

**Direction Vie institutionnelle**  
**Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du lundi 08 novembre 2021



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt et un, le huit novembre**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, dans la salle du Conseil métropolitain, sise 3 rue Malakoff, le Forum à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 2 novembre 2021.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence de 15H10 à 18H28,

Mme Elisa MARTIN, 1ère Adjointe, assure la présidence de 18H29 à 00H58.

### Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Sandra KRIEF - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Chloé LE BRET - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - M. Olivier SIX - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL

### Absents ayant donné pouvoir :

M. Eric PIOLLE donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 18H29 à 00H58  
M. Gilles NAMUR donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 17H30 à 18H10  
M. Maxence ALLOTO donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 21H10 à 22H30  
M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à M. Yann MONGABURU de 22H20 à 00H58  
M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à Mme Katia BACHER de 00H00 à 00H58  
Mme Kheira CAPDEPON donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 22H30 à 00H58  
Mme Sylvie FOUGERES donne pouvoir à M. Antoine FLECHET de 18H50 à 21H20  
Mme Maude WADELEC donne pouvoir à M. Jérôme SOLDEVILLE de 19H05 à 00H58  
Mme Chloé LE BRET donne pouvoir à Mme Margot BELAIR de 20H45 à 00H58  
Mme Anne CHATELAIN-ROCHE donne pouvoir à Mme Delphine BENSE de 22H43 à 00H58  
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasny BEN-REDJEB de 21H30 à 00H58  
M. Romain GENTIL donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 00H16 à 00H58  
Mme Annabelle BRETTON donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX de 15H10 à 00H58  
M. Pierre-André JUVEN donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 15H10 à 00H58  
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 15H55 à 17H06 et de 17H50 à 19H45  
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à M. Djamel WAZIZI de 15H10 à 00H58  
M. Lionel PICOLLET donne pouvoir à Mme Christine GARNIER de 15H10 à 20H12  
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à Mme Amel ZENATI de 15H10 à 16H24 et de 17H à 19H09  
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 15H10 à 00H58  
Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS de 15H10 à 16H51 et de 22H25 à 00H58  
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à Mme Sylvie FOUGERES de 15H10 à 17H35

Absent(e): Mme Anne CHATELAIN-ROCHE de 20H à 20H16

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Alan CONFESSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Ouverture de séance à 15h10.

Monsieur CONFESSON est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

M. le Maire rend hommage à Hubert GERMAIN, dernier compagnon de la Libération, décédé le 12 octobre 2021 à l'âge de 101 ans.

### **Questions orales :**

**- Question orale de Mme CHATELAIN-ROCHE concernant le besoin de places de stationnement sur l'avenue de Washington.**

Réponse de M. le Maire.

**- Question orale de M. CARIGNON pour le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre concernant les membres composant la représentation de la ville dans l'affaire de la fête des Tuiles.**

Réponse de M. le Maire.

**- Question orale de Mme BENSE pour le groupe Nouveau Regard concernant les méthodes de concertation et de démocratie participative de la municipalité.**

Réponse de M. le Maire.

**- Question orale de M. SIX pour le groupe Avenir Ensemble en Confiance concernant la circulation en ZFE de véhicules interdits appartenant à la ville et leur remplacement dans le respect des délais imposés.**

Réponse de M. le Maire.

**Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 27 septembre 2021 a été adopté à l'unanimité.**

M. le Maire informe le conseil municipal de l'installation de M. Romain GENTIL, conseiller municipal pour le groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.

**DELIBERATION N° 1-(26989)** - RENDU ACTE - Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020.

Intervention(s) : M. PINEL, M. CARIGNON, M. le Maire

**Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire en application de ces délégations de pouvoir.**

**DELIBERATION N° 2-(27047)** - ENVIRONNEMENT - Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable 2021.

Intervention(s) ; M. le Maire, M. BACK, M. BEN-REDJEB, Mme CENATIEMPO, M. CARIGNON, Mme BENSE, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme CHALAS

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- Conformément à l'article L2311-1-1 du CGCT de prendre acte du Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 53**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 3-(26773)** - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - Rapport 2021 sur l'égalité femmes-hommes dans la vie locale.

Intervention(s) : M. le Maire, Mme LE BRET, Mme SPINI, Mme BENSE, M. BOUZEGHOUB, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. CARIGNON, Mme CHALAS, M. CARROZ

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de prendre acte, conformément aux dispositions du décret 2015-761 du 24 juin 2015, du rapport 2021 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, les genres et les sexualités, présenté en annexe 1 à la délibération, en préalable à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 53**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 4-(27148)** - FINANCES - Débat d'orientation budgétaire 2022

Intervention(s) : M. le Maire, M. SABRI,

**M. le Maire remet la présidence de la séance à Mme MARTIN, 1ere adjointe, à 18H29.**

Intervention(s) : Mme CENATIEMPO, Mme MARTIN, M. CARIGNON, Mme CHALAS, M. PINEL, M. GENTIL, M. KADA, Mme BELAIR, Mme GARNIER, M. MERIAUX

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire 2022 s'est tenu sur la base du rapport sur les orientations budgétaires et de l'ensemble des documents annexés à ce rapport.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 53**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 5-(27174)** - URBANISME AMENAGEMENT - Présentation du rapport de la Commission Communale d'Accessibilité et présentation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée

Intervention(s) : M. BELTRAN-LOPEZ, Mme BOER, M. FRISTOT, Mme CHALAS, Mme LE BRET

**Un amendement est déposé par le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, celui-ci est repoussé : Pour : 8 - Contre : 45 Grenoble en commun - Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Commun.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de prendre acte du rapport de la Commission Communale d'Accessibilité portant sur les années 2020 et en partie 2021**
- de prendre acte de la présentation du bilan d'Ad'Ap à mi-parcours et de sa mise à jour concernant le nombre d'équipements et la priorisation territoriale ;**
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à transmettre à M. le Préfet, le bilan mi-parcours et l'évolution de la stratégie d'Ad'Ap.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 48**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance.**

**Mme la présidente de séance suspend la séance à 20H16.**

**Reprise de la séance à 20H52.**

**VOEU** – relatif à la Zone à Faibles Emissions (ZFE) déposé par le groupe Avenir Ensemble en Confiance.

Intervention(s) : M. SIX, M. ALLOTO, Mme CENATIEMPO, M. CARIGNON.

**Voeu : Repoussé**

**Pour : 11**

**Contre : 45 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.**

**VOEU** – relatif aux règles d'hygiène et de salubrité pour limiter les maladies transmissibles par les rats déposé par le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

Intervention(s) : Mme BOER, M. BOUZEGHOUB, Mme CHALAS, M. CARIGNON.

**Voeu : Repoussé**

**Pour : 9**

**Contre : 45 Grenoble en commun**

**Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard.**

**VOEU** – relatif à l'intégration du nucléaire dans la taxonomie verte européenne déposé par le groupe Nouveau Regard.

Intervention(s) : Mme CHALAS, M. SIX, M. GENTIL, M. BERTRAND, M. CARIGNON, Mme CHATELAIN-ROCHE.

**Voeu : Repoussé**

**Pour : 14**

**Contre : 45 Grenoble en commun.**

**VOEU N° 81-(27572)** - VOEU - « Pandora Papers » : sortons de l'hypocrisie dans la lutte contre l'évasion fiscale ! Déposé par le groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés et amendé par le groupe Grenoble en commun.

intervention(s) : M. GENTIL, Mme CHALAS, Mme PFISTER, M. CARIGNON, Mme CENATIEMPO, Mme MARTIN.

**Un amendement est présenté oralement par Mme PFISTER, celui-ci est adopté :**

**Pour : 45 – Contre : 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) – Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance.**

**Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 6 – Contre : 45 Grenoble en commun – Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**Un amendement est présenté oralement par Mme CENATIEMPO, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 8 – Contre : 45 Grenoble en commun – Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.**

**Le Conseil municipal de Grenoble demande donc au gouvernement :**

- de tirer parti de la prochaine présidence de l'Europe pour impulser un effort coordonné en ce qui concerne la lutte contre la fraude fiscale,
- de renforcer le nombre de pays et les critères de la liste noire européenne des paradis fiscaux,
- d'opérer à des contrôles fiscaux suites aux données fournies par l'ICIJ afin de régulariser et de sanctionner lourdement en cas de fraude avérée.
- de mettre fin au secret fiscal sur les personnes physiques, les sociétés offshores et les multinationales et de mettre en place un registre public centralisé et en open data sur les véritables propriétaires des comptes bancaires, des trusts, des sociétés écrans et des actifs,
- d'améliorer l'échange de renseignements en matière fiscale pour permettre aux autorités fiscales d'accéder aux informations dont elles ont besoin pour traquer les flux d'argent offshore,
- de convenir d'une liste noire mondiale des paradis fiscaux et en prenant des contre-mesures, y compris des sanctions, pour limiter leur utilisation.

**Voeu : Adopté à l'unanimité.**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**DELIBERATION N° 6-(27152) - FINANCES - Budget principal : décision modificative n°2**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal qui s'équilibre à hauteur de :
  - 220 957 € en dépenses et recettes de fonctionnement
  - 1 089 468 € en dépenses et recettes d'investissement
- de faire varier les subventions exceptionnelles aux budgets annexes de :
  - +244 236 € pour le budget annexe activités économiques pour la porter à 2 341 908,32 € maximum,
  - -273 620 € pour la régie Lumière pour la ramener à 2 129 323,00 € maximum,
  - +115 040 € pour le budget annexe Selfs pour la porter à 920 694,51 € maximum,
  - -79 000 € pour le budget annexe Cuisine Centrale pour la ramener à 603 758,55 € maximum,



- -40 000 € pour le budget annexe locaux culturels pour la ramener à 960 684,69 € maximum,
- +76 000 pour le budget Mistral pour la porter à 76 000,00 € maximum.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 48**

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance**

**Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 7-(27149) - FINANCES - Budgets annexes : décision modificative n°2**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Cuisine centrale qui s'équilibre à hauteur de 85 995 € en section de fonctionnement et 20 000 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.
- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Selfs qui s'équilibre à hauteur de 43 070 € en section de fonctionnement et 39 870 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.
- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Locaux Culturels qui s'équilibre à hauteur de - 40 000 € en section d'exploitation et 0 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.
- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Activités économiques qui s'équilibre à hauteur de -135 764 € en section d'exploitation et de 40 236 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.
- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Mistral qui s'équilibre à hauteur de 182 000 € en section de fonctionnement et de 106 000 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 48**

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance**

**Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 8-(27154)** - FINANCES - Régie Lumière : décision modificative n°2

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la décision modificative n°2 du budget de la Régie Lumière, régie à autonomie financière. Cette décision modificative s'équilibre à hauteur de 29 411 € en section de fonctionnement et 64 211 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 48**

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance**

**Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 9-(27307)** - FINANCES - Autorisations de Programme et Crédits de Paiements : modifications

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la modification des autorisations de programmes, conformément aux échéanciers inclus dans la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 48**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**DELIBERATION N° 10-(26642)** - FINANCES - Affectation de subventions sur crédits existants

intervention(s) : M. CARIGNON.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.**

Exercice : 2021

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **20421** (chapitre 20)

### Commission Emancipations

AMIS DE L'ORGUE ET DE LA MUSIQUE EGLISE REFORMEE DE FRANCE À GRENOBLE	1 000,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	3 000,00
LA COMPAGNIE DES GENTILS	3 000,00
LA MAISON DE L'IMAGE	7 000,00
LE GRAND MANITOU	3 000,00
RU'ELLES	3 000,00

### Commission Résiliences

MAISON DE L'ARCHITECTURE DE L'ISERE	35 000,00
TOTAL ARTICLE	55 000,00

Article : **20422** (chapitre 20)

### Commission Solidarités

LE ROCHER-OASIS DES CITES	10 000,00
TOTAL ARTICLE	10 000,00

Article : **6574** (chapitre 65)

### Commission Emancipations

AIDE MEDICALE ET DEVELOPPEMENT (AMD)	10 000,00
<b>AIDE MEDICALE ET DEVELOPPEMENT (AMD)</b>	<b>3 400,00</b>
ASS DE COOPERATION POUR LE DVPT LOCAL DES ESPACES NATURELS (TETRAKTYS)	7 000,00
ASS FORMATION DES RURAUX AUX ACTIVITES DU TOURISMES - AFRAT	19 165,00
ASS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTIONS DE MOBILITE INTERNATIONALE-AAAMI	5 000,00
CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES (CIMN)	1 695,00
CITY TROTTERS	6 000,00
COMITE DE JUMELAGE GRENOBLE SFAX	3 000,00
<b>COMITE DES AMIS DE L'INSTITUT CULTUREL ITALIEN (COMAMICI)</b>	<b>10 000,00</b>
CULTURE ET DEVELOPPEMENT	11 000,00
FRANCAS ISERE	3 300,00
LA PENICHE	10 000,00
TROISIEME BUREAU - COMITE DE LECTURE	1 000,00
<b>AIKIKAI DE GRENOBLE</b>	<b>2 500,00</b>
ASPTT ATHLETISME	10 000,00
ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS	3 000,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	3 500,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB	1 000,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38	18 500,00

<b>FC GRENOBLE AMAZONES</b>	<b>2 000,00</b>
FEDERATION FR SPORTS GLACE (FFSG)	15 000,00
GRENOBLE ALPES CANOE-KAYAK	1 000,00
GUC ATHLETISME	8 000,00
GUC GRENOBLE SKI	3 500,00
LE SAMOURAI	500,00
LES MONKEY	500,00
RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	5 000,00
SPORT DANS LA VILLE	15 000,00
COMITE DE LIAISON DES UNIONS DE QUARTIERS DE GRENOBLE (CLUQ)	12 000,00
ACOEUR	750,00
ACROE - ASS CREATION ET RECHERCHE SUR OUTILS EXPRESSION	1 000,00
<b>ANAHATA</b>	<b>3 099,00</b>
CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES (CIMN)	49 400,00
COMPAGNIE SCALENE	3 000,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	60 000,00
ETINCELLES	1 000,00
EXCES (DANS TOUS LES SENS DU TERME)	5 000,00
<b>HARMONIE DE GRENOBLE</b>	<b>7 576,00</b>
HISTOIRES 100 FINS	1 500,00
LES PASSAGERS	1 000,00
MANN'ART(E)	2 000,00
MIX'ARTS	3 500,00
PLEGE	40 000,00
RETOUR DE SCENE	8 000,00
SAINT ROCH ! VOUS AVEZ DIT CIMETIERE ?	1 000,00
SOCIETE DES ECRIVAINS DAUPHINOIS	400,00
STRATES	2 000,00
TERREUR NOCTURNE	500,00
AEEMDH-ASS ENSEIGN DES ENFANTS MALADES DOMICILE ET HOPITAL	600,00
AFRIC IMPACT	3 192,00
AHAEAT ME TEISSEIRE MALHERBE	12 196,00
ASS MJC ABBAYE CHATELET MAISON	32 686,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	43 040,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	2 600,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	8 340,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	31 861,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES (CSF)/UNION DEPART. ISERE	13 000,00
COOP SCOL ALPHONSE DAUDET MATERNELLE	500,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE ELEMENTAIRE	2 000,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE MATERNELLE	1 150,00
COOP SCOL BAJATIERE ELEMENTAIRE	1 000,00
COOP SCOL BEAUVERT ELEMENTAIRE	1 600,00
COOP SCOL BIZANET MATERNELLE	500,00
COOP SCOL BIZANET MIXTE	500,00
COOP SCOL CH TURC MIXTE	2 000,00
COOP SCOL CLEMENCEAU MIXTE	1 000,00
COOP SCOL DAUDET ELEMENTAIRE	1 600,00
COOP SCOL DIDEROT MAT	668,00
COOP SCOL GRAND CHATELET ELEMENTAIRE	2 000,00

COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MATERNELLE	1 000,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE ELEMENTAIRE	800,00
COOP SCOL JEAN JAURES MIXTE	500,00
COOP SCOL JEAN RACINE ELEMENTAIRE	2 000,00
COOP SCOL JOSEPH VALLIER MATERNELLE	1 000,00
COOP SCOL JULES FERRY MIXTE	2 000,00
COOP SCOL JULES VERNE MATERNELLE	700,00
COOP SCOL LA FONTAINE ELEMENTAIRE	1 344,00
COOP SCOL LA FONTAINE MATERNELLE	1 000,00
COOP SCOL LA RAMPE MATERNELLE	2 000,00
COOP SCOL LE LAC ELEMENTAIRE	1 252,00
COOP SCOL LE LAC MATERNELLE	1 200,00
COOP SCOL LE VERDERET PRIMAIRE	2 000,00
COOP SCOL LEON JOUHAUX ELEMENTAIRE	2 000,00
COOP SCOL LES BUTTES ELEMENTAIRE	700,00
COOP SCOL LES FRENES MATERNELLE	820,00
COOP SCOL LES GENETS ELEMENTAIRE	910,00
COOP SCOL LES TREMBLES ELEMENTAIRE	2 000,00
COOP SCOL LIBERATION ELEMENTAIRE	1 400,00
COOP SCOL LUCIE AUBRAC ELEMENTAIRE	1 000,00
COOP SCOL MALHERBE PRIMAIRE	1 000,00
COOP SCOL MARCEAU MATERNELLE	300,00
COOP SCOL MARIE REYNOARD MATERNELLE	800,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MATERNELLE	1 000,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MIXTE	1 000,00
COOP SCOL PAUL BERT MATERNELLE	1 000,00
COOP SCOL PAUL PAINLEVE MIXTE	800,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM ELEMENTAIRE	500,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM MATERNELLE	315,00
COOP SCOL SIMONE LAGRANGE ELEMENTAIRE	1 000,00
COOP SCOL ST LAURENT ELEMENTAIRE	1 000,00
ECHIQUIER GRENOBLOIS	6 000,00
ENFANTINE	10 588,00
<b>ENFANTINE</b>	<b>3 500,00</b>
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	3 000,00
LA CORDEE	7 200,00
LE PLATEAU	21 124,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE-CINEMA LE MELIES-FOL 38	14 400,00
MAISON POUR TOUS MPT SAINT LAURENT	50 264,00
ME BACHELARD	25 150,00
ME PREMOL	13 455,00
MJC ALLOBROGES	33 156,00
MJC ANATOLE FRANCE	25 425,00
MJC EAUX CLAIRES	36 524,00
MJC LUCIE AUBRAC	115 317,00
MJC MUTUALITE	31 043,00
MJC PARMENTIER	56 380,00
MJC PREMOL	6 800,00
OSMOSE ASSOCIATION	4 000,00
SUR LES PAS DES HUGUENOTS - SPH SECTION ISERE	395,00

## Commission Résiliences

AIDE MEDICALE ET DEVELOPPEMENT (AMD)	1 000,00
<b>ASS READAPTATION DEFENSE DEVENUS SOURDS-ARDDS</b>	<b>500,00</b>
HANDIRESEAUX38	3 500,00
LE FIL ROUGE	2 000,00
MUSIDAUPHINS MEDIARTS	2 000,00
<b>VALENTIN HAUY ASS</b>	<b>2 000,00</b>
CONSCIENCE ET IMPACT ECOLOGIQUE (CIE)	11 000,00
GENTIANA - SOCIETE BOTANIQUE DAUPHINOISE DOMINIQUE VILLARS	1 409,00
ACOUCITE	8 000,00
AGECSA - ASS. DE GESTION DES CENTRES DE SANTE	2 860,00
CPTS DE GRENOBLE	5 000,00
<b>MOUVEMENT GRENOBLOIS PLANNING FAMILIAL</b>	<b>4 500,00</b>

## Commission Solidarités

GRENOBLE SOLIDAIRE	2 293,00
LA MARELLE	13 000,00
LES MENESTRELS	3 017,05
POUR UN TOIT	2 362,00
ACCORDERIE DE GRENOBLE	2 000,00
AMITIE LOISIRS DECOUVERTES	500,00
ASS BARATHYM	1 000,00
<b>ASS BARATHYM</b>	<b>3 600,00</b>
ASS DE VALORISATION ET ILLUSTRATION DU PATRIMOINE (AVIPAR)	450,00
BIEN-ETRE POUR ELLES	3 000,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB	250,00
DIALOGUES	3 000,00
INSTITUT DES METIERS ET DES TECHNIQUES - IMT GRENOBLE (CCI GRENOBLE)	500,00
<b>KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE</b>	<b>4 200,00</b>
<b>L'ELEFAN</b>	<b>2 000,00</b>
MADAME RUETABAGA	2 000,00
MJC PREMOL	1 500,00

TOTAL ARTICLE 1 130 821,05

TOTAL BUDGET 1 195 821,05

**NB : les subventions en gras, d'un montant total de 48.875,00 €, correspondent à des subventions versées dans le cadre du fonds de soutien aux associations prévu par les délibérations n°2 et n°3 du 28/09/2020 et n° 45 du 02/11/2020.**

**Délibération : Adoptée**

**Votes séparés :**

**- sur Mix Art :**

**Pour : 48 - Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**-sur le reste de la délibération :**

**Adopté à l'unanimité**

**Abstention(s) : 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) - Ne prend pas part au vote : 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. BOUZEGHOUB).**

**Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : M. HABFAST, Mme LHEUREUX, Mme MENNETRIER, M. CHASTAGNER, Mme BRETTON, M. BEN REDJEB, Mme PFISTER, Mme GARNIER, Mme PANTEL, M. KADA, M. BERON PEREZ, M. SOLDEVILLE, Mme AGOBIAN, Mme BACHER, M. WAZIZI, M. JUVEN , Mme TAVEL, Mme MARTIN, Mme FOUGERES, Mme MASSON.**

**DELIBERATION N° 11-(27310) - FINANCES - Convention entre la ville de Grenoble et l'État dans le cadre de la mesure 13 du Plan de Relance afin de soutenir les activités de la cuisine centrale.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la convention avec l'État dans le cadre du Plan de relance, en annexe ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 53**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 12-(27060) - ADMINISTRATION GENERALE - Cimetières - Modalités de gestion et d'octroi des concessions au sein des cimetières grenoblois.**

**Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme AGOBIAN, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme MARTIN.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de prendre acte de l'application stricte du droit d'inhumation dans les cimetières de Grenoble ;**
- de prendre acte du refus de vente de concessions par anticipation d'un décès, pour les personnes ayant un droit d'inhumation.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 48**

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 13-(27057)** - ADMINISTRATION GENERALE - Cimetières : Adhésion Association Nationale des Personnels des Cimetières (ANAPEC).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser l'adhésion à l'A.NA.PE.C. Association Nationale des Personnels des cimetières.
- d'autoriser le paiement de cette adhésion d'un montant de 300 € TTC pour l'année 2021.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 14-(27293)** - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elu-es au titre d'un mandat spécial

intervention(s) : M. PINEL, M. MERIAUX, Mme BENSE, Mme MARTIN.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :
- le 30 septembre 2021 à Paris - Forum de l'innovation territoriale « Innova'Ter »  
Session : crises sanitaire et environnementale : (re) penser les mobilités de demain  
- P. MERIAUX
- du 8 au 11 novembre 2021 0 Glasgow (Ecosse) - 26ème conférence annuelle de L'ONU sur le changement climatique - COP 26 - E. PIOLLE

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 48**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**Mme la présidente de séance suspend la séance à 22H38 à la demande de M. CARROZ pour le groupe  
Grenoble en commun.  
Reprise de la séance à 22H43.**



**DELIBERATION N° 15-(27273)** - PREVENTION SECURITE - Conventions de collaboration de recherche sur la vulnérabilité sismique et de suivi d'instrumentations sur l'Hôtel de Ville de Grenoble

intervention(s) : M. CARIGNON.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de collaboration de recherche sur l'analyse du risque sismique à Grenoble,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au suivi d'instrumentations dans l'Hôtel de Ville de Grenoble.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 16-(27253)** - PERSONNEL MUNICIPAL - Recrutement d'une doctorante par Convention Industrielle de Formation de Recherche (CIFRE) pour des missions portant sur la mise en place d'un plan d'actions 2022-2025 : « Langage, écrans et sociabilité ».

intervention(s) : M. BOUZEGHOUB.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser l'accueil d'un doctorant sur une durée de trois ans ;**
- **d'autoriser le Maire à signer tous les actes afférents à la gestion de ce dossier (conventions et contrats).**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 17-(27267)** - PERSONNEL MUNICIPAL - Convention de partenariat M'PRO entre le SMMAG et la Ville de Grenoble relative à un accompagnement à la mise en place d'un Plan de Mobilité Employeurs (PdME).

intervention(s) : M. PINEL.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la Convention de partenariat M'PRO entre le SMMAG et la Ville de Grenoble relative à un accompagnement à la mise en place d'un Plan de Mobilité Employeurs (PdME) ;**
- **d'autoriser M. le Maire à signer la convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 18-(27037)** - PERSONNEL MUNICIPAL - Remise gracieuse de dette.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'accorder une remise gracieuse de dette à ..... pour un montant de 1 103,31 euros.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 19-(27036)** - PERSONNEL MUNICIPAL - Transformations et création de postes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser les transformations et création de postes figurant dans les tableaux ci-annexés, présentées au Comité Technique du 19 octobre 2021.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 56**

**Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 20-(27135)** - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant à la Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association " Aide Médicale et développement " pour l'année 2021.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'association " Aide Médicale et Développement " un avenant financier d'un montant de 13 400 € pour l'année 2021, dans le cadre du projet de structuration du Pôle de Solidarité Internationale de Grenoble et du Fonds de soutien mis en place par la ville de Grenoble afin d'aider les associations à réduire leur déficit lié à la crise sanitaire ;**

**- de dire que ce montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subvention sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 21-(27141)** - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention entre l'AFRAT (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme) et la ville de Grenoble dans le cadre de sa coopération avec la ville de Sevan (Arménie) pour la mise en œuvre d'un programme d'action favorisant un tourisme durable, facteur de développement local.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de coopération entre la ville de Grenoble et l'AFRAT (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme), dans le cadre de sa coopération avec la ville de Sevan en Arménie ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'AFRAT la convention annexée à la présente délibération ;
- de verser à l'AFRAT, une subvention d'un montant de 15 665 euros au titre de l'année 2021, pour la mise en œuvre du programme d'actions en matière de développement touristique. Ce montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 22-(26993)** - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Mobilité internationale de jeunes volontaires dans le cadre de la coopération Grenoble-Ouagadougou au titre de l'année 2022 sur la thématique de l'énergie - Signature d'une convention.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération relative à l'accueil à Grenoble de deux jeunes burkinabè en service civique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 23-(27173)** - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Volet international du Festival " Regards croisés " - Signature d'un avenant financier entre la ville de Grenoble et l'association Troisième Bureau.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'approuver les termes de l'avenant ci-annexé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'association Troisième Bureau un avenant financier d'un montant de 1 000 euros au titre de l'année 2021, pour son volet international dans le cadre du 21<sup>ème</sup> Festival Regards Croisés ;
- De dire que ce montant sera intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 24-(27175)** - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 conclue entre l'association " Centre international des musiques nomades " et la ville de Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **D'approuver les termes de l'avenant ci-annexé ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le « Centre international des musiques nomades » cet avenant financier d'un montant de 1 695 € et destiné à financer l'accueil d'une délégation NAVAJO dans le cadre du Festival Détours de Babel 2021 ;**
- **De dire que ce montant sera intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 25-(24974)** - DEMOCRATIE LOCALE - Aide au fonctionnement 2021 - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et le Comité de liaison des unions de Quartier de Grenoble.

intervention(s) : M. CARIGNON, Mme CHALAS.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'attribuer au Comité de Liaison des Unions de Quartier de Grenoble (CLUQ), une subvention de fonctionnement de 12 000 € ;**
- **d'approuver les termes de la convention à intervenir entre le CLUQ et la ville de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant-e à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération ;**
- **de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 58**

**Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (M. ALLOTO).**

**DELIBERATION N° 26-(27070)** - DEMOCRATIE LOCALE - Adhésion au réseau des territoires d'innovation démocratique.

intervention(s) : Mme BENSE, Mme BOER.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver l'adhésion de la ville de Grenoble à l'Association Démocratie Ouverte, moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 5.500 euros ;
- de désigner le Maire ou son représentant-e à représenter la Ville à l'Assemblée Générale de l'Association Démocratie Ouverte.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 53**

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 27-(27205)** - VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution de subventions aux associations socioculturelles, ressources et autres associations.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec une partie des associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1), les avenants financiers correspondants ainsi que la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association OSMOSE (annexe 2) ;
- De dire que les montants des subventions proposées sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil Municipal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 58**

**Ne prend pas part au vote : 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. BOUZEGHOUB).**

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme MENNETRIER, M. CHASTAGNER, Mme BRETTON, M. BEN REDJEB, Mme PFISTER, Mme GARNIER, Mme LHEUREUX, Mme PANTEL, M. KADA, M. BERON PEREZ, M. SOLDEVILLE, Mme AGOBIAN, Mme BACHER, Mme PFISTER, Mme MASSON.

**DELIBERATION N° 28-(27206)** - JEUNESSE - Convention d'objectifs et de financement relative à la « Prestation de Service Jeunes » entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère et la ville de Grenoble au titre des années 2021 et 2022.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement relative au versement de la « prestation service jeunes » entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère et la ville de Grenoble au titre des années 2021 et 2022 (annexe) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant(e) à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 29-(27204)** - AFFAIRES SCOLAIRES - Avenant relatif à la participation de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement des Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS) de la commune de Seyssinet-Pariset pour l'année scolaire 2019-2020 et convention de l'école privée du Rondeau Montfleury au titre de l'année scolaire 2018-2019.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention relative à la participation aux frais de scolarité des enfants accueillis en classes ULIS entre la ville de Seyssinet-Pariset et la ville de Grenoble pour l'année scolaire 2019-2020 (annexe 1) ainsi que ceux de la convention de l'école privée du Rondeau Montfleury au titre de l'année scolaire 2018-2019 (annexe 2) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant(e) à signer l'avenant et la convention précités.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 30-(27120)** - SPORT - Convention de partenariat - Internationaux de France de patinage 2021.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les dispositions de la convention de partenariat à intervenir entre la ville de Grenoble et la Fédération Française des Sports de Glace ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et la Fédération Française des Sports de Glace jointe en annexe ;**
- **de dire que le montant de la subvention de 15 000 € est intégré à la délibération générale d'affectations de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 31-(27035)** - SPORT - Avenants financiers aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations du secteur sportif.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les avenants financiers aux conventions avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants financiers correspondants annexés à la présente délibération (annexe 2) ;**
- **d'approuver l'affectation des subventions au titre du fonds de soutien exceptionnel Covid-19 (annexe 3) ;**

**- de dire que les montants de subvention sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 32-(26805)** - SPORT - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association Sport dans la Ville.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les dispositions de la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association Sport dans la Ville, pour une durée de trois années à compter de sa signature ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens jointe en annexe ;**
- de dire que le montant de la subvention de fonctionnement de 15 000€ attribué au titre de l'année 2021 est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 33-(26950)** - MONTAGNE - 23èmes Rencontres Ciné Montagne - Conventions de partenariats, grilles tarifaires et droits de diffusion.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser la ville de Grenoble à verser des droits de diffusion aux réalisateurs.rices et producteurs.rices des films qui seront sélectionnés ;**
- d'adopter les modèles de contrats de cession en annexes 5 et 6 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits contrats ;**
- d'accepter que la Ville puisse doter financièrement le film qui sera choisi par les spectateurs au travers du Prix du Public d'un montant de 2 000 € ;**
- d'approuver et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions ci-jointes en annexe 2 entre la ville de Grenoble et :**

**La Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes, le groupe AESIO, Plein Nord Distribution, Au Vieux Campeur, Cycle Lapierre, Petzl, Secondo, Julbo, Lagoped, Golden Temple, Gignoux, Masherbrum, Snowplak, Blacksheep, la librairie Arthaud, la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne (FFCAM), la Fédération Nationale pour le Développement des Sports et du Tourisme en Montagne (ou ANCEF), l'association Dauphiné Ski Alpinisme (DSA), Isère Attractivité, la Fédération des Alpes de l'Isère (FAI), le Comité Départemental de la Fédération Française de Randonnée (FFR), France Nature Environnement Isère (FNE Isère), le Fond d'Aide au Cinéma de Montagne (FODACIM), la Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne Rhône-Alpes (LPO AuRA), Mountain Wilderness, Namaste, Riders for Refugees, la Société Dauphinoise de Secours en Montagne (SDSM), Alpine Mag, Nivéales Médias, Télé Grenoble, France Bleu Isère, le groupe Dauphiné Libéré, la SEMITAG, l'Hôtel Mercure Grenoble Centre et la société Pony ;**

**- d'approuver la convention entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble relative à l'organisation de la 23ème édition des Rencontres Ciné Montagne en annexe 3, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 34-(26991) - EVENEMENTIEL - Marché de Noël - Correctif à la grille tarifaire de l'édition 2021.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la nouvelle grille tarifaire pour l'édition 2021 du Marché de Noël, en annexe de la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 45**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 35-(27015) - DOMAINE PUBLIC - Palais des Sports Pierre-Mendès-France - Convention d'occupation du domaine public avec la société Lagardère Live Entertainment.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre-Mendès-France au profit de la société Lagardère Live Entertainment pour l'organisation du concert de Florent Pagny le 03 décembre 2021 ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public afférente à cette manifestation.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 56**

**Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**



**DELIBERATION N° 36-(27315)** - AFFAIRES CULTURELLES - Convention d'occupation du domaine public - Belle Électrique et Clé de Sol

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de prendre connaissance du projet artistique et culturel de l'association MixLab (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public au bénéfice de l'association MixLab, pour une période allant du 1er janvier 2022 au 31 juillet 2022 (annexe 2).

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 47**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**DELIBERATION N° 37-(27078)** - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de mise à disposition de murs d'équipements municipaux à l'association Spacejunk.

intervention(s) : M. CARIGNON.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée avec l'association Spacejunk, fixant les modalités de mise à disposition des murs d'équipements municipaux ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;
- d'autoriser le dépôt de toute demande d'autorisation de travaux relative à la modification de l'aspect extérieur des constructions.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 56**

**Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 38-(27030)** - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels - Contributions financières et contributions volontaires en nature.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de dire que les montants des subventions attribuées par la Ville aux opérateurs culturels (annexes 1, 2 et 3) sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du Conseil municipal ;
- d'approuver les termes des conventions financières et avenants liant la Ville et les opérateurs culturels qui bénéficient d'une subvention et/ou de contribution volontaire en nature d'un montant supérieur à 23 000 € joints en annexe ;

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : M. HABFAST, Mme LHEUREUX, Mme PANTEL, Mme GARNIER.**

**DELIBERATION N° 39-(25589) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention d'objectifs 2022-2024 entre la ville de Grenoble et l'association Retour de scène.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs pré-mentionnée ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, jointe en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 40-(27028) - AFFAIRES CULTURELLES - Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Grenoble, l'État, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et l'association Le Pacifique.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs pré-mentionnée ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, jointe en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 41-(27029) - AFFAIRES CULTURELLES - Renouvellement de conventions de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et les associations Dolce cinema, Fa sol latino, Festival international du film gay et lesbien de Grenoble, Ciné-club, Maison des enseignants & éducation tout au long de la vie (Cinéduc), l'Oreille en fête – Musée en musique, Société des amis du musée de Grenoble, « le 102 » .**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux à titre gracieux, ci-joint, au bénéfice des associations Dolce cinema, Fa sol latino, Festival international du film gay et lesbien de Grenoble, Ciné-club, Maison des enseignants et éducation tout au long de la vie (Cinéduc), l'Oreille en fête – Musée en musique, Société des amis du musée de Grenoble, « le 102 » et la ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions, jointes en annexe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 56**

**Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 42-(27044)** - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Conventions de partenariat entre la ville de Grenoble et la société SNCF Gares et Connexions, l'Université Inter Ages du Dauphiné et l'Interclub de Grenoble dans le cadre de la communication de la saison culturelle 2021-2022.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des conventions de partenariat ci-jointes à intervenir avec la société SNCF Gares et Connexions (annexe 1), l'Université Inter Ages du Dauphiné (annexe 2) et l'Interclub de Grenoble (annexe 3) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 43-(27040)** - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Convention de mise à disposition de conservateurs-trices généraux-rales et de conservateurs-trices des bibliothèques par l'État à la ville de Grenoble 2022-2024.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la mise à disposition auprès de la Ville de quatre conservateurs-trices généraux-rales et conservateurs-trices d'État, par le ministère de la culture et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition jointe en annexe pour une durée de trois ans, soit au 1er janvier 2022 et qui s'achèvera le 31 décembre 2024.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 44-(27038)** - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Convention cadre d'occupation précaire du domaine public de l'auditorium de la bibliothèque Kateb Yacine.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'abroger la délibération n°28 C002 du Conseil municipal du 28 février 2005 ;
- d'approuver les termes de la convention cadre d'occupation précaire du domaine public de l'auditorium de la bibliothèque Kateb Yacine ci-jointe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 45-(27039)** - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) – Avenant 2022 à la convention de partenariat 2019-2021 entre l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture (ARALL) et la ville de Grenoble, relative au portail Internet commun Lectura Plus.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver l'avenant à la convention de partenariat entre l'Agence Auvergne -Rhône-Alpes Livre et Lecture et la ville de Grenoble dans le cadre de la poursuite du développement du portail *Lectura Plus* ;
- d'approuver le versement d'un montant de 4 000 euros à l'ARALL concernant la participation financière de la ville de Grenoble à cette opération pour l'année 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant joint en annexe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 46-(27048)** - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Conventions de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'association VOIR (Visual Organization for an International Réhabilitation) pour la création d'un concerto pour machines en braille ; la MC2 pour l'organisation d'actions culturelles et pédagogiques en lien avec la programmation de la MC2 ; l'association La Forge relative à l'intégration de l'orchestre école «Micromégas » à une pratique collective du Conservatoire de Grenoble pour l'année scolaire 2021-2022.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'association VOIR (Visual Organization for an International Réhabilitation) et la ville de Grenoble pour la création d'un concerto pour machines en braille (annexe 1) ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la MC2 : et la ville de Grenoble relative à l'organisation d'actions culturelles et pédagogiques en lien avec la programmation de la MC2 : (annexe 2) ;

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'association La Forge et la ville de Grenoble relative à l'intégration de l'orchestre école « Micromégas » à une pratique collective du Conservatoire de Grenoble pour l'année scolaire 2021-2022 (annexe 3) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 47-(27046)** - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Renouvellement de la convention de partenariat entre le Centre de Formation des Musiciens Intervenants à l'école de l'Université Lumière Lyon 2 et la ville de Grenoble pour l'accueil d'un stagiaire au cours de l'année scolaire 2021-2022 - Avenants aux conventions de partenariat avec les associations « Harmonie de Grenoble », « ORFEO Musiques du Monde » et la ville de Grenoble pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **D'approuver les termes de la convention de partenariat avec le Centre de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI) à l'école de l'université Lyon 2 pour l'année scolaire 2021-2022 qui figure en annexe 1 ;**
- **D'approuver les termes de l'avenant à la convention de partenariat avec l'association « Harmonie de Grenoble » pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024 qui figure en annexe 2 ;**
- **D'approuver les termes de l'avenant à la convention de partenariat avec l'association « ORFEO Musiques du Monde » pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024 qui figure en annexe 3 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 58**

**Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (Mme PANTEL).**

**DELIBERATION N° 48-(27032)** - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Correctif à la délibération tarifaire de la saison 2021-2022 et à la convention cadre du dispositif d'accompagnement de structures socio-éducatives.

intervention(s) : Mme CHALAS, Mme LHEUREUX.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la nouvelle grille tarifaire du Théâtre Municipal, en annexe, incluant les prix TTC plein tarif et les tarifs réduits, présentée en annexe 1 ;**
- **d'approuver les termes de la convention cadre de partenariat avec des structures socio-éducatives, présentée en annexe 2 ;**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat susvisée.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 56**

**Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 49-(26962)** - DOMAINE PUBLIC - Actualisation des tarifs de droits de place, droits de voirie, redevances d'occupations du domaine public, prestations espaces verts, désaffichage de la Ville de Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la fixation des tarifs de droits de place, droits de voirie, redevances d'occupations du domaine public, prestations espaces verts et désaffichage de la Ville de Grenoble selon les grilles tarifaires annexées à la présente délibération, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 48**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**DELIBERATION N° 50-(27209)** - DOMAINE PUBLIC - Evolution de la tarification du stationnement sur voirie

intervention(s) : Mme SPINI, Mme CHALAS, Mme CENATIEMPO, M. NAMUR, Mme BENSE, M. CARIGNON.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- D'approuver l'application des nouvelles grilles de tarification pour le stationnement exposées ci-dessus, et ce à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 45**

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés**

**DELIBERATION N° 51-(27317)** - DOMAINE PUBLIC - Autorisations temporaires d'occupation du domaine public pour les commerces à l'occasion des fêtes de Noël. Fixation du tarif de la redevance d'occupation du domaine public pour ces autorisations temporaires.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **D'autoriser les occupations temporaires du domaine public au droit des commerces du 10 décembre 2021 au 24 décembre 2021, dans le respect des règles précisées dans cette délibération ;**
- **De fixer à 3€ par mètre linéaire la redevance d'occupation du domaine public liée à ces autorisations temporaires pour la période comprise du 10 décembre 2021 au 24 décembre 2021.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 54**

**Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 52-(27139)** - CAPITALE VERTE EUROPEENNE - Modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public Capitale Verte pour adhésion d'un partenaire privé

intervention(s) : M. CARIGNON, Mme TAVEL.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Agence Capitale verte 2022 » ;**
- **d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement d'intérêt public,**
- **de valider les annexes de ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 47**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (M. CLOUAIRE)**

**DELIBERATION N° 53-(27083)** - CAPITALE VERTE EUROPEENNE - Groupement d'intérêt public Capitale verte européenne 2022 : Désignation des représentant-e-s de la Ville de Grenoble à l'assemblée générale et au conseil d'administration- Désignations des personnalités qualifiées.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **il est procéder à l'élection au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste ;**

**2 listes ont été déposées :**

- **Liste Grenoble en Commun**

**Mme Maud TAVEL**





**DELIBERATION N° 54-(27068)** - ENVIRONNEMENT - Signature d'une convention entre la Ville de Grenoble et Laetitia RAICHL, Educatrice Comportementaliste canin et félin, agente de la Ville de Grenoble pour la reconnaissance des missions de son partenaire canin, Orion.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la signature de la convention entre la Ville de Grenoble et l'agente Laetitia RAICHL, éducatrice comportementaliste canin et félin, pour reconnaître et encadrer les missions de son partenaire canin Orion.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 56**

**Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 55-(27153)** - ENVIRONNEMENT - Responsabilité Elargie du Producteur (REP) relative à la filière mégots - Signature d'un contrat avec l'éco-organisme ALCOME.

intervention(s) : M. PINEL.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver le contrat-type avec ALCOME pour la durée de l'agrément ;**  
**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout document afférent à ce sujet.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 56-(27133)** - ENERGIE - Convention de partenariat avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) dans le cadre du programme ACT'EAU pour l'efficacité énergétique dans les piscines publiques - Etude préalable à rénovation Piscine Clos d'Or

intervention(s) : M. CARIGNON

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) dans le cadre du programme ACT'EAU pour l'efficacité énergétique dans les piscines publiques ;**  
**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 57-(26621)** - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Mise à disposition à titre gratuit du collège les Saules par l'EPFLD dans le cadre du projet de réhabilitation de l'école des trembles

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux de l'ancien collège « Les Saules » par l'EPFL du Dauphiné au profit de la ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 58-(27198)** - PATRIMOINE MUNICIPAL - Mise à disposition à titre gratuit de locaux sis 55 rue Léon Jouhaux à l'association Unis Cité Auvergne Rhône-Alpes

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux entre la ville de Grenoble et l'association Unis Cité Auvergne Rhône-Alpes, pour des locaux sis 55 rue Léon Jouhaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 59-(27121)** - PATRIMOINE MUNICIPAL - Cession d'un appartement situé 70 rue du Vercors à Monsieur Alexandre Dubois

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la cession du lot de copropriété n°14 correspondant à l'appartement, au galetas et à la cave, dans l'immeuble en copropriété situé 70 rue du Vercors à Grenoble, à Monsieur Alexandre Dubois ou à toute autre personne morale habilitée à se substituer à lui ;
- de dire que le prix de cession est de 90 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte de vente.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 60-(27176)** - URBANISME AMENAGEMENT - Avenant n°2 à la convention cadre conclue entre la ville de Grenoble et l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (A.U.R.G), modifiant le programme d'actions pour l'année 2021.

intervention(s) : M. CARIGNON.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention cadre entre la Ville de Grenoble et l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (A.U.R.G.) ci-annexé ;**
- **d'autoriser la contribution de la Ville de Grenoble au financement de l'A.U.R.G. par le versement d'une participation complémentaire de 11 400 € sur crédits existants pour les 15 jours supplémentaires d'études et besoins exprimés ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention cadre.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 52**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**Ne prend pas part au vote : 1 Nouveau Regard (Mme CHALAS)**

**DELIBERATION N° 61-(26756)** - URBANISME AMENAGEMENT - Convention de Projet Urbain Partenarial avenue des Jeux Olympiques entre COGEDIM, la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes-Métropole

intervention(s) : M. CARIGNON.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **de prendre acte de l'instauration d'un périmètre de PUP sur le secteur de l'avenue des Jeux Olympiques à Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager le programme des équipements publics à réaliser, relevant de la compétence de la ville de Grenoble, dans le périmètre du PUP pour les montants estimés de 1 787 250 € HT pour l'extension de l'école et 105 500 € HT pour l'éclairage public ;**
- **d'approuver la présente convention de Projet Urbain Partenarial avec la Métropole et la société COGEDIM GRENOBLE annexée à la présente délibération, aux termes de laquelle la société COGEDIM GRENOBLE aura à sa charge en sus du coût des équipements propres à l'opération projetée, une part des coûts liés aux équipements publics nécessaires à son projet, représentant un montant de 986 584€HT, qui sera versé à Grenoble-Alpes Métropole et qui procédera aux reversements nécessaires à la Ville de Grenoble (soit 559 199 €), selon les modalités qui figurent dans la convention de projet urbain partenarial annexée à la présente (22 650 € HT en apport foncier et 963 934 € HT en numéraire) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à finaliser et à signer cette convention tripartite de Projet Urbain Partenarial avec la Métropole et la société COGEDIM GRENOBLE ;**

- d'informer que la présente délibération et la convention de Projet Urbain Partenarial seront tenues à la disposition du public au siège de Grenoble-Alpes Métropole et en mairie de Grenoble, et feront l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R332-25-2 du Code de l'Urbanisme.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 53**

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 62-(25671)** - URBANISME AMENAGEMENT - SPL SAGES - Opération Rivail-J.O. (Washington sud) - Approbation du compte-rendu financier 2020, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n°9 à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2021.

intervention(s) : M. CARIGNON, Mme PETERS, M. PINEL.

**Un amendement est déposé par le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, celui-ci est repoussé :**

**Pour 6 - Contre : 45 Grenoble en commun - Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2020 et d'autre part l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci annexés ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé ;
- d'approuver le compte rendu annuel 2020 et ses annexes, ci-annexés ;
- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Rivail-Jeux Olympiques : pour 2021 une participation aux équipements publics de 400 000 € HT ;
- pour 2022, il est prévu des participations de 100 620 € (participation à l'équilibre de l'opération) et de 482 021 € HT (pour le financement des équipements publics) ;
- d'approuver l'avenant n°9 à la convention publique d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 53**

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 63-(26736)** - URBANISME AMENAGEMENT - Cours et passages – Signature avec les copropriétés de conventions permettant l'accès, de façon autonome ou avec un guide de l'office de tourisme, à des lieux dissimulés aux regards extérieurs.

intervention(s) : Mme BENSE, M. HABFAST.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les projets des nouvelles conventions cours et passages à intervenir entre la ville de Grenoble et les copropriétés concernées, jointes en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 56**

**Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 64-(26676)** - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Washington Sud - Le Mayflower : Acquisition auprès d'ACTIS d'un volume correspondant à 18 places de stationnement et sa rampe d'accès

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'acquérir le volume n°2 assis sur la parcelle cadastrée section DW n°68 correspondant à 18 places de stationnements et rampe d'accès ;
- de dire que cette acquisition se fera sur la base de 12 000 € HT par place de stationnement avec une participation à la rampe d'accès pour un montant de 14 803 € HT soit un montant total de 230 803 € HT et 276 963,60 € TTC ;
- d'accepter la servitude passage de véhicules dans le volume à acquérir pour accéder à l'opération future située sur la parcelle cadastrée section DW n°67 ;
- d'autoriser la ville de Grenoble à adhérer à l'Association Syndicale Libre ILOT H – WASHINGTON SUD constituée pour la gestion de l'espace commun.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui se rapportent à cette affaire et notamment l'acte authentique.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 53**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 65-(26863)** - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Établissement Public Foncier Local du Dauphiné : Cessions, acquisitions et gestion de réserves foncières en portage - Demande de sortie de portages ZAC Bouchayer Viallet

intervention(s) : M. CARIGNON, Mme MARTIN.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné à céder à la société MediAlpes Equipement, ou toute autre société qui s'y substituerait, les lots 128, 108-109,143, 88-117-118, 131-132-144-145, 115-116-119-120 de la copropriété sis 163 cours Berriat à Grenoble, au prix global de 475 000€ ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 53**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 66-(27155)** - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite de locaux de l'Association Autisme VIES

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la convention de renouvellement de mise à disposition gratuite de locaux avec Autisme VIES situés 4 rue Dubois Fontanelle jointe en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 67-(27217)** - LOGEMENT SOCIAL - Avis de la Ville de Grenoble sur le programme de vente de logements du bailleur ACTIS, dans le cadre de sa Convention d'Utilité Sociale

intervention(s) : M. BOUZEGHOUB, M. CARIGNON, M. BERON PEREZ.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver le plan de vente annexé à la Convention d'Utilité Sociale 2021-2026 d'ACTIS ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 47**

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 68-(27212)** - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenant financier à la convention de partenariat, d'objectifs et de moyens 2019-2021 entre la Ville de Grenoble et l'Association de Gestion des Centres de Santé (AGECSA).

intervention(s) : M. PINEL.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant ci-annexé,
- d'autoriser le versement d'une subvention de 2 860€ à l'association AGECSA.
- que subvention est intégrée à la délibération générale d'affectation sur crédits existants de cette même séance du conseil municipal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : M. JUVEN, Mme MARTIN.**

**DELIBERATION N° 69-(27213)** - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention 2021 entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère relative au fonctionnement du Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) géré par la Ville de Grenoble

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à percevoir une subvention d'un montant de 152 000 euros du Département de l'Isère relativement au fonctionnement du CPEF.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 58**

**Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (Mme PANTEL).**

**DELIBERATION N° 70-(27340)** - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenant financier à la convention de partenariat, d'objectifs et de moyens 2018-2021 conclue entre la Ville de Grenoble et le Planning Familial 38 – subvention Fonds de soutien COVID

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant ci-annexé,
- d'autoriser le versement d'une subvention de 4 500 euros dans le cadre du Fonds de soutien COVID pour soutenir le projet d'accompagnement santé des personnes trans et jeunes trans.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 54**

**Ne prennent pas part au vote : 5 Grenoble en commun (Mme PFISTER, Mme PANTEL, Mme BELAIR, Mme LE BRET, M. CARROZ).**

**DELIBERATION N° 71-(27199)** - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition gratuite d'un local au profit de l'association Vivre aux Vignes

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite et précaire entre la Ville de Grenoble et l'association Vivre aux Vignes, annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 72-(27067)** - ACTION SOCIALE - Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens concernant des associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,
- de dire que les montants de ces subventions sont intégrés dans la délibération générale «d'affectation de subventions sur crédits existants» de cette même séance du Conseil municipal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme BACHER, Mme BRETTON.**



**DELIBERATION N° 73-(27136)** - ACTION SOCIALE - Règlement intérieur pour la mise à disposition gratuite de la "cuisine mobile" de la Maison des Habitants Les Baladins aux associations.

intervention(s) : M. PINEL.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes du règlement intérieur de mise à disposition gratuite de la cuisine mobile entre la Ville de Grenoble et les associations partenaires de la Villeneuve, en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 74-(25826)** - ACTION SOCIALE - Aide financière au fonctionnement des LAEP associatifs, LAEP La Marelle et Les Ménestrels

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention ci-annexé, entre la Ville de Grenoble et l'association La Marelle,**
- d'autoriser le versement à l'association La Marelle d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 000 €,**
- d'autoriser le versement à l'association Les Menestrels d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 017,05 €.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle elle représente la commune en qualité d'administrateur : Mme FOUGERES.**

**DELIBERATION N° 75-(26708)** - ACTION SOCIALE - Convention de projet tuteuré entre la Ville de Grenoble et l'Université Grenoble Alpes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la convention de projet tuteuré telle qu'annexée à la présente délibération,**
- d'autoriser M. Le Maire à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 76-(27216)** - ADMINISTRATION GENERALE - Convention cadre quinquennale de fonctionnement 2021-2026 de l'OBS'Y, le réseau des observatoires de la région grenobloise (renouvellement)- Désignation d'un représentant de la Ville de Grenoble au sein du comité de pilotage

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention 2021-2026 ci-annexée relative au renouvellement de la participation de la Ville de Grenoble au réseau des observatoires de la région grenobloise (OBS'Y),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- de désigner M. Nicolas KADA, représentant la Ville de Grenoble au sein du comité de pilotage.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 55**

**Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (M. KADA).**

**DELIBERATION N° 77-(27371)** - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - Convention entre la Ville et l'État pour le financement d'actions de lutte contre la précarité menstruelle.

intervention(s) : Mme SPINI.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention jointe en annexe à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention financière telle que soumise en annexe à la délibération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 78-(27286)** - CONSEIL MUNICIPAL - Modification de la composition des commissions municipales permanentes

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de modifier la composition des commissions comme suit :

- **Commission « Résiliences »**

•	• <b>Sandra KRIEF</b>
• <b>Maxence ALLOTO</b>	• <b>Elisa MARTIN</b>
• <b>Katia BACHER</b>	• <b>Laure MASSON</b>
• <b>Antoine BACK</b>	• <b>Yann MONGABURU</b>

• Margot BELAIR	• Gilles NAMUR
• Kheira CAPDEPON	• Chloé PANTEL
• Thierry CHASTAGNER	• Jérôme SOLDEVILLE
• Alan CONFESSON	• Nathalie BERANGER
• Salima DJIDEL	• Chérif BOUTAFA
• Vincent FRISTOT	• Dominique SPINI
• Christine GARNIER	• Emilie CHALAS
• Claus HABFAST	• Hassen BOUZEGHOUB
• Pierre-André JUVEN	• Olivier SIX

• Commission « Emancipations »

• Anouche AGOBIAN	•
• Luis BELTRAN-LOPEZ	• Laura PFISTER
• Annabelle BRETTON	• Jérôme SOLDEVILLE
• Emmanuel CARROZ	• Maud TAVEL
• Pascal CLOUAIRE	• Maude WADELEC
• Antoine FLECHET	• Djamel WAZIZI
• Sylvie FOUGERES	• Amel ZENATI
• Christine GARNIER	• Brigitte BOER
• Claus HABFAST	• Dominique SPINI
• Nicolas KADA	• Chérif BOUTAFA
• Lucille LHEUREUX	• Delphine BENSE
• Céline MENNETRIER	• Cécile CENATIEMPO
• Pierre MERIAUX	• Hasni BEN-REDJEB

• Commission « Solidarités »

• Antoine BACK	• Gilles NAMUR
• Luis BELTRAN LOPEZ	• Chloé PANTEL
• Nicolas BERON PEREZ	• Isabelle PETERS
• Emmanuel CARROZ	• Lionel PICOLLET
• Kheira CAPDEPON	• Maud TAVEL
• Alan CONFESSON	• Maude WADELEC
• Céline DESLATTES	• Amel ZENATI
• Sylvie FOUGERES	• Nicolas PINEL
• Pierre-André JUVEN	• Brigitte BOER

• <b>Nicolas KADA</b>	• <b>Nathalie BERANGER</b>
• <b>Chloé LE BRET</b>	• <b>Delphine BENSE</b>
• <b>Elisa MARTIN</b>	• <b>Hassen BOUZEGHOUB</b>
•	• <b>Hasni BEN-REDJEB</b>

• **Commission « Ressources »**

• <b>Anouche AGOBIAN</b>	• <b>Anne-Sophie OLMOS</b>
• <b>Maxence ALLOTO</b>	• <b>Isabelle PETERS</b>
• <b>Nicolas BERON PEREZ</b>	• <b>Lionel PICOLLET</b>
• <b>Olivier BERTRAND</b>	• <b>Laura PFISTER</b>
• <b>Kheira CAPDEPON</b>	• <b>Hakim SABRI</b>
• <b>Thierry CHASTAGNER</b>	• <b>Barbara SCHUMAN</b>
• <b>Pascal CLOUAIRE</b>	• <b>Amel ZENATI</b>
• <b>Alan CONFESSON</b>	• <b>Alain CARIGNON</b>
• <b>Vincent FRISTOT</b>	• <b>Nicolas PINEL</b>
• <b>Christine GARNIER</b>	• <b>Chérif BOUTAFA</b>
• <b>Sandra KRIEF</b>	• <b>Emilie CHALAS</b>
• <b>Pierre MERIAUX</b>	• <b>Romain GENTIL</b>
•	• <b>Hasni BEN-REDJEB</b>

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 79-(27228) - CONSEIL MUNICIPAL - Indemnités de fonction des élu-es**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de fixer les indemnités mensuelles des élu-es suivant le tableau joint en annexe.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 56**

**Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 80-(27229)** - CONSEIL MUNICIPAL - Modification du règlement intérieur du Conseil municipal.

intervention(s) : M. PINEL.

**Un amendement est présenté oralement par M. PINEL pour le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 11 - Contre : 45 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la modification de l'article 38 portant la période de référence des présences des élus de septembre à septembre ;
- d'adopter le règlement intérieur tel que modifié et joint en annexe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H58.**

# **ANNEXES**

## Annexe à la délibération 1-26989

Incidence financière	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Nature de la modification contractuelle	Numérotation avant 2017	N°	Année	Seuil	Catégorie prestations	Catégorie marché	N°	Attributaire	Objet du marché initial	N° lot concerné pour le marché initial	Intitulé du lot le cas échéant	Procédure	Montant du marché initial en € HT	Notification de l'avenant	Intégration rendu acte
sans incidence financière	x	Augmentation provisoire des tarifs			19	A	F	B	196	RESCASET	Achat de conditionnements alimentaires et leurs films d'opercule		x	procédure supérieure 90	200 000,00	07/09/21	08/11/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	1 750,00	modification contractuelle _pièce financière	16PI062							SOCOTEC	Mission de contrôle technique pour les travaux d'extension et de réhabilitation de l'école maternelle Diderot	X	X	p.adaptée_inf.90	13 552,00	10/08/21	08/11/21
incidence financière inférieure 5% marché initial	1 007,37	modification contractuelle _pièce financière			20	A	T	M	299	SNEF	Site Claudel – Travaux d'amélioration du réseau électrique de secours	1	Groupes Electrogènes	p.adaptée_inf.90	51 031,96	24/09/21	08/11/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	1 300,00	modification contractuelle _pièce financière			21	B	T	M	32	PCSD	Ensemble Eaux Claires – Travaux de création d'une sous-station de chauffage	1	Chauffage	p.adaptée_inf.90	18 000,00	11/08/21	08/11/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	2 585,50	modification contractuelle _pièce financière			21	B	T	M	59	PCSD	Centre sportif Hoche : chauffage des salles judo et gymnastique	1	chauffage	p.adaptée_inf.90	44 000,00	10/08/21	08/11/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	2 783,70	modification contractuelle _pièce financière			21	B	T	M	58	MOROT SAS	Bibliothèque Abbaye les Bains – Remplacement de la production d'eau glacée	2	Electricité	p.adaptée_inf.90	9 732,00	20/08/21	08/11/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	12 500,00	modification contractuelle _pièce financière			17	A	T	M	378	SARL BATI	Travaux de relocalisation du Centre de santé des Géants à Grenoble	3	Bardage, isolation	p.adaptée_inf.90	84 000,15	24/09/21	08/11/21

## annexe à la délibération 1-26989

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE millésime	N° MARCHE seuil	N° MARCHE catégorie prestations	N° MARCHE catégorie marché ou accord cadre	N° MARCHE numérotat°	marchés multi-attributaires	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum ou estimé en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Reconduct°	Procédure	Notificat° du marché	Intégration rendu acte
Mise en place de la billetterie et du contrôle d'accès dans les piscines	X	X	20	A	I	B	227		ELISATH	54850	MEISSEIN	325 796,04	53 600,00	Prix mixtes	60	0	procédure formalisée	28/09/21	08/11/21
Prestation de service de paiement mobile du stationnement sur voirie pour la Ville de Grenoble	X	X	21	A	S	B	053		MOBILE PAYMENT SERVICES (PAYBYPHONE)	92100	BOULOGNE BILLANCOURT	X	133 000,00	Prix mixtes	24	2	procédure formalisée	06/10/21	08/11/21
Gestion de l'amphithéâtre et de la salle Taillefer de la Maison du tourisme et de la montagne de Grenoble	X	X	21	A	S	M	061		OFFICE DU TOURISME DE GRENOBLE	38000	GRENOBLE	58 000,00	X	Prix global et forfaitaire	12	3	procédure formalisée	04/10/21	08/11/21
Travaux de câblage VDI sur les sites de la ville de Grenoble (hors établissements scolaires) et du CCAS de Grenoble	X	X	21	C	T	B	063	SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE/EIFFAG E/ERCOM	X	38130/69480/38400	ECHIROLLES/AMBERIEUX/SAINT MARTIN D'HERES	X	760 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	42	2	p.adaptée_sup.90	28/09/21	08/11/21
Marché subséquent à l'accord cadre n°18ASS334 "Transport d'œuvres d'art sur le territoire national"	X	Transport des œuvres pour l'exposition Pierre Bonnard - Les couleurs de la lumière	21	A	S	Z	121		LP ART SA	93100	MONTREUIL	X	190 000,00	Prix mixtes	12	0	procédure formalisée	27/08/21	08/11/21
Mise à disposition et exploitation de distributeurs automatiques de boissons non alcoolisées et d'aliments s'appoints dans divers sites de la Ville de Grenoble	X	X	21	B	S	M	188		SDA	38140	APPRIEU			Redevance	8 mois	0	p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90	13/09/21	08/11/21
MATERNELLE BAJATIERE-Travaux de reprise du réseau de chauffage	X	X	21	B	T	M	207		RUBINO	38100	GRENOBLE	9 364,00	X	Prix global et forfaitaire	1 mois	0	p.adaptée_inf.90	16/07/21	08/11/21
LES TREMBLES - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les Réemploi des matériaux, recyclage et gestion des déchets pour les travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance	X	X	21	B	S	M	221		MINEKA	69100	VILLEURBANNE	28 700,00	X	Prix global et forfaitaire	78	0	p.adaptée_inf.90	07/09/21	08/11/21
Conservatoire à rayonnement régional : Travaux de rénovation de l'étanchéité de la salle STEKEL	1	étanchéité	21	B	T	M	248		RTE DAUPHINE	38130	ECHIROLLES	27 939,00	X	Prix global et forfaitaire	2	0	p.adaptée_inf.90	08/09/21	08/11/21
Conservatoire à rayonnement régional : Travaux de rénovation de l'étanchéité de la salle STEKEL	2	végétalisation	21	B	T	M	249		TERIDEAL TARVEL	69747	GENAS	15 486,48	X	Prix global et forfaitaire	2	0	p.adaptée_inf.90	02/09/21	08/11/21
Conservatoire à rayonnement régional : Travaux de rénovation de l'étanchéité de la salle STEKEL	3	Ventilation	21	B	T	M	250		RUBINO PERE ET FILS	38100	GRENOBLE	12 438,00	X	Prix global et forfaitaire	2	0	p.adaptée_inf.90	07/09/21	08/11/21
Gymnases Malherbe et Jouhaux: Réalisation d'un diagnostic de structure	X	X	21	B	S	M	257		CDCI	38180	SEYSSINS	22 550,00	X	Prix global et forfaitaire	3	0	p.adaptée_inf.90	21/09/21	08/11/21
LES TREMBLES - Mission de contrôle technique pour les travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance des Trembles	X	X	21	B	P	M	262		BUREAU ALPES CONTROLES 38	38430	MOIRANS	31 525,00	X	Prix global et forfaitaire	38	0	p.adaptée_inf.90	22/09/21	08/11/21



Annexe à la délibération n° 1-26989 Conseil municipal du 8 novembre 2021

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

**II- DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :**

2021-1337	Arrêté (3/08/2021)	cabinet SAS HUGLO-LEPAGE 42 Rue de Lisbonne, 75008 Paris	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par la préfecture de l'Isère à l'encontre de l'arrêté municipal en date du 22/02/2021 portant obligation pour tout utilisateur de produits phytopharmaceutiques, d'assurer l'élimination des déchets générés par son activité.	
2021-1470	Arrêté (6/09/2021)	Me Aurélien BUREL Cabinet D4 Avocats associés 53 rue de Turbigo Paris	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de l'assignation délivrée devant le Tribunal Judiciaire de Paris contre la ville de Grenoble, à l'initiative de Mme KAHN et autres, en vue de constater la nullité d'une vente de collection d'art et d'ordonner la restitution des oeuvres y afférentes.	
2021-1533	Arrêté (17/09/2021)	Me Laure Abramowitch 3 Esplanade de la République, 21300 CHENOVE	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la SARL Serrurerie - Constructions Métalliques Fiat et Fils et tendant à l'annulation des arrêtés du 07/07/2021 portant organisation générale du projet de piétonisation dénommé « Place aux enfants » et son application particulière à la rue Cuvier.	

**Annexe à la délibération n° 26989 Conseil municipal du 8 novembre 2021**

2021-1534	Arrêté (17/09/2021)	cabinet Lexcap Centre d'affaires Alphasis 35769 Saint Grégoire	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la société On Tower France et portant demande d'annulation de l'arrêté du 12/07/2021 par lequel le Maire de Grenoble s'est opposé aux travaux déclarés par la société en vue d'un déplacement et d'un agrandissement de trois fausses cheminées abritant des antennes de téléphonie en toiture d'une copropriété, sis 83 avenue Jeanne d'Arc.	
2021-1537	Arrêté (20/09/2021)	Me Sarah TISSOT cabinet CDMF Avocats 7 place Firmin Gautier Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par M. DIMANCHE en référé provision, aux fins de versement par la Commune de Grenoble de la somme de 47 166,03 euros, outre intérêts légaux à compter du 12 janvier 2013 et capitalisation des intérêts.	
2021-1598	Arrêté (29/09/2021)	Maître Katia Guermonprez 4bis rue de Lyon 75012 Paris	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la SARL Serrurerie – Constructions Métalliques Fiat et Fils et tendant à l'annulation des arrêtés du 07/07/2021 portant organisation générale du projet de piétonisation dénommé « Place aux Enfants » et son application particulière à la rue Cuvier. L'arrêté 2021-1533 du 17/09/2021 est abrogé.	

**III- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :**

	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (2/08/2021)	BIOMERIEUX 376, chemin de l'Orme 69280 Marcy l'étoile	Projet Biomérieux à Grenoble – implantation bâtiment modulaire de 2 niveaux - convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC Presqu'île.	Montant de la participation financière :  168 044 € HT
--	--	---	--	--

**Annexe à la délibération n° 26989 Conseil municipal du 8 novembre 2021**

Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (2/08/2021)	VERKOR 3 Allée du Nanomètre 38000 Grenoble	Projet VERKOR à Grenoble – reconversion et extension d'une halle existante pour l'implantation du Verkor Innovation Center - convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC Presqu'île.	Montant de la participation financière :  165 120 € HT
Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (2/08/2021)	CEA 17 avenue des Martyrs 38054 Grenoble Cedex 09	Projet CEA à Grenoble – réhabilitation et extension du bâtiment tertiaire 1005 - convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC Presqu'île.	Montant de la participation financière :  16 512 € HT

**IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DEMANDE DE SUBVENTION :**

Lettre (6/08/2021)	Direction départementale des territoires Service sécurité et risques 17 bd Joseph Vallier 38000 GRENOBLE	Demande de subvention auprès du Fonds de prévention des risques naturels majeurs : diagnostic de vulnérabilité face au risque sismique des bâtiments indispensables à la sécurité civile.	Montant demandé :  12 000 €
-----------------------	---	---	-----------------------------------

**V - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE PREEMPTION :**

2021-1589	Arrêté (27/09/2021)		Il est décidé d'autoriser l'EPFL du Dauphiné à intervenir sur le territoire de la ville de Grenoble pour la réalisation de l'opération suivante : Exercice du droit de préemption urbain, sur délégation de Grenoble-Alpes Métropole, pour l'acquisition d'un bien immobilier situé 13 rue Rochambeau à Grenoble, appartenant à Mme SOUVIGNET (parcelle cadastrée EN 0020) en vue de participer à la résorption de l'habitat insalubre, et de produire une offre en logements locatifs sociaux.	
-----------	------------------------	--	--	--

**VI - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :**

2021-1486	Arrêté (30/07/2021)	M. MOKHTARI Abdelaziz	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 350 - concession du 30/07/2021 au 29/07/2036.	Redevance : 312 €
2021-1487	Arrêté (3/08/2021)	Mme TRAÏDIA Nicole	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 351 – Nouvelle concession du 3/08/2021 au 2/08/2036.	Redevance : 312 €
2021-1488	Arrêté (3/08/2021)	Mme KHIRREDDINE Rosette	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 352 – Nouvelle concession du 3/08/2021 au 2/08/2036.	Redevance : 312 €
2021-1489	Arrêté (5/08/2021)	Mme BARBE Lucette	Cimetière Saint Roch – Titre n° 353 – Conversion de concession en perpétuelle à compter du 3/08/2021.	Redevance : 14 129,98 €

**Annexe à la délibération n° 26989 Conseil municipal du 8 novembre 2021**

2021-1490	Arrêté (4/08/2021)	Mme BENMEZIANE Malika	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 354 – Nouvelle concession du 3/08/2021 au 2/08/2051.	Redevance : 684 €
2021-1491	Arrêté (5/08/2021)	Mme THELLY Thi Son	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 355 – Nouvelle concession du 4/08/2021 au 3/08/2036.	Redevance : 396 €
2021-1492	Arrêté (9/08/2021)	Mme DOMINGOS Gloria De Jésus	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 356 – Nouvelle concession du 9/08/2021 au 8/08/2051.	Redevance : 684 €
2021-1493	Arrêté (9/08/2021)	Mme VERDEL Josette	Cimetière Saint Roch – Titre n° 357 – Nouvelle concession du 9/08/2021 au 8/08/2051.	Redevance : 684 €
2021-1494	Arrêté (10/08/2021)	Mme GEORGEON Nadine	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 358 – Renouvellement anticipé de concession du 30/01/2026 au 29/01/2041.	Redevance : 312 €
2021-1495	Arrêté (11/08/2021)	Mme KHIRREDDINE Rosette	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 359 – Conversion de concession du 11/08/2021 au 10/08/2071.	Redevance : 876,40 €
2021-1496	Arrêté (11/08/2021)	Mme DUVERNOIS Maria	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 360 – Renouvellement de concession du 14/05/2021 au 13/05/2036.	Redevance : 312 €
2021-1497	Arrêté (1/09/2021)	Mme DI GIOIA Marcelle	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 361 – Nouvelle concession du 17/08/2021 au 16/08/2071.	Redevance : 1188 €
2021-1498	Arrêté (1/09/2021)	Mme FIAT Suzanne	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 362 - Renouvellement anticipé de concession du 18/06/2023 au 17/06/2038.	Redevance : 312 €
2021-1499	Arrêté (30/08/2021)	M. SABANOV Tahir	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 363 – Nouvelle concession du 30/08/2021 au 29/08/2051.	Redevance : 684 €
2021-1500	Arrêté (1/09/2021)	Mme IRIE BI Nouria	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 364 – Nouvelle concession du 30/08/2021 au 29/08/2036.	Redevance : 312 €
2021-1501	Arrêté (2/09/2021)	Mme DOMINGUEZ MARTINEZ Maria Carmen	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 365 – Nouvelle concession du 26/08/2021 au 25/08/2036.	Redevance : 396 €
2021-1502	Arrêté (2/09/2021)	Mme MARABESE Jeanne	Cimetière Grand Sablon – Titre n° 370 - Renouvellement de concession du 13/08/2021 au 12/08/2036.	Redevance : 312 €
2021-1503	Arrêté (2/09/2021)	Mme JAMET Lucienne	Cimetière Saint Roch- Titre n° 371 - Renouvellement de concession du 10/08/2021 au 9/08/2071.	Redevance : 1188 €

**Annexe à la délibération n° 26989 Conseil municipal du 8 novembre 2021**

2021-1504	Arrêté (2/09/2021)	M. DOTTER Georges	Cimetière Saint Roch – Titre n° 372 – Renouvellement de concession du 2/12/2019 au 1/12/2034.	Redevance : 312 €
2021-1553	Arrêté (2/09/2021)	M. BEDNAREK Stanislas	Cimetière Grand Sablon – Titre n°366 - Nouvelle concession du 24/08/2021 au 23/08/2036.	Redevance : 396 €
2021-1554	Arrêté (14/09/2021)	M. BLANC-BEQUILLE	Cimetière Saint Roch – Titre n°367 - Nouvelle concession du 23/08/2021 au 22/08/2051.	Redevance : 684 €
2021-1555	Arrêté (8/09/2021)	Mme MALCANGI	Cimetière Grand Sablon – Titre n°368 - Nouvelle concession du 26/08/2021 au 25/08/2036.	Redevance : 396 €
2021-1556	Arrêté (10/09/2021)	Mme CAILLAT-THORANNE Célestine	Cimetière Saint Roch – Titre n°369 - Renouvellement de concession du 13/12/2020 au 12/12/2035.	Redevance : 312 €
2021-1557	Arrêté (3/09/2021)	M. CASANOVA	Cimetière Grand Sablon – Titre n°373 - Renouvellement de concession du 8/08/2020 au 7/08/2035.	Redevance : 312 €
2021-1558	Arrêté (3/09/2021)	Mme GAZELLE Marie	Cimetière Saint Roch – Titre n°374 - Renouvellement de concession du 2/01/2021 au 1/01/2036.	Redevance : 624 €
2021-1559	Arrêté (3/09/2021)	M. FUMEY Paul	Cimetière Saint Roch – Titre n° 375 - Renouvellement de concession du 14/07/2021 au 13/07/2036.	Redevance : 624 €
2021-1560	Arrêté (14/09/2021)	Mme GONZALEZ Eléna	Cimetière Grand Sablon – Titre n°376 - Nouvelle concession du 6/09/2021 au 5/09/2036.	Redevance : 312 €
2021-1561	Arrêté (6/09/2021)	Mme ALEXANDRE Jacqueline	Cimetière Saint Roch – Titre n°377 - Renouvellement de concession du 7/05/2019 au 6/05/2034.	Redevance : 312 €
2021-1562	Arrêté (7/09/2021)	Mme RADIX Marthe	Cimetière Grand Sablon – Titre n°378 - Renouvellement de concession du 20/12/2020 au 19/12/2050.	Redevance : 684 €
2021-1563	Arrêté (7/09/2021)	Mme VIASSONE Hélène	Cimetière Grand Sablon – Titre n°379 - Renouvellement de concession du 11/08/2021 au 10/08/2036.	Redevance : 312 €
2021-1564	Arrêté (7/09/2021)	Mme BONASSI Paulette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°380 - Renouvellement de concession du 8/08/2021 au 7/08/2051.	Redevance : 684 €
2021-1565	Arrêté (7/09/2021)	Mme CHANCEL Marie	Cimetière Grand Sablon – Titre n°381 - Renouvellement de concession du 13/02/2021 au 12/02/2071.	Redevance : 1188 €

**Annexe à la délibération n° 26989 Conseil municipal du 8 novembre 2021**

2021-1566	Arrêté (7/09/2021)	Mme MAYORAL Dolorès	Cimetière Grand Sablon – Titre n°382 - Renouvellement de concession du 8/08/2020 au 7/08/2035.	Redevance : 312 €
2021-1567	Arrêté (7/09/2021)	M. GENCO Vincent	Cimetière Grand Sablon – Titre n°383 - Renouvellement de concession du 20/08/2021 au 19/08/2071.	Redevance : 1188 €
2021-1568	Arrêté (8/09/2021)	Mme MILESIE Yvonne	Cimetière Grand Sablon – Titre n°384 - Renouvellement de concession du 30/07/2021 au 29/07/2036.	Redevance : 312 €
2021-1569	Arrêté (8/09/2021)	Mme BIDEt Hélène	Cimetière Saint Roch – Titre n°385 - Renouvellement de concession du 10/12/2021 au 9/12/2051.	Redevance : 684 €
2021-1570	Arrêté (8/09/2021)	Mme BONILLA Clotilde	Cimetière Saint Roch – Titre n°386 - Renouvellement de concession du 24/09/2021 au 23/09/2036.	Redevance : 312 €
2021-1571	Arrêté (8/09/2021)	M. FOLETTTO Pierre	Cimetière Saint Roch – Titre n°387 - Renouvellement de concession du 11/09/2019 au 10/09/2049.	Redevance : 684 €
2021-1572	Arrêté (8/09/2021)	Mme RUBINI Alice	Cimetière Grand Sablon – Titre n°388 - Renouvellement de concession du 25/08/2021 au 24/08/2036.	Redevance : 312 €
2021-1573	Arrêté (14/09/2021)	Mme PERROUD Elisabeth	Cimetière Saint Roch – Titre n°389 - Nouvelle concession du 10/09/2021 au 9/09/2036.	Redevance : 312 €
2021-1574	Arrêté (13/09/2021)	Mme COUVIN Marie-José	Cimetière Grand Sablon – Titre n°390 - Nouvelle concession du 13/09/2021 au 12/09/2036.	Redevance : 396 €
2021-1575	Arrêté (13/09/2021)	Mme MARTINEZ Béatrice	Cimetière Grand Sablon – Titre n°391 - Nouvelle concession du 13/09/2021 au 12/09/2036.	Redevance : 396 €
2021-1631	Arrêté (21/09/2021)	M. CHAIX Michel	Cimetière Grand Sablon – Titre n°499 - Nouvelle concession du 16/11/2020 au 15/11/2035. Annule et remplace l'arrêté 2020-2029.	Redevance : 309 €
2021-1632	Arrêté (30/08/2021)	M. SHABANOV Tahir	Cimetière Grand Sablon – Titre n°363 - Nouvelle concession du 30/08/2021 au 29/08/2051.	Redevance : 684 €
2021-1633	Arrêté (15/09/2021)	Mme KOUIDER Kheira	Cimetière Grand Sablon – Titre n°392 - Renouvellement de concession du 21/09/2019 au 20/09/2034.	Redevance : 312 €

**Annexe à la délibération n° 26989 Conseil municipal du 8 novembre 2021**

2021-1634	Arrêté (15/09/2021)	M. GOMEZ Jean	Cimetière Saint Roch – Titre n°393 - Renouvellement de concession du 27/10/2018 au 26/10/2033.	Redevance : 312 €
2021-1635	Arrêté (15/09/2021)	M. BARRAL Frédéric	Cimetière Saint Roch – Titre n°394 - Renouvellement de concession du 4/04/2020 au 3/04/2035.	Redevance : 624 €
2021-1636	Arrêté (15/09/2021)	M. SCHUSTER Victor	Cimetière Saint Roch – Titre n°395 - Renouvellement de concession du 14/02/2021 au 13/02/2036.	Redevance : 624 €
2021-1637	Arrêté (15/09/2021)	Mme MAZZILLI Anna	Cimetière Saint Roch – Titre n°396 - Renouvellement de concession du 7/09/2021 au 6/09/2051.	Redevance : 684 €
2021-1638	Arrêté (15/09/2021)	M. TAVERDON Régis	Cimetière Saint Roch – Titre n°397 - Renouvellement de concession du 25/05/2020 au 24/05/2035.	Redevance : 312 €
2021-1639	Arrêté (15/09/2021)	M. DI BILIO Michel	Cimetière Grand Sablon – Titre n°398 - Renouvellement de concession du 8/09/2021 au 7/09/2036.	Redevance : 312 €
2021-1640	Arrêté (15/09/2021)	Mme PERRIN Aline	Cimetière Saint Roch – Titre n°399 - Nouvelle concession du 15/09/2021 au 14/09/2036.	Redevance : 312 €
2021-1641	Arrêté (17/09/2021)	M. DORVILLE Stéphan	Cimetière Grand Sablon – Titre n°400 - Nouvelle concession du 17/09/2021 au 16/09/2036.	Redevance : 312 €
2021-1642	Arrêté (20/09/2021)	M. BOUSSETTA Essame et Mme KROUK Zina	Cimetière Grand Sablon – Titre n°401 - Nouvelle concession du 17/09/2021 au 16/09/2036.	Redevance : 312 €
2021-1643	Arrêté (20/09/2021)	MM. GALLO Pascal et CUCCARO Salvator	Cimetière Saint Roch – Titre n°402 - Renouvellement de concession du 13/11/2021 au 12/11/2036.	Redevance : 312 €
2021-1644	Arrêté (23/09/2021)	Mme CORRAL Josépha	Cimetière Grand Sablon – Titre n°403 - Renouvellement de concession du 27/09/2021 au 26/09/2036.	Redevance : 624 €
2021-1645	Arrêté (22/09/2021)	M. CAPUOZZO Franck	Cimetière Saint Roch – Titre n°404 - Renouvellement de concession du 6/06/2020 au 5/06/2035.	Redevance : 312 €
2021-1646	Arrêté (22/09/2021)	Mme PARADIS Sylvia	Cimetière Saint Roch – Titre n°405 - Renouvellement de concession du 6/10/2019 au 5/10/2034.	Redevance : 312 €
2021-1647	Arrêté (22/09/2021)	Mme FRANCOZ Marie	Cimetière Saint Roch – Titre n°406 - Renouvellement de concession du 19/06/2010 au 18/06/2040.	Redevance : 684 €



**Annexe à la délibération n° 26989 Conseil municipal du 8 novembre 2021**

2021-1648	Arrêté (23/09/2021)	Mme SEBAOUN Danielle	Cimetière Grand Sablon – Titre n°407 - Nouvelle concession du 23/09/2021 au 22/09/2036.	Redevance : 312 €
2021-1649	Arrêté (24/09/2021)	Mme BALMONT Hélène	Cimetière Saint Roch – Titre n°408 - Nouvelle concession du 24/09/2021 au 23/09/2036.	Redevance : 312 €
2021-1650	Arrêté (24/09/2021)	M. et Mme CHARTIER Jean Claude et Christiane	Cimetière Grand Sablon – Titre n°409 - Renouvellement de concession du 21/11/2021 au 20/11/2036.	Redevance : 312 €
2021-1651	Arrêté (27/09/2021)	Mme MULLOR-HERNANDEZ Julia	Cimetière Saint Roch – Titre n°410 - Renouvellement de concession du 12/10/2021 au 11/10/2036.	Redevance : 312 €
2021-1652	Arrêté (27/09/2021)	Mme COIT Magdeleine	Cimetière Saint Roch – Titre n°411 - Renouvellement de concession du 15/12/2021 au 14/12/2036.	Redevance : 312 €
2021-1653	Arrêté (27/09/2021)	M. BRUNIER-COULIN Léon	Cimetière Grand Sablon – Titre n°412 - Renouvellement de concession du 18/07/2021 au 17/07/2051.	Redevance : 684 €
2021-1654	Arrêté (27/09/2021)	Mme CECCATO Ginette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°413 - Renouvellement de concession du 28/01/2020 au 27/01/2035.	Redevance : 312 €
2021-1655	Arrêté (27/09/2021)	Mme FERROUX Nicole	Cimetière Saint Roch – Titre n°414 - Renouvellement de concession du 25/09/2021 au 24/09/2036.	Redevance : 624 €
2021-1656	Arrêté (27/09/2021)	Mme TRAN Thi Nha	Cimetière Grand Sablon – Titre n°415 - Nouvelle concession du 27/09/2021 au 26/09/2051.	Redevance : 684 €
2021-1657	Arrêté (27/09/2021)	Mme GRIENEY Josette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°416 - Renouvellement de concession du 8/03/2020 au 7/03/2035.	Redevance : 312 €
2021-1658	Arrêté (27/09/2021)	Mme GAUTHIER Denise	Cimetière Grand Sablon – Titre n°417 - Renouvellement de concession du 22/03/2021 au 21/03/2071.	Redevance : 1188 €
2021-1659	Arrêté (27/09/2021)	Mme JACQUEMOZ Madeleine	Cimetière Saint Roch – Titre n°418 - Renouvellement de concession du 18/11/2019 au 17/11/2034.	Redevance : 312 €
2021-1660	Arrêté (27/09/2021)	M. LAFAURY Gaston	Cimetière Grand Sablon – Titre n°419 - Renouvellement de concession du 2/09/2021 au 1/09/2051.	Redevance : 684 €
2021-1661	Arrêté (28/09/2021)	M. PAGNOUX Louis	Cimetière Saint Roch – Titre n°420 - Renouvellement de concession du 30/07/2018 au 29/07/2033.	Redevance : 312 €

**Annexe à la délibération n° 26989 Conseil municipal du 8 novembre 2021**

2021-1662	Arrêté (28/09/2021)	M. et Mme LEROY Roger	Cimetière Grand Sablon – Titre n°421 - Renouvellement de concession du 17/09/2021 au 16/09/2036.	Redevance : 312 €
-----------	------------------------	-----------------------	---	-------------------

**TRANSFORMATIONS DE POSTES**

Direction Générale	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Direction générale des services	Prévention et gestion des risques	Pôle résilience territoriale	Technicien	Rédacteur
Ville résiliente	Santé publique et environnementale	Santé scolaire Pôle médical	Médecin à temps non complet 70 %	Médecin à temps non complet 80 %
Ville résiliente	Santé publique et environnementale	Santé scolaire Pôle médical	Médecin à temps non complet 80 %	Médecin à temps non complet 90 %
Ville résiliente	Immobilier municipal	Patrimoine et utilisateurs	Technicien	Attaché
Ville émancipatrice	Affaires culturelles	Muséum Administration	Adjoint administratif	Adjoint du patrimoine
Ville émancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 4/6 GS Verderet	Adjoint technique à temps complet	Adjoint technique à temps non complet 80 %

**CREATION DE POSTE**

Direction	Service	Poste à créer	Quotité du poste
Affaires culturelles	Evénementiel	Rédacteur	100%

**TABLEAU DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES, RESSOURCES ET AUTRES**

NOMS DES ASSOCIATIONS	OBJET	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	SUBVENTION DE PROJET	TOTAL CM NOVEMBRE 2021
<b>SECTEUR 1</b>				
<b>CS CHORIER BERRIAT</b>	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs 2021	2 600 €		
	<b>Soit un total de :</b>	<b>2 600 €</b>		<b>2 600 €</b>
<b>MJC PARMENTIER</b>	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs 2021	54 700 €		
	Subvention séjours été 2021		1 680 €	
	<b>Soit un total de :</b>	<b>54 700 €</b>	<b>1 680 €</b>	<b>56 380 €</b>
<b>SECTEUR 2</b>				
<b>MPT SAINT LAURENT</b>	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs 2021	47 300 €		
	Subvention séjours été 2021		2 964 €	
	<b>Soit un total de :</b>	<b>47 300 €</b>	<b>2 964 €</b>	<b>50 264 €</b>
<b>MJC MUTUALITE</b>	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs 2021 et régularisation 2020	23 307 €		
	Subvention séjours été 2021		2 736 €	
	Subvention développement des pratiques artistiques		5 000 €	
	<b>Soit un total de :</b>	<b>23 307 €</b>	<b>7 736 €</b>	<b>31 043 €</b>
<b>MJC ALLOBROGES</b>	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs 2021 et régularisation 2020	26 676 €		
	Subvention séjours été 2021		4 980 €	
	Subvention Ville, vie, vacances été 2021		1 500 €	
	Projet : Respect des valeurs de la république , de la laïcité et engagement dans la vie de son quartier		0 €	
	<b>Soit un total de :</b>	<b>26 676 €</b>	<b>6 480 €</b>	<b>33 156 €</b>
<b>CLEF</b>	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs 2021 et régularisation 2020	26 845 €		
	Subvention séjours été 2021		5 016 €	
	<b>Soit un total de :</b>	<b>26 845 €</b>	<b>5 016 €</b>	<b>31 861 €</b>

SECTEUR 3				
LE PLATEAU	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs 2021	12 500 €		
	Subvention Ville, vie, vacances Toussaint/Noël : régularisation 2020		3 700 €	
	Subvention Ville, vie, vacances été 2021		4 000 €	
	Subvention séjours été 2021		924 €	
	<b>Soit un total de :</b>	<b>12 500 €</b>	<b>8 624 €</b>	<b>21 124 €</b>
ME BACHELARD	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs 2021 et régularisation 2020	23 150 €		
	Subvention Ville, vie, vacances été 2021		2 000 €	
	<b>Soit un total de :</b>	<b>23 150 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>25 150 €</b>
MJC ANATOLE France	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs 2021 et régularisation 2020	21 825 €		
	Subvention Ville, vie, vacances Toussaint/Noël : régularisation 2020		2 000 €	
	Subvention Ville, vie, vacances été 2021		1 600 €	
	<b>Soit un total de :</b>	<b>21 825 €</b>	<b>3 600 €</b>	<b>25 425 €</b>
MJC EAUX CLAIRES	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs 2021	35 000 €		
	Subvention séjours été 2021		1 524 €	
	<b>Soit un total de :</b>	<b>35 000 €</b>	<b>1 524 €</b>	<b>36 524 €</b>
SECTEUR 4				
MJC LUCIE AUBRAC	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs 2021	39 500 €		
	Subvention compléme,taire reprise activités Clos d'or	71 425 €		
	Subvention séjours été 2021		4 392 €	
	<b>Soit un total de :</b>	<b>110 925 €</b>	<b>4 392 €</b>	<b>115 317 €</b>
ACL	Subvention séjours été 2021		8 340 €	
	<b>Soit un total de :</b>		<b>8 340 €</b>	<b>8 340 €</b>

SECTEUR 5				
LA BAJA	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs 2021 et régularisation 2020	32 800 €		
	Subvention séjours été 2021		5 340 €	
	Subvention Ville, vie, vacances Toussaint/Noël : régularisation 2020		1 300 €	
	Subvention Ville, vie, vacances été 2021		3 600 €	
	<b>Soit un total de :</b>	<b>32 800 €</b>	<b>10 240 €</b>	<b>43 040 €</b>
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs 2021 et régularisation 2020	27 550 €		
	Subvention séjours été 2021		1 356 €	
	Subvention Ville, vie, vacances été 2021		2 500 €	
	Subvention Ville, vie, vacances Toussaint/Noël : régularisation 2020		1 280 €	
	<b>Soit un total de :</b>	<b>27 550 €</b>	<b>5 136 €</b>	<b>32 686 €</b>
ME TEISSEIRE	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs	9 100 €		
	Subvention séjours été 2021		3 096 €	
	<b>Soit un total de :</b>	<b>9 100 €</b>	<b>3 096 €</b>	<b>12 196 €</b>
ENFANTINE	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs 2021	7 840 €		
	Subvention séjours été 2021		2 748 €	
	Subvention COVID19	3 500 €		
	<b>Soit un total de :</b>	<b>11 340 €</b>	<b>2 748 €</b>	<b>14 088 €</b>
SECTEUR 6				
ME PREMOL	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs 2021 et régularisation 2020	9 195 €		
	Subvention séjours été 2021		4 260 €	
	<b>Soit un total de :</b>	<b>9 195 €</b>	<b>4 260 €</b>	<b>13 455 €</b>
MJC PREMOL	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs 2021 et régularisation 2020	1 700 €		
	Subvention Ville, vie, vacances été 2021		5 100 €	
	<b>Soit un total de :</b>	<b>1 700 €</b>	<b>5 100 €</b>	<b>6 800 €</b>
LA CORDEE	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs 2021	3 850 €		
	Subvention Ville, vie, vacances été 2021		3 350 €	
	<b>Soit un total de :</b>	<b>3 850 €</b>	<b>3 350 €</b>	<b>7 200 €</b>

<b>ASSOCIATIONS AUTRES</b>				
<b>ECHQUIER GRENOBLOIS</b>	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs 2021		6 000 €	
	<b>Soit un total de :</b>		<b>6 000 €</b>	<b>6 000 €</b>
<b>ESPACE 600</b>	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs 2021		3 000 €	
	<b>Soit un total de :</b>		<b>3 000 €</b>	<b>3 000 €</b>
<b>CSF</b>	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs 2021		13 000 €	
	<b>Soit un total de :</b>		<b>13 000 €</b>	<b>13 000 €</b>
<b>LIGUE ENSEIGNEMENT</b>	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs 2021		4 000 €	
	Subvention développement des pratiques artistiques			10 400 €
	<b>Soit un total de :</b>		<b>4 000 €</b>	<b>10 400 €</b>
<b>OSMOSE</b>	Subvention exceptionnelle ateliers éducatifs 2021		4 000 €	
	<b>Soit un total de :</b>		<b>4 000 €</b>	<b>4 000 €</b>
<b>AFRIC' IMPACT</b>	Subvention séjours été 2021			3 192 €
	<b>Soit un total de :</b>			<b>3 192 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>610 241 €</b>

**TABLEAU RÉCAPITULATIF  
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2021**

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2020	Objet de la subvention proposée	Subventions 2021		
		Date d'effet convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	ASPTT Grenoble Athlétisme	14-janv.-21	31-déc.-2023	28 990 €	Organisation de « La Grenobloise »	20 550 €	0 €	<b>10 000 €</b>
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Club Escrime Parmentier	02-févr.-21	31-déc.-2023	31 942 €	Organisation du 15ème Challenge mondial d'épée U17	21 000 €	1 340 €	<b>3 500 €</b>
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Entente Athlétique Grenoble 38	16-janv.-21	31-déc.-2023	65 544 €	Organisation de l'Ekiden	55 540 €	0 €	<b>18 500 €</b>
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	GUC Athlétisme	14-janv.-21	31-déc.-2023	41 264 €	Organisation des finales des Championnats de France Interclubs U23	30 450 €	1 965 €	<b>8 000 €</b>
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	GUC Grenoble Ski		31-déc.-2021	40 090 €	Organisation du biathlon d'automne	27 000 €	6 093 €	<b>3 500 €</b>
		délibération n° 25532 du 17 mai 2021						
2 avenant financier	Le Collectif des Usagers de la Bifurk	21-fév-19	31-déc.-2021	169 971 €	Soutien du projet les Bifurkations 2021	42 500 €	119 671 €	<b>1 000 €</b>
		délibération n° 11938 du 4 février 2019						
<b>Total</b>								<b>44 500 €</b>



**POUR INFORMATION :**  
**TABLEAU RÉCAPITULATIF**  
**SUBVENTIONS PRESENTES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2021 AU TITRE DU FOND DE SOUTIEN AIDES COVID 19**

Nom de l'Association	Objet de la subvention proposée	Subventions 2021		
		déjà votée	Avantage en nature	proposée
AIKIKAI Grenoble	Soutien association « crise sanitaire » ; Aide à l'équilibre budgétaire	0 €	0 €	<b>2 500 €</b>
FCG Amazones	Soutien association « crise sanitaire » ; Aide à l'équilibre budgétaire	0 €	0 €	<b>2 000 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>4 500 €</b>

**Rencontres Ciné Montagne 2021**

Partenaires		Participations financières	
		HT	TTC
1	Plein Nord Distribution	6 930,00 €	8 316,00 €
2	Banque Populaire Auvergne Rhone Alpes	7 900,00 €	9 480,00 €
3	Aesio	7 300,00 €	8 760,00 €
4	Au Vieux Campeur	5 000,00 €	6 000,00 €
5	Isère Attractivité	5 400,00 €	6 480,00 €
6	Cycles Lapierre – Haibike	4 000,00 €	4 800,00 €
7	Petzl	4 000,00 €	4 800,00 €
8	Arthaud	2 200,00 €	2 640,00 €
9	DSA	2 200,00 €	2 640,00 €
10	FFCAM	3 400,00 €	4 080,00 €
11	Secondo	2 500,00 €	3 000,00 €
12	Julbo	1 800,00 €	2 160,00 €
13	Lagoped	1 260,00 €	1 512,00 €
14	ANCEF	1 260,00 €	1 512,00 €
15	Golden Temple	1 000,00 €	1 200,00 €
16	Gignoux	500,00 €	600,00 €
17	Masherbrum	700,00 €	840,00 €
18	Snowplak	500,00 €	600,00 €
19	Blacksheep	1 500,00 €	1 800,00 €
<b>Total</b>		<b>59 350,00 €</b>	<b>71 220,00 €</b>
20	Fédération des Alpagnes de l'Isère		
21	Fédération Française de Randonnée		
22	France Nature Environnement		
23	FODACIM		
24	LPO Auvergne Rhône Alpes		
25	Mountain Wilderness		
26	Namaste		
27	Riders for Refugees		
28	Société Dauphinoise de Secours en Montagne		
29	Alpine Mag		
30	Nivéales Médias		
31	Télé Grenoble		
32	France Bleu Isère		
33	Groupe Dauphiné Libéré		
34	SEMITAG		
35	Hôtel Mercure Grenoble Centre		
36	Pony		

annexe à la délibération 34-26991

Annexe à la délibération n°26991 du Conseil municipal du 8 novembre 2021 : Tarifs des prestations à la délibération

**DROIT DE PLACE DU MARCHÉ DE NOËL 2021**

- Du Vendredi 26 novembre au vendredi 24 décembre 2021 - 29 jours d'ouverture (4 week ends) - Place Victor Hugo

	Tarifs HT 2020	Participation obligatoire aux frais de sécurité (Vigipirate) pour la période d'exploitation 2020	Total HT 2020 et participation obligatoire	Tarifs HT 2021	Participation obligatoire aux frais de sécurité (Vigipirate) pour la période d'exploitation 2021	Total HT 2021 et participation obligatoire
	<i>(pour 28 jours d'exploitation)</i>	<i>Forfait 150 €</i>	<i>(pour 28 jours d'exploitation)</i>	<i>(pour 29 jours d'exploitation)</i>	<i>7,5% du tarif HT de location</i>	<i>(pour 29 jours d'exploitation)</i>
<b>Chalets Artisan</b>						
<i>Chalet 3 x 2m Hors chalet restauration</i>	1 980 €	150 €	2 130 €	2 051 €	153,83 €	2 204,83 €
<i>Chalet 4 x 2,2m Hors chalet restauration</i>	2 638 €	150 €	2 788 €	2 732 €	204,90 €	2 936,90 €
<b>Chalet Classique</b>						
<i>Chalet 3 x 2m</i>	3 150 €	150 €	3 300 €	3 263 €	244,73 €	3 507,73 €
<i>Chalet 4 x 2,2m</i>	4 139 €	150 €	4 289 €	4 287 €	321,53 €	4 608,53 €
<i>Chalet 6 x 2,2m</i>	6 119 €	150 €	6 269 €	6 338 €	475,35 €	6 813,35 €
<b>Emplacements spéciaux</b>						
<i>Kiosque restauration Le Palais</i>	2 520 €	150 €	2 670 €	2 610 €	195,75 €	2 805,75 €
<i>Forfait espace nu Restauration en m2</i>	70 €	150 €	220 €	72 €	5,40 €	77,40 €
<i>Vente déambulatoire / jour</i>	105 €	150 €	255 €	109 €	8,18 €	117,18 €
<b>Marché économie sociale et solidaire</b>						
<i>Espace nu sous tente en m<sup>2</sup></i>	86 €	150 €	236 €	86 €	6,45 €	92,45 €
<b>Services optionnels</b>						
<i>Supplément électrique</i>	176 €	- €	176 €	182 €	- €	182,00 €
<i>Forfait point d'eau</i>	350 €	- €	350 €	363 €	- €	363,00 €
<b>Pénalité</b>						
<i>Pénalité Non-respect d'une clause du contrat, par jour et par clause</i>	105 €	- €	105 €	105 €	- €	105,00 €

\* La taille du chalet pourra être modifiée en fonction des contraintes d'espace et de sécurité de l'organisateur.

**ANNEXE 1**

**Attribution de subventions suite au comité d'avis du 1<sup>er</sup> octobre 2021  
Exercice budgétaire 2021- Tableau récapitulatif**

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montant demandé projet 2021	Sub DAC déjà accordée pour 2021	Montant proposé pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
13	MUSIQUES	ACROE	<p><b>Projet artistique et pédagogique "Écritoire numérique".</b> Le projet fait partie d'un projet global de réseau européen Art-Science-Technologie pour le développement de la Créativité Numérique coordonné par l'ACROE. "Ecritoire numérique" propose de participer au processus de création d'oeuvres musicales d'artistes-chercheur avec les outils de l'ACROE. <b>Le projet se déroule sur plusieurs rendez-vous de septembre à décembre 2021 :</b> <u>11 septembre</u> : Conférence - Séance d'écoute avec Giuseppe Gavazza, Adèle de Baudouin, Gilles Malatray dans le cadre de la manifestation « PAYSAGES   COMPOSÉS ». Maison des associations (organisation Apnées) ; <u>12 septembre</u> : Itinérances sonores #3, Carte Blanche à Giuseppe Gavazza, Installation sonore en plein air au jardin des plantes de Giuseppe Gavazza, « Le jardin des voix timides » (création, 2021) - en partenariat avec l'association Apnées. ; <u>13,14,15,16 septembre</u> : Accueil de Cristina Mercuri et Simone Giordano, étudiants en composition musicale électroacoustique du conservatoire de Cuneo (Italie) et de Giuseppe Gavazza, professeur-compositeur, pour une master class en composition avec l'environnement GENESIS de l'ACROE, avec Claude Cadoz et Nicolas Castagné. Séance publique le mardi 14 à 17h : Présentation par Cristina Mercuri et Simone Giordano de leurs démarches musicales et de leurs utilisations du logiciel GENESIS. <u>Décembre 21</u> (dates à définir) : Deux journées d'expérimentation active ouvertes au public dans les studios de l'ACROE. Compositeurs et artistes invités : Claude Cadoz, ACROE (France), Giuseppe Gavazza, Conservatoire de Cuneo (Italie), Ludger Bruemmer, Centre ZKM (Allemagne), Hans Peter Stubbe , Conservatoire de Copenhague (Danemark), Bénédicte Adessi, ACROE (France).</p>					1 000 €		1 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montant demandé projet 2021	Sub DAC déjà accordée pour 2021	Montant proposé pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
8	ARTS PLASTIQUES	A COEUR	<p><b>Soutien exceptionnel lié à la crise sanitaire.</b>            En mars 2018, Sarah ANTON, plasticienne diplômée des Beaux-arts de Grenoble et de Berlin, ouvre un petit espace de création autogéré quartier Saint Bruno. Elle y accueille des plasticiens et des musiciens de la scène locale pour des temps de résidence et de monstration. Elle tisse des liens avec la MDH St Bruno, le Café St Bruno, le 38 et les habitants du quartier. La crise sanitaire met un coup d'arrêt au projet du lieu dont les charges sont supportées par les dons recueillis lors des soirées ouvertes au public. Sans ressources suffisantes, elle ferme le lieu en mai 2021. Ce mois d'octobre 2021, Sarah ANTON organise une exposition au 11 rue Marx Dormoy.</p>					1 500 €		750 €	F
12	MUSIQUES	AMIS DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE	<p><b>Demande d'aide en investissement pour l'équipement vidéo et son de la console du temple de Grenoble.</b> L'orgue est placé sur une tribune située à l'arrière du Temple. L'organiste est assis à la console de l'orgue au pied de celui-ci, dos à la nef. Les auditeurs des concerts tournent le dos à l'instrument et à l'artiste. Afin de remédier à cette problématique, l'association souhaite investir dans un dispositif consistant à filmer l'organiste sur la tribune, avec plusieurs caméras, et à retransmettre en direct ces images sur un écran placé dans le chœur du Temple, à l'aide d'un vidéoprojecteur. Objectifs : Retransmission en direct lors des concerts ; enregistrement et diffusion (rendre plus attractif les concerts d'orgue) ; Matériel : deux caméras, table de mixage, PC, éclairage complémentaire de l'orgue.</p>	1 000 €				2 000 €		1 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montant demandé projet 2021	Sub DAC déjà accordée pour 2021	Montant proposé pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
12	MUSIQUES	BANDE À MIGOU	<p><b>Demande d'aide en investissement pour l'achat d'un saxophone Baryton.</b> La Bande à Migou est une fanfare grenobloise, association étudiante de Sciences Po Grenoble. L'objectif de l'acquisition d'un tel instrument est de renforcer le pôle "basses" de la fanfare, déjà initié en 2018 avec l'achat d'un soubassophone. Le choix de l'instrument s'est porté sur le saxophone car chaque année, plusieurs adhérents sont saxophonistes-alto de formation, et pourraient donc s'adapter facilement à cet instrument. L'achat de cet instrument serait profitable aux adhérents de la Bande A Migou au fil des années.</p> <p><b>Défavorable : L'association est une association étudiante dépendante de Science po Grenoble, il s'agit de pratique amateur, non encadrée par des professionnels. L'association est largement subventionnée par Science Po et l'UGA pour cette demande. Enfin, le matériel est déjà acquis depuis plusieurs mois.</b></p>					550 €		0 €	D

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montant demandé projet 2021	Sub DAC déjà accordée pour 2021	Montant proposé pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
1	MUSIQUES	CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES	<p><b>11ème édition du Festival Détours de Babel (DDB) + saison 2020/2021 du Théâtre Sainte-Marie-d'en-Bas (TSMB).</b></p> <p>11ème édition du festival DDB, du 17 mars au 11 avril 2021 : une cinquantaine de spectacles à Grenoble et en Isère dans de très nombreux lieux partenaires. 14 créations. Installation sonore et performance à l'Ancien Musée de peinture. TSMB épicerie du festival. Appel à projet Les chantiers. TSMB : 4 Temps forts : Journées du Patrimoine immatériel (sept.), Jeune Public (oct.), Brunch Très-Cloîtres (pendant le festival), Les nuits du vieux temple (juin), 60 concerts dont 7 créations, 10 séances scolaires. Rencontres et échanges autant que possible en amont des spectacles, ou en bord de scène à la fin. Organisation de répétitions publiques. 20 résidences, dont 3 autours de projets participatifs. Artistes associés nomades circulant sur plusieurs saisons entre TSMB et d'autres équipements. Dynamique partenariale autour de 4 projets participatifs : 1/Projet In Situ (constitution d'un ensemble musical de quartier avec le collectif Mustradem), avec également des scènes ouvertes ; 2/ Orchestre Soundpainting avec Walter Thompson, l'orchestre des campus, le chœur universitaire, collège Champollion (Grenoble) et lycée Gabriel Fauré (Annecy), 3/musicien malgache Rasery pour les enfants de la commune de Varcès-Allières-et-Risset, 4/ La chanson de Renart de Fidel Fourneyron avec le collège Charles Munch (Grenoble). [...]</p>	298 716 €	1 346 € (investissement)		50 617,52 €	298 716 €	249 316 € 100 % de l'aide au festival et 60 % de l'aide maximale TSMB (CM 14/12/2020)	49 400 € 40 % de l'aide maximale TSMB	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montant demandé projet 2021	Sub DAC déjà accordée pour 2021	Montant proposé pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
12	THÉÂTRE	ESPACE 600	<p><b>Aide d'investissement en équipement pour des projets de l'Espace 600 dans l'espace public .</b> Au regard de son projet de territoire, de sa volonté de sortir de ses murs afin d'aller à la rencontre des habitants qui ne fréquentent pas l'équipement en allant directement dans les lieux du quotidien (parc Jean Verhlac, kiosque, jardins partagés, coursives des galeries de l'Arlequin etc.), l'Espace 600 souhaite compléter ses équipements en matériel "itinérant", pour investir d'avantage l'espace public. Liste des besoins en investissement : Kit d'éclairage hors les murs (16 projecteurs led, crochets à contreplaque CMU 16,5kg, élingues de sécurité CMU 90kg, 4 pieds de projecteurs, 4 barres de couplage); structure d'accroche ; système son mobile .</p>	191 720 €	4 000 € investissement		91 295,63 €	6 000 € pour aide en investissement	191 720 € CM 14/12/2020 pour programme d'activités 2021 (demande de 260 000 €)	3 000 €	F



Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montant demandé projet 2021	Sub DAC déjà accordée pour 2021	Montant proposé pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
1	THÉÂTRE	ESPACE 600	<p><b>Subvention d'hausse exceptionnelle liée au conventionnement SCIN, Scène Culturelle d'Intérêt Nationale, Art Enfance Jeunesse. Programme d'activités 2021 autour du théâtre jeune public à l'Espace 600.</b> La saison est construite de façon à pouvoir se maintenir en dépit de la situation sanitaire. Elle privilégie les actions entreprises avec les spectateurs, les familles et les jeunes pour que les liens restent vivaces entre l'association et le public, en particulier avec les habitants du quartier. Elle s'organise autour de :</p> <p>1/ Créations "maison": permettent à des artistes de développer leur création en cheminement avec un lieu, un territoire et ses habitants. Cette saison : "Vilain canard !", cie Lignes de fuite- Ensemble, (lauréat doMino 2019), présente toute la saison avec des ateliers, stages de formation autour du conte d'Andersen. "Il a beaucoup souffert Lucifer", cie Si Sensible (partenariat avec Théa, Printemps du Livre, DAC d'Echirolles, Troisième bureau, Ville de Grenoble,) accueillis d'octobre à mars. "S'engager-génération Woyzeck", cie Ariadne, présente sur le territoire et accueillie par la MC2 à l'Espace 600 autour de la thématique des "décrocheurs" ;</p> <p>2/ Soirées sur mesure: PlatOs avec 4 temps (forum, spectacle, repas et scène ouverte). Mixité du public et sentiment de familiarité avec l'Espace 600 pour de nombreuses personnes et familles. 4 soirées : #1 partenariat avec Villeneuve debout dans le cadre de la semaine de la non-violence ; #2 dans le cadre du FITA 2020 avec des propositions ados ; #3 avec 2 artistes du quartier pour fêter la nouvelle année ; #4 en partenariat avec la MC2 et le conservatoire sur l'engagement.</p> <p>3/ Une programmation exigeante mais accessible : accueil de compagnies grenobloises, iséroises, régionales et nationales ; au moins 2 spectacles par tranche d'âge sur la saison; spectacles accompagnés de nombreuses actions culturelles.</p> <p>4/ Des nouveautés : un festival à destination des adolescents, construit avec eux ; un temps fort danse pour ouvrir le plateau à des amateurs embarqués dans des démarches ambitieuses ; des spectacles en décentralisation pour se rapprocher du territoire.</p>	191 720 €	4 000 € investissement		91 295,63 €	260 000 €	191 720 € CM 14/12/2020 pour programme d'activités 2021 (demande de 260 000 €)	60 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montant demandé projet 2021	Sub DAC déjà accordée pour 2021	Montant proposé pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
8	ARTS PLASTIQUES	ETINCELLES	<p><b>Portraits 2021.</b>  Tomas BOZZATO est photographe et vidéaste. "Œuvre après œuvre, il tente de comprendre et de raconter l'humain. Il s'intéresse aux questions de société et travaille dans les domaines du social et de la culture. En 2017, il fonde la société Etincelles qui produit la grande majorité de ses réalisations."  • "Pour la Route" : travail de portraits à l'Afghan Box et de poèmes lors du Printemps du Livre 2021 où une installation de rue va à la rencontre de passants mais aussi de populations plus éloignées de la culture. Une exposition de portraits et poèmes réalisés lors d'une résidence au Refuge Solidaire de Briançon sera présentée à la librairie Les Modernes ce mois de Novembre.  • Travail photographique de portraits argentiques avec le Local des Femmes.</p>					5 000 €		1 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montant demandé projet 2021	Sub DAC déjà accordée pour 2021	Montant proposé pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
8	ARTS PLASTIQUES	EXCES	<p><b>L'Abécédaire Justice écosystémique.</b></p> <p>La crise environnementale transforme en profondeur les milieux de vie des vivants (humains et non humains). Si elle ne touche pas les régions du monde de la même manière, ses conséquences se mesurent à l'échelle planétaire. L'incapacité des dirigeants de la planète à apporter des réponses sérieuses au changement climatique entraîne de par le monde la mobilisation de citoyens de tous âges qui multiplie manifestations, actions en justice, blocages et initiatives. Accompagnée d'autres artistes et d'enseignantes-chercheuses, Marie Moreau, plasticienne et vidéaste, organise des "assemblées de dépositions" auprès d'habitants de Grenoble et au-delà. Ces assemblées s'interrogent sur la question de justice. Chaque assemblée porte une lettre de l'alphabet afin de transmettre à d'autres les situations, cas, œuvres, actes, problèmes soulevés. S comme "soin", F comme "forêt", O comme "océan" etc. Ces lettres seront sculptées et installées dans différents lieux. Au printemps 2022, le musée de Grenoble accueille les 26 lettres sur les colonnes du bâtiment. Egalement, des textes seront publiés et offerts. L'exposition au musée sera l'occasion de conférences et de mise en place de plateaux radio reprenant la forme des assemblées et ouverts à tous les publics ("Œuvrer les limites du droit"). Partenaires du projet : UGA, Lycée Argouges, association C'est notre affaire à tous, Les Subsistances Lyon, Musée de Grenoble, Radio campus, La Maison de la création.</p>	5 000 €				5 000 €		5 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montant demandé projet 2021	Sub DAC déjà accordée pour 2021	Montant proposé pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	HISTOIRES 100 FINS	<b>Diffusion du spectacle Le cycle des immortels.</b> Le cycle des immortels : Un spectacle de feu et pyrotechnie où s'entremêlent les légendes Egyptiennes et l'univers de science-fiction imaginé par Enki Bilal dans son livre La foire aux immortels. Ce spectacle fait à travers sa mise en scène un parallèle entre le mythe de Ré, Dieu du soleil et de la lumière et une métaphore de la nuit. Professionnels intervenant : Antoine Peyssard, Anne-Diane Lejarre, Jocelyn Dard, Nasthasia Creus (comédiens), Johanna Réa, Axel Tuscher (comédiens, mise en scène) et Léonard Fillacier (scénographie, décors et costumes). Calendrier : fev-juin : Tournage du Teaser/court-métrage ; Mai : Musée Champollion de Vif ; Juillet-Août 2021 : OT Grenoble.	1 500 €				1 500 €		1 500 €	F
12	THÉÂTRE	LA COMPAGNIE DES GENTILS	<b>Aide en investissement pour l'acquisition de matériel technique pour une plus grande autonomie de la compagnie.</b> Dans le cadre de ses créations, la compagnie des Gentils travaille principalement avec des matériaux de récupération sur la base desquels sont notamment créés les décors et les costumes. Afin de pouvoir monter un spectacle autonome sur le plan technique avec une scène mobile ; de proposer des représentations hors les murs dans des lieux non dédiés en extérieur ou en intérieur pour créer des temps forts avec les différents publics et d'enrichir la mutualisation du matériel scénique déjà entamée avec quelques cie grenobloises comme Scalène, la cie des Gentils souhaite investir dans du matériel scénique (micros, enceintes, pieds d'enceinte, système global de son avec partie autonome, câbles, tourets, routeur, console de mixage, machine à fumée, mallettes de rangements du matériel technique, remorque et attelage). A noter : la remorque et l'attelage ne serviront pas à du transport mais seront aménagés comme un plateau.	7 000 €				3 000 € pour aide en investisse ment	7 000 € pour le projet culturel CM 14/06/2021	3 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montant demandé projet 2021	Sub DAC déjà accordée pour 2021	Montant proposé pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
12	ARTS VISUELS	LA MAISON DE L'IMAGE	<p><b>Demande d'aide en investissement pour le medialab de la Villeneuve.</b> Lieu ressource en éducation à l'image et aux médias, la Maison de l'image programme les Rendez-Vous de l'Image, journées de réflexion et temps de formation pour les professionnels de la communauté éducative au sens large. Chaque année, un thème d'actualité et de société rassemble les partenaires du territoire autour de conférences, table-ronde et ateliers pratiques. Elle organise le Mois de la Photo mettant à l'honneur l'image fixe, avec une exposition principale ayant lieu à l'ancien musée de peinture (cette année fermée au public depuis le 30 octobre). La Maison de l'Image est aussi un organisme de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des stages collectifs et formations sont proposés aux individuels adhérents de la Maison de l'Image.</li> <li>- elle intervient aussi sous forme de modules dans le cadre de la formation initiale auprès d'étudiants (IFTS, Universités, IUAG).</li> <li>- elle intervient également sur des modules auprès du CNFPT pour les agents des collectivités publiques : dématérialisation des supports, jeux-vidéos, écrans et petite enfance, éducation aux médias et à l'information, éducation à la sexualité en lien avec les images.</li> </ul> <p>Elle participe au pôle des ressources numériques porté par la Métropole, contribue au développement du réseau et de formation/accompagnement de projets à l'inclusion numérique. En 2020, Le studio 97 (ex-labo photo) au Patio, espace dédié aux images, est ouvert régulièrement chaque semaine pour accueillir les jeunes du quartier. Plusieurs Médialabs mobiles sont organisés sur le secteur 6 en vue d'ouvrir des espaces de parole citoyenne. L'objectif étant de donner la parole et ouvrir un espace d'expression aux jeunes, aux habitants et aux familles, de favoriser la fabrication d'images en répondant aux sollicitations des jeunes et en formant les publics à la réalisation d'images de tous types.</p>	51 500 €			51 923,92 € (dont 6 500 € mise à disposition ancien musée de peinture 02/11 au 06/12/2021)	10 646 €	51 500 € CM 14/12/2020 pour le programme d'activités 2021	7 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montant demandé projet 2021	Sub DAC déjà accordée pour 2021	Montant proposé pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
12	THÉÂTRE	LE GRAND MANITOU CIE FLEUR LEMERCIER	<p><b>Demande d'aide en investissement pour l'acquisition de matériel informatique et audiovisuel pour les créations de la compagnie.</b> La compagnie a développé ces dernières années pour ses spectacles des dispositifs partiellement pilotés par ordinateur : instruments électromécaniques pilotés par ordinateur, théâtre d'ombre à base de LED basse tension, graduables, commandées par ordinateur. Ces dispositifs sont des dispositifs de réalité mixte. La compagnie base tout son travail de recherche sur ces technologies, qui viennent nourrir ses créations.</p> <p>Dans ce cadre, la cie a besoin d'acheter du matériel informatique et audiovisuel. Ce matériel servira à la fois le travail de recherche, la scénographie et les spectacles, les actions culturelles.</p>	3 500 €				3 000 €	1 500 € CM 01/02/2021	3 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montant demandé projet 2021	Sub DAC déjà accordée pour 2021	Montant proposé pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
8	ARTS PLASTIQUES	LES PASSAGERS	<p><b>Ailleurs, au coin de la bergerie / Exposition itinérante.</b>            Christiane Dampne, documentariste sonore, BLUX et Stanislava Gauthier, architectes plasticiens, Jérôme Bayet, plasticien, forment le collectif Les Passagers. Ces années 2020 et 2021, le collectif réalise une exposition itinérante sonore et visuelle avec ateliers de pratique artistique. Il s'agit d'offrir un regard sensible sur le pastoralisme dans l'alpage de Chamechaude et sur l'élevage des ovins au Sappey-en-Chartreuse. Ce territoire est nourri par la mémoire des éleveurs implantés depuis plusieurs générations. Les pratiques agricoles puis récréatives s'y sont multipliées et diversifiées, au point parfois d'entrer en conflit. Le projet s'inscrit donc dans le contexte de l'enjeu d'un alpage à partager. Faire entendre la parole d'éleveurs à des randonneurs urbains, des sportifs, des festivaliers et des touristes afin de bouleverser les représentations. Offrir des portraits insolites artistiques de quelques brebis afin de bousculer également nos manières d'appréhender un troupeau. Extrait du dossier : "Pour réaliser l'exposition fixe, nous avons travaillé de concert avec le Groupement pastoral de l'Emeindra-Chamechaude – son Président et les éleveurs, Lise Denat, chargée de mission agriculture de proximité et pastoralisme au PNRC, l'association Sappeyarde La Bonne Fabrique, enfin l'ONF et les mairies du Sappey et de Sarcenas pour l'implantation des panneaux artistiques. Pour la diffusion itinérante « tout terrain », nous travaillerons en partenariat avec des structures organisatrices d'événements culturels sur différents territoires et nous poursuivrons notre collaboration avec Lise Denat dans le cadre de la manifestation « Alpages à partager » organisé par le Parc. Afin de créer du « sur-mesure » pour nos ateliers artistiques, nous rencontrerons et travaillerons en amont avec les associations locales réparties dans toute l'agglomération grenobloise, les structures scolaires (écoles et collèges) et les Centres de loisirs." Partenaires grenoblois : Ecopaturation site de la Bastille, festival du pastoralisme, Maison de la montagne, Médiart.</p>					4 900 €		1 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montant demandé projet 2021	Sub DAC déjà accordée pour 2021	Montant proposé pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
4	THÉÂTRE	MANN'ARTE	<p><b>Festival pluridisciplinaire Noël au balcon - 12ème édition - 10 et 11 décembre 2021 - Salle Noire.</b> Collectif d'associations culturelles auquel la Ville met à disposition la salle blanche pour des espaces de travail administratif dans une démarche de mutualisation et de partage de compétences. Noël au Balcon : partager avec le public une programmation éclectique, pluridisciplinaire et des moments plus informels (avant, après), à la rencontre des structures du collectif. Croisement entre les pratiques (musique, théâtre, danse, performance, clown etc.), les approches, les regards, les arts, les publics, les amateurs et les professionnels. Edition 2021 : thématique des retrouvailles en écho à la situation vécue ces deux dernières années. Programmation prévisionnelle: D'un Balcon à l'Autre (10/12) : soirée placée sous le signe de la rencontre où le public sera invité à voir, découvrir des spectacles et restitutions de projets menés par les associations du collectif Mannarte : Sexy et Moi : Rencontre avec la Compagnie Désordres Imaginaires; ECHO(S) : Restitution d'ateliers menés par Delfino des Barbarins Fourchus auprès des usagères du local des femmes. Restitution d'un livret sonore réalisé à partir des créations de textes des participantes ; Passage comme une image - Restitution du projet mené par les artistes des Productions du Bazar avec les résidents du centre d'accueil d'hébergement d'urgence et le CHRS Henri Tarze de Grenoble - présentation du livre album / projection film ; Nouveaux voisins - concert docu - Entre sept 18 et mars 2019, Merlot, artiste musicien, rend visite aux habitants d'un centre d'accueil pour migrants à Ivry sur Seine (Val de Marne) // Bal continu (11/12): Permettre l'échange et la rencontre des habitants du quartier, des adhérents de Mannarte avec le public, le croisement entre musiciens professionnels et amateurs et une grande ouverture sur l'extérieur. Roda viva – bal populaire brésilien et Guaracha Sabrosa – bal populaire cubain; Professionnels intervenants: Les Productions du Bazar, Cie Scalène, Barbarins Fourchus, Cie Désordre Imaginaire + cies invitées. Calendrier: 10 et 11 décembre 2021 à la salle Noire.</p>	2 000 €			28 368,34 €	3 000 €		2 000 €	F



Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montant demandé projet 2021	Sub DAC déjà accordée pour 2021	Montant proposé pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
5	MUSIQUES	PLEGE	<p><b>Le Ciel - projet d'accompagnement et de diffusion.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement et soutien aux pratiques, 3 pôles : accompagnement intensif d'artiste, atelier de soutien et initiation (masterclass, cycles instrumentaux, DIY), accompagnement global des musiciens en résidence longue (depuis 2020)</li> <li>- Diffusion : programmation propre issue de mouvances alternatives, coproduction, concerts hors les murs et de proximité (1 concert/mois + hors les murs).</li> <li>- Événements partenariaux : 3 par trimestre sur des arts transversaux</li> <li>- Actions culturelles : ateliers thématiques "360" (au carrefour de l'action culturelle, de l'accompagnement et de la diffusion sur un week-end), Club Dimanche (expo, ateliers manuels et propositions artistiques familiales), projets coconstruits (avec partenaires, publics, musiciens accompagnés et structures socio-culturelles)</li> <li>- Tiers lieu: partenariat avec radio campus et "on n'est pas des truffes" (agriculture urbaine),</li> </ul> <p>Objectifs: travail sur l'identification du lieu, le développement de l'espace d'échange, travail sur le partenariat d'actions culturelles (MJC Allobroges, MDH Centre Ville, Lycée Stendhal, CLEPT Lycée Mounier, association Folazil, APPASE, l'Ouvre Boite), développement de la salle "tiers lieu" (ateliers et projets culturels des habitants)</p>	82 000 €			136 985,14 €	110 000 €	60 000 € versement de 60 % de l'aide maximale (CM 14/12/2020)	40 000 € versement de 40 % de l'aide maximale	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montant demandé projet 2021	Sub DAC déjà accordée pour 2021	Montant proposé pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
4	MUSIQUES	RETOUR DE SCÈNE	<p><b>Aide d'augmentation exceptionnelle pour l'organisation du festival MagicBus et accompagnement de la Cuvée grenobloise.</b> Retour de Scène est une association de diffusion et d'accompagnement à la création, le projet s'est transformé et a pris de l'ampleur avec la demande de conventionnement. Activité de diffusion : *environ une 12aine de concerts dans l'agglomération qui privilégient la présence de plusieurs musiciens sur scène, en priorité des artistes locaux. Tarifs moyen : 15€; *MagicBus : le festival aura lieu du 6 au 8 mai. Une 20ème édition plus mesurée pour s'adapter aux mesures de crise. Habituellement 3 soirées autour de la world music, d'artistes locaux et renommés. Dynamique éco-festival enclenchée depuis plusieurs années. Actions culturelles : *les micro-live, concert en « petite forme », gratuit, afin de privilégier la rencontre et la médiation avec les publics en milieu non conventionnel (12 représentations visées et des partenariats avec des structures socio-culturelles); *le mur du son : action artistique en milieu carcéral (Varce). Soutien à la création des artistes locaux; *la Cuvée Grenobloise accompagne à l'émergence et favorise la mise en réseau d'une sélection d'artistes locaux (entre 10 et 15/an) repérés via un jury, un enregistrement et des concerts. Le nouveau projet donne plus d'importance au volet formation des groupes de la Cuvée et à la tenue de concertations avec les autres acteurs de la diffusion et de l'accompagnement du territoire (bilans individuels pour chaque lauréat, « forum de la musique », salons professionnels de type Grand Bureau, Inouis de Bourges, MIMA, Disk'over); *développement des activités de formations à destination des artistes en voie de professionnalisation et des bénévoles associatifs (gratuit) - ouvertes aux participants extérieurs (10 à 30€ par formation) - dans le domaine de la professionnalisation dans le secteur musiques amplifiées (7 à 10 par an touchant plus de 40 personnes) : techniques et structurantes (régime de l'intermittence, droits d'auteurs, production de concerts...).</p>	16 000 €	3 000 € (investissement dispo 12)	7 200 € (dispo 7)		47 000 €	23 000 € (7 000 € appel à projet dispositif 7 – CM 14/06/2021 + 16 000 € pour le projet (CM 29/03/2021))	8 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montant demandé projet 2021	Sub DAC déjà accordée pour 2021	Montant proposé pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
12	THÉÂTRE	RU'ELLES	<p><b>Aide en investissement pour l'acquisition de matériel de captation et son.</b> La cie Ru'elles a mis au point une approche singulière qui s'appuie sur un lien étroit entre la recherche expérimentale et l'art, appliqués à l'espace public. Son approche expérimentale aboutit à des processus de création de performance et d'installation. Il s'agit de se saisir du sensible pour créer et de s'appuyer sur les recherches théoriques pour créer du sensible et de l'émotion chez le public. Dans le cadre de son activité, la cie souhaite acquérir son propre matériel de captation, transportable et multi usages, avec pour objectif de mettre à disposition d'autres compagnies qui en auraient le besoin (lien fort avec la cie Tout en vrac, avec la cie Sale Gamine, la cie Scalène par exemple)</p> <p>Matériel : enceintes portatives Peopeo, système de son portatif et immersif (dispositif en cours de création avec des acousticiens), cameras portatives type gorpo, micros, câblage.</p>	1 500 €				4 250 €	1 500 € CM 29/03/2021	3 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montant demandé projet 2021	Sub DAC déjà accordée pour 2021	Montant proposé pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
3	PATRIMOINE	SAINTE ROCH ! VOUS AVEZ DIT CIMETIÈRE ?	<p><b>Projet culturel de valorisation du patrimoine funéraire et création d'une balade musicale .</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création en cours d'une visite théâtrale avec la Cie de l'Élan Théâtre, sur le thème de l'essor industriel et commercial de Grenoble au XIXe La première représentation aura lieu aux JPE en septembre 2021.</li> <li>- Programme de visites classiques et avec nouveaux thèmes, au Printemps de mars à début juillet et à l'automne de septembre à novembre.</li> <li>- Animations en partenariat avec le Musée Dauphinois à partir de septembre 2021 autour de l'industrie gantière à Grenoble du XIXe siècle au début du XXe : Exposition dans la chapelle Saint-Roch dédiée aux gantiers inhumés à Saint-Roch et sur les grandes maisons de la ganterie grenobloise, visites du cimetière sur la même thématique, et édition d'une brochure sur les gantiers.</li> <li>- Restauration ou rénovation de tombes, inscrites dans l'inventaire des 830 tombes remarquables de Saint-Roch, qui font partie des circuits de visites. Objectif : remise en valeur de 3 à 4 monuments par an.</li> <li>- Édition d'une brochure sur l'histoire du cimetière Saint-Roch : les cimetières anciens de Grenoble, la création et l'implantation de Saint-Roch à l'Île Verte avec un catalogue de personnages inhumés à Saint-Roch.</li> <li>- Conférence sur les alpinistes et les montagnards reposant à Saint-Roch par Raymond Joffre. Moyens humains : 80 adhérents.</li> </ul> <p><b>Aide exceptionnelle : soutien au projet 2021 de création avec la cie l'Élan.</b></p>	2 250 € (dont 750 € virement direction des cimetières + 1500 € DAC)				4 500 €	2 500 € au titre de la Culture CM 12/07/21	1 000 € au titre de la Relation citoyenne et des affaires funéraires (régularisation suite à un virement de crédits à la DAC)	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montant demandé projet 2021	Sub DAC déjà accordée pour 2021	Montant proposé pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
4	PLURIDISCIPLINAIRE	SCALÈNE	<p><b>Aide exceptionnelle dans le cadre de la 3e édition du festival Ouverture exceptionnelle- 8-16 octobre 2021 - Cours Berriat .</b> 3e édition d'Ouverture Exceptionnelle" : 8 au 16 octobre 2021. Rencontres et échanges entre artistes, équipes, commerçants, habitants, personnels des institutions, partenaires, acteurs culturels, maisons des habitants, agences immobilières, entreprises, publics, artisans etc. Le principe du festival est simple: des équipes artistiques s'emparent de manière éphémère de boutiques du cours Berriat aujourd'hui fermées pour en faire des "boutiques d'artistes", animées par différentes propositions tout au long du festival. Avec : ANTOINE SURDON – LAURENT FABBRI / AUDREY VERMONT / BRANDON &amp; COMPAGNIE / CIE à / CIE BETWEEN ATOMS / CIE CHORESCENCE / CIE COLETTE PRIOU / CIE CRAQUE TA COQUILLE / CIE DESORDRE IMAGINAIRE / CIE ITHÈRE / CIE LE CHAT DU DESERT / CIE LES INACHEVES / CIE SCALENE / CIE TANT'HÂTIVE / COLLECTIF DES FIERS DESINVOLTES / COLLECTIF DE L'ŒUF / COLLECTIF FUSEES / COLLECTIF 2 PASSAGES / DAMIEN SCHAEFFER / DELPHINE SALLE / DICK DE DERRY / EMDé / ELISE T / EMILIE CHAUMET / ENSEMBLE TARENTULE / FACTICE PROD / FANNY ZANETTON / FLORE HENOCQUE / GALERIE LE MUR / GREG 13 / GUILLAUME DOUADY – GUILLERMO MANZO/ JHYCHENG WU / LE KINKIN / L'ARTISTERIE / LA BOUTIQUE DU BAZAR / LA COMEDIE DES ANGES / LES ARTISTES SYBARITES / LES HARMONIQUES DU NEON / LIGUE IMPRO38 / L'OREILLE EN FRICHE / LYRISTRADA / MARC LAUGEUIS / REMI POLLIO / SANDRA WIESER / STRATES / VAL B ; L'association a perdu un soutien fort et présent depuis son lancement en 2018 - très important pour l'équilibre financier du festival - à cause des conséquences économiques de la crise sur l'un de ses partenaires. Cette perte de recettes importante (- 9 000 €) entraîne d'importantes difficultés, notamment pour la rémunération des différentes équipes artistiques intervenantes dans le festival. L'association sollicite la Ville pour une aide exceptionnelle.</p>	8 000 € (+ 3 000 € DAT)	1 738 € (dispo 14)			15 000 €	8 000 €	3 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montant demandé projet 2021	Sub DAC déjà accordée pour 2021	Montant proposé pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
3	LIVRE	SOCIÉTÉ DES ÉCRIVAINS DAUPHINOIS	<p><b>Prix de l'Alpe et Cahiers de l'alpe.</b> L'association de poètes et écrivains promeut le régionalisme du Dauphiné et des Alpes depuis 1935. Le Prix de l'Alpe est doté de 1500€ par la ville de Grenoble au lauréat, élu par le jury de la Société des écrivains Dauphinois pour son ouvrage autour du patrimoine de la région du Dauphiné ou du grand arc alpin. Le 16 juin 2021, le prix de l'Alpe est décerné à Yves JOCTEUR-MONTROZIER, historien, pour son ouvrage "Sébastien Falquet de la Planta (1770-1839), châtelain de Fontaine, soldat et philosophe" - Edition PUG - Collection La pierre et l'écrit. L'association édite également Les Cahiers de l'Alpe, conçue à partir de deux années de conférences mensuelles sur le patrimoine en Dauphiné.</p>	400 €				2 000 €	1 500 € Bourse et prix directement versés au lauréat du Prix de l'Alpe (CM 27/09/2021)	400 €	F
6	DANSE	STRATES	<p><b>Diffusion de la pièce A little piece of care.</b> « Little piece of care » est un dispositif interactif, invitant 1 à 4 personne(s) à vivre un voyage autour de la notion de soin et débouchant sur la production d'un solo dansé dans l'espace public. Processus attentionnel, reposant sur un jeu de carte, et pensé comme une flânerie à travers les représentations, les imaginaires et dans un aller-retour entre la personne et le monde, il est aussi le nom d'un processus de création in situ. « A Little Piece of Care » prend la forme d'un dispositif scénographique inter-individuel proposant à une personne ou un petit groupe (3 personnes) un cheminement d'une heure environ, entre intérieur et extérieur, en relation à une performeuse. Une forme interindividuelle proposée simultanément par 4 performeuses a aussi été mise au point, permettant d'affirmer une présence artistique de manière plus appuyée. Professionnels intervenants: Aline Fayard et Lauriane Houbey - Artistes chorégraphiques ; Sandra Wieser - Artiste visuelle et performeuse; Christèle Carrier-Vernand - Artiste chorégraphique; Calendrier : 13,14,15 et 16/09 St Etienne (4 représentations par jour); 9-10/10 Ouverture exceptionnelle - Grenoble (3 représentations par jours); octobre: Résidence MDH Chorier Berriat.</p>	1 000 €				3 000 €		2 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montant demandé projet 2021	Sub DAC déjà accordée pour 2021	Montant proposé pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
4	CINÉMA	TERREUR NOCTURNE	<p><b>Soutien exceptionnel face à la crise sanitaire.</b>            En 2019, l'association de bénévoles Terreur Nocturne reprend l'activité des Maudits films (émanation du Ciné-club). Son objet est de promouvoir le cinéma de genre en réalisant notamment "Le Maudit festival". En raison de la crise sanitaire, le festival est annulé, les séances devant se dérouler au cinéma Juliet Berto et au cinéma Le Club ne pouvant avoir lieu. Cette année 2021, l'association retire sa demande de subvention portant sur le soutien au festival mais ne peut faire face à des charges courantes et frais engagés (exercice 2020).</p>	1 000 €				500 € (demande de subvention au projet retirée cette année 2021).		500 €	F
6	THÉÂTRE	TRIO MINEUR	<p><b>Aide à la diffusion des spectacles de la compagnie .</b>            Diffusion des spectacles "L'Amour boeuf", "Mourir pour mourir" et "Esquisses". La compagnie Trio mineur a été très présente sur les plateaux de la région et au delà jusqu'en 2015, notamment avec les spectacles : "les boutiques" et "2-3...grammes" écrits et mis en scène par Bernard Falconnet, directeur artistique de la compagnie. Après une période d'activités réduites, B Falconnet a écrit et mis en scène de nouvelles pièces que la cie souhaite diffuser largement au niveau local et régional. Elle sollicite le soutien de la Ville pour financer le poste d'une chargée de diffusion. Calendrier de diffusion 2021 :</p> <p>1) L'Amour boeuf : 08 et 09/10 La Buisse, 20/11 St Bernard du Touvet, 10 et 11/12 St Martin d'Uriage            2) Mourir pour mourir : 05 et 06/06 chez l'habitant à Perquelin, 26/09 chez l'habitant à Grenoble, 01, 02 et 03/10 au Café des Arts à Grenoble, 10/10 Le Sappey en Chartreuse, 26/11 St Martin d'Uriage, 27/11 La Flachère            3) Esquisses: dates en cours            4) Popokh : 17/09 Sarcenas, 16/10 Le Sappey.            =&gt; 16 dates en 2021, dont 4 dates à Grenoble</p> <p><b>Défavorable: Le calendrier de diffusion établi par la compagnie sur le territoire se concentre sur des lieux ayant très peu de visibilité et touchant un public très restreint. La demande porte par ailleurs sur le financement d'un poste de chargé de diffusion.</b></p>					5 000 €		0 €	D

**ANNEXE 2**  
**Attribution de subventions suite au comité d'avis du 1<sup>er</sup> octobre 2021 -**  
**Exercice budgétaire 2021 - Tableau récapitulatif -**  
**Appel à projet dispositif 7 (Soutien à l'accompagnement dans le domaine des musiques actuelles)**

En raison de la spécificité du dispositif 7 (appel à projet) dédié à des projets ponctuels d'accompagnement de groupes ou musiciens individuels portés par des structures référentes dans le domaine des musiques actuelles, les dossiers vous sont présentés dans le tableau que vous trouverez ci-dessous :

Opérateurs	Groupe/musicien concerné par le projet soumis à l'examen du comité d'avis	Synthèse des parcours d'accompagnement soumis à l'examen du Comité d'avis	STRUCTURE				PROJET DISPOSITIF 7		
			Montants subvention DAC 2020	Montants subvention exceptionnelle 2020	Contributions volontaire en nature	Montants déjà accordés pour 2021	Montants demandés dispositif 7 2021	Montants proposés dispositif 7 2021	Position du comité d'avis
MIX'ARTS	MILENA	<p>Musicienne, chanteuse et auteure / compositrice franco-arménienne de 20 ans, Milena a commencé la musique dès l'âge de 9 ans en intégrant le conservatoire. Au cours des mêmes années, elle a participé à de nombreux concours de chant régionaux et nationaux. Aujourd'hui, elle se concentre sur la création et l'écriture de ses chansons dans un style pop, chanson et musique du monde accompagné d'instrumentistes lors des concerts et des résidences.</p> <p>Composition : Miléna : chanson / Romain Amardeil : guitare électrique : / Pierre-Yves Soppet : basse / Raphaël Nibart : batterie</p> <p>Projet d'accompagnement complet proposé par Mix'arts à la fois sur le travail scénique avec une série de résidence (captation, lumière, coaching scénique) et accompagnement dans la démarche de professionnalisation ainsi qu'un accompagnement pour trouver un label et une maison d'édition pour produire le 1er album.</p>	16 500 € dont 8 500 € dispositif 7			35 773 € dont 31 773 € DAC	3 500 €	3 500 €	F



**ANNEXE**  
**Attributions de subventions exceptionnelles**  
**au titre du dispositif 14 « Compensation du déficit 2020 lié à la crise sanitaire COVID19 »**  
**Tableau récapitulatif**

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montant déjà accordé pour 2021	Montant proposé dispositif urgence 2021
ARTS VISUELS	ANAHATA	<p><b>Projet d'exposition photos, vidéos et installations en lien avec des associations et groupes du Brésil, du Mexique et de Taïwan ("(R)existence et (Re)connexion interculturelle entre les ancestraux et les citadins").</b> En 2019-2020, la production des créations à l'étranger a été engagée par ANAHATA avec des présentations prévues en 2020 à Grenoble (Musée dauphinois, fresque avec Spacejunk, Détours de Babel). En raison de la pandémie, la finalisation de ces créations à l'international n'a pas pu être réalisée, ainsi que leurs diffusions à Grenoble, ce qui a généré une perte financière importante (frais de production déjà engagés) et une perte de bénéfices prévisionnels en 2020.</p> <p>L'économie de l'association repose sur sa capacité à vendre ses expositions et installations visuelles. La situation 2020 par rapport à 2019 est en légère amélioration en raison d'un apport financier de Delphine Fabbri-Lawson via son activité de photographe indépendante. Pour autant, les frais engagés par l'association en 2019 et 2020 et l'impossibilité de les couvrir du fait de l'arrêt des expositions et de vente de productions a durement impacté Anahata. Par rapport à 2018, l'impact financier de la crise sanitaire est réel. Le déficit pris en compte par la Ville est de 12 397 € auquel on applique le taux cible de 25%. Le montant d'aide Covid est donc de 3099€</p>						3 099 €

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montant déjà accordé pour 2021	Montant proposé dispositif urgence 2021
MUSIQUES	HARMONIE DE GRENOBLE	<p><b>Aide exceptionnelle - Dispositif de compensation du déficit 2020 lié à la crise sanitaire COVID.</b></p> <p>Les difficultés se trouvent sur 2020-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Recettes manquantes : l'association a observé une baisse de 10% des inscriptions, plus une perte de recettes en billetterie et en prestation.</li> <li>* Dépenses supplémentaires : principalement dues à l'entretien quotidien des locaux accueillant du public pour respecter les normes sanitaires et l'équipement informatique pour assurer les cours à distance.</li> <li>* Maintien des tarifs : la crise COVID les a conduit à geler les tarifs. Cela creuse le déficit car ne compense pas la hausse naturelle des salaires</li> <li>* Maintien des salaires et prime : l'association a décidé le maintien des salaires même sur les activités ne pouvant pas être assurées à distance (répétitions de tous les orchestres et ensembles). Une prime COVID a été accordée aux professeurs en fin d'année 2020 (montant de ~4000€ pour l'ensemble)</li> </ul> <p><i>L'augmentation des dépenses de personnel n'a pas été pris en compte dans le calcul du déficit conjoncturel pris en compte par la Ville. Le montant pris en compte est la moyenne des trois années précédentes.</i></p> <p>Calcul de l'aide : la tableau d'analyse fait apparaître un déficit pris en compte par la ville de -17 509 € auquel s'applique un taux plafond de 50 % pour une aide à hauteur de 8 754 €. Ce montant étant supérieur au déficit comptable indiqué par l'association, proposition d'accompagner à hauteur du déficit comptable, soit 7 576€.</p>	23 000 €			6 080,88 €	23 000 € subvention droit commun CM 14/12/2020	7 576 €

**Conseil municipal du 8 novembre 2021 – Contributions volontaires en nature – Année 2021 – Tableau récapitulatif**

**Montants + de 23 000€**

<b>Domaines artistiques et culturels</b>	<b>Opérateurs</b>	<b>Montant</b>	<b>Soutien</b>	<b>Observations</b>
Arts plastiques	LE 102	41 321,52 €	Contribution volontaires en nature	Convention
Danse	ABC DANSE	32 884,92€	Contribution volontaire en nature	Convention
Théâtre	EN SCÈNE ET AILLEURS	51 325,89 €	Contribution volontaire en nature	Convention
Divers	OBSERVATOIRE NATIONAL DES POLITIQUES CULTURELLES	50 857,55 €	Contribution volontaire en nature	Convention
Musiques	ORCHESTRE DE CHAMBRE DE GRENOBLE - LES MUSICIENS DU LOUVRE	81 818,14 €	Contribution volontaire en nature	Convention
Arts visuels	UTOPIA	49 301, 98 €	Contribution volontaire en nature	Convention

## Conseil municipal du 8 novembre 2021 – Contributions volontaires en nature – Année 2021 – Tableau récapitulatif

**Montants – de 23 000 €**

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Montant	Soutien	Observations
Arts visuels	A BORD PERDU	6 055,76 €	Contribution volontaire en nature	notification
Musiques	A COEUR JOIE – PORTE DU MIDI	2 835,96 €	Contribution volontaire en nature	notification
Musiques	A COEUR JOIE – AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE	3 052,69 €	Contribution volontaire en nature	notification
Arts plastiques	AUTHENTIK KOOLURE	11 179,72 €	Contribution volontaire en nature	notification
Cinéma	MAISON DES ENSEIGNANTS TOUT AU LONG DE LA VIE (CINEDUC)	1 343,60 €	Contribution volontaire en nature	notification
Théâtre	PRENEZ PLACE ET COMPAGNIE	3 022,90 €	Contribution volontaire en nature	notification
Théâtre	THÉÂTR'ENSEMBLE	3 848,68 €	Contribution volontaire en nature	notification
Arts plastiques	INSTITUT DES MÉTIERS ET DES TECHNIQUES	2 600 €	Mise à disposition de l'ancien musée de peinture	notification
Arts plastiques	LES AVENTURES - AGENCE DÉPHASÉE	5 200 €	Mise à disposition de l'ancien musée de peinture	notification
Danse	LA DELPHINALE	36 51,40 €	Contribution volontaire en nature	notification
Arts plastiques	LA MAISON DES ARTS PLASTIQUES DE GRENOBLE ET DE L'ISÈRE	2 600 €	Mise à disposition de l'ancien musée de peinture	notification

GRILLE TARIFAIRE 2021 /2022												
Nom du spectacle	Date de diffusion	Heure	Lieu	Plein	Moins de 26 ans ; Minima sociaux ; Demandeurs d'emploi ; Personnes invalides	Dernière minute (1)	Moins de 12 ans	Un adulte avec enfants de moins de 12ans	Collectivités ; Groupes de 10 personnes et plus (2)	Organismes Intermédiaires Conventionnés ; MDH ; Convention de partenariat (3)	Collège - Lycee	Ecoles maternelles et primaires
Terres mères	mar 28/09/2021	20H	Poche	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Poings	jeu 30/09/2021	20H	Poche	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Strip tease & rêve avec revolver	sam 02/10/2021	20H	Poche	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Cloc	mer 06/10/2021	18H	145	16	10	12	5	11	14	5	8	5
	jeu 07/10/2021	10H	145	16	10	12	5	11	14	5	8	5
Jazzoo *	ven 08/10/2021	10H	GT	16	10	12	5	11	14	5	8	5
	ven 08/10/2021	14H30	GT	16	10	12	5	11	14	5	8	5
	sam 09/10/2021	16H	GT	16	10	12	5	11	14	5	8	5
Le discours	mer 13/10/2021	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	ven 15/10/2021	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	sam 16/10/2021	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
1ère mondiale **	jeu 14/10/2021	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Ruines	mer 20/10/2021	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Fête l'amour	jeu 21/10/2021	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	ven 22/10/2021	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Edouard II	mar 09/11/2021	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Miracles	jeu 18/11/2021	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	ven 19/11/2021	14H30	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Espace pudique (& angles morts)	mer 24/11/2021	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	jeu 25/11/2021	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	ven 26/11/2021	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Et si en plus il n'y a personne	ven 03/12/2021	20H	Poche	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	sam 04/12/2021	20H	Poche	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Privés de feuilles les arbres bruissent	mer 08/12/2021	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	jeu 09/12/2021	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	ven 10/12/2021	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
DIY	mer 15/12/2021	14H30	145	16	10	12	5	11	14	5	8	5
	jeu 16/12/2021	10H	145	16	10	12	5	11	14	5	8	5
	jeu 16/12/2021	14H30	145	16	10	12	5	11	14	5	8	5
	sam 18/12/2021	16H	145	16	10	12	5	11	14	5	8	5
Gens du pays	mar 04/01/2022	19H30	Espace 600	16	10	-	-	-	14	8	8	-
	mer 05/01/2022	10H	Espace 600	16	10	-	-	-	14	8	8	-
	jeu 06/01/2022	10H	Espace 600	16	10	-	-	-	14	8	8	-
	jeu 06/01/2022	14H30	Espace 600	16	10	-	-	-	14	8	8	-
	ven 07/01/2022	19H30	Espace 600	16	10	-	-	-	14	8	8	-
100m papillon	jeu 06/01/2022	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Traversées	mar 11/01/2022	10H	Poche	16	10	12	5	11	14	5	8	5
	mar 11/01/2022	14H30	Poche	16	10	12	5	11	14	5	8	5
	mer 12/01/2022	9H45	Poche	16	10	12	5	11	14	5	8	5
	mer 12/01/2022	18H	Poche	16	10	12	5	11	14	5	8	5
Résonance ***	mar 11/01/2022	14H30	GT	18	9	12	-	-	16	8	8	-
	mer 12/01/2022	20H	GT	18	9	12	-	-	16	8	8	-
	jeu 13/01/2022	20H	GT	18	9	12	-	-	16	8	8	-
A la carabine	mer 19/01/2022	20H	Poche	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	jeu 20/01/2022	20H	Poche	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Les flyings	ven 21/01/2022	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Mort d'une montagne	mer 26/01/2022	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	jeu 27/01/2022	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Pli	ven 28/01/2022	20H	GT	17	10	12	-	-	14	8	8	-
	sam 29/01/2022	20H	GT	17	10	12	-	-	14	8	8	-
Dérappages	ven 04/02/2022	20H	GT	16	10	12	5	11	14	5	8	5
Rouge Carmin	mar 08/02/2022	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	mer 09/02/2022	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	jeu 10/02/2022	14H30	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Peau de papier	mer 09/02/2022	10h00	Espace 600	13	7	-	6	-	-	-	7	6
	jeu 10/02/2022	14H30	Espace 600	13	7	-	6	-	-	-	7	6
	mar 15/02/2022	15h00	Espace 600	13	7	-	6	-	-	-	7	6
Syndrôme du banc de touche	mer 02/03/2022	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
L'amour comme un dieu	ven 04/03/2022	18H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	ven 04/03/2022	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	sam 05/03/2022	18H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	sam 05/03/2022	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Dimanche	lun 07/03/2022	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	mar 08/03/2022	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Cardamone	jeu 17/03/2022	14H30	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	jeu 17/03/2022	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	ven 18/03/2022	10H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
A tous ceux qui aiment se salir en parlant	mar 22/03/2022	20H	Poche	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	mer 23/03/2022	20H	Poche	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Plongées au noir	jeu 24/03/2022	22H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	ven 25/03/2022	17H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	sam 26/03/2022	9H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Les 12 travelos d'Hercule	mer 30/03/2022	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	jeu 31/03/2022	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Hortense	ven 01/04/2022	21H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	sam 02/04/2022	16h30	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	sam 02/04/2022	21H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	dim 03/04/2022	11H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
La galerie	ven 08/04/2022	20H	GT	16	10	12	5	11	14	5	8	5
	sam 09/04/2022	20H	GT	16	10	12	5	11	14	5	8	5
Mac Beth	jeu 14/04/2022	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Le grand brasier	mer 04/05/2022	19H	Poche / 145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Le grand brasier (partie 2)	mer 04/05/2022	21H	145	8	5	6	-	-	7	4	4	-
Les intrépides	sam 07/05/2022	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Le chant du crapaud	jeu 12/05/2022	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-

Les tarifs réduits sont accordés sur présentation des justificatifs mentionnés en annexe de la délibération n° 25924 du 14/06/2021, au moment de l'achat des billets. Le tarif « personnes invalides » s'applique également à un accompagnant.

Les personnes pouvant justifier du statut d'encadrant bénéficient de gratuités dont le nombre sera déterminé par le Théâtre en fonction de la nature des groupes concernés.

(1) Tarif applicable le jour des représentations une demi-heure avant le début des spectacles, dans la limite des places disponibles.

(2) Tarif "Groupes de 10 personnes et plus" : tarif applicable pour un achat de 10 billets ou plus par représentation avec paiement unique.

(3) Tarif applicable aux organismes sous convention avec la Ville de Grenoble qui font le relais dans le cadre de ses actions culturelles et aux organismes ayant passé une convention de partenariat avec le Théâtre municipal, ainsi qu'aux groupes constitués au sein des Maisons des habitants. Dans ce dernier cas, la MDH, s'engage à fournir une liste nominative des membres du groupe.

\* Pour "Jazzoo", le tarif est de 14 € pour les adhérents du Jazz Club de Grenoble, sur présentation d'une carte en cours de validité.

\*\* Pour "1ère mondiale", le tarif est de 12 € sur présentation d'un billet pour "Fiasco" le 14/12/2021 à la Rampe d'Echolles.

\*\*\* Pour "Résonance", le tarif est de 12 € pour les adhérents à l'Hexagone de Meylan (sur présentation de la carte) ou sur présentation d'un billet pour "Sisyphes heureux" le 19/05/2022 à l'Hexagone de Meylan.

Dans le cadre du dispositif Les Envoyés, un "Pass 3 spectacles" est proposé à 30 € pour les spectacles "Terres mères", "Poings" et "Strip tease & rêve avec revolver". Soit un montant de 10 € pour chaque billet.

Dans le cadre d'Escapades Danrées, un Pass d'un prix de 2 € est proposé. Il ouvre droit à un tarif à 12 € pour les spectacles "Résonance", "Dérappages" et "Rouge Carmin". Il permet également de bénéficier d'un tarif réduit pour les autres manifestations du parcours Escapades Danrées ayant lieu dans les salles partenaires. Ce tarif de 12 € pour "Résonance", "Dérappages" et "Rouge Carmin" est également applicable aux usagers ayant acheté un "Pass" dans les salles partenaires.

Pour les spectacles qu'ils organisent, les Producteurs des spectacles organisés au Théâtre pourront bénéficier d'un tarif correspondant au tarif "Moins de 26 ans, Minima sociaux, demandeurs d'emploi, Personnes invalides", s'il est contractuellement prévu et, pour un nombre limité de places figurant dans les contrats.

Des gratuités pourront être accordées aux producteurs des spectacles organisés par le Théâtre si elles sont contractuellement prévues ou à toute autre personne sur autorisation de l'autorité territoriale compétente, ou dans le cadre de loteries organisées par le Théâtre municipal sur les réseaux sociaux. Dans ce dernier cas une validation de l'autorité territoriale est également nécessaire et le nombre de places est limité à 10.

## ANNEXE : TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR LES ANIMATIONS ET CIRQUES A PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2022

### GRANDES ANIMATIONS

Ce tarif s'applique pour les occupations du domaine public autorisées par la Ville de Grenoble, et plus précisément pour les animations suivantes :

- grandes animations commerciales ou publicitaires
- cirques, spectacles et manifestations diverses
- braderies, vide-greniers, brocantes
- évènements promotionnels

Le tarif est établi en fonction de la surface totale occupée par l'organisateur, y compris chapiteau, billetterie, zoo, toutes formes d'habitations (campings, caravanes, etc.), véhicules, et autres annexes. L'ensemble des jours de présence sont facturés (montage, exploitation, démontage des installations). Toute tranche entamée est due dans sa totalité.

		Tarifs applicables à compter du 01/01/2021	Tarifs applicables à compter du 1 <sup>er</sup> /01/2022
<b>Occupation d'une zone jusqu'à 1 000 m<sup>2</sup></b>	Jours 1 à 3	82 €/jour	83.5 €/jour
	Jours 4 à 10	62 €/ jour	63 €/ jour
	Jours supplémentaires	42 €/jour	43 €/jour
<b>Occupation d'une zone jusqu'à 2 000 m<sup>2</sup></b>	Jours 1 à 3	122 €/jour	124 €/jour
	Jours 4 à 10	102 €/jour	104 €/jour
	Jours supplémentaires	82 €/jour	83.5 €/jour
<b>Occupation d'une zone jusqu'à 5 000 m<sup>2</sup></b>	Jours 1 à 3	306 €/jour	312 €/jour
	Jours 4 à 10	255 €/jour	260 €/jour
	Jours supplémentaires	203 €/jour	207 €/jour
<b>Occupation d'une zone jusqu'à 10 000 m<sup>2</sup></b>	Jours 1 à 3	611 €/jour	623 €/jour
	Jours 4 à 10	509 €/jour	519 €/jour
	Jours supplémentaires	407 €/jour	415 €/jour

### INFORMATIONS GENERALES

Les tarifs sont applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Pour l'ensemble des occupations (Grandes animations), un demi-tarif s'applique sur les secteurs urbains classés au titre de la politique de la Ville.

Pour l'ensemble des occupations (Grandes animations et Attractions enfantines), une exonération est décidée pour animation non commerciale, stand d'information associatif ou humanitaire à but non lucratif, pour les fêtes de quartiers, vide-greniers, braderies, stands favorisant le lien social et la redynamisation des quartiers, et pour animations organisées par les collectivités et associations à but non lucratif, lorsque les organisateurs de ces manifestations ne perçoivent pas de droits auprès des participants (public et exposants) : ni droit d'entrée, ni obligation de consommation sur le site.

Ces tarifs ne couvrent que l'occupation du domaine public. Ils n'intègrent pas les prestations complémentaires dont peuvent avoir besoin les organisateurs et exploitants (type eau, électricité, sécurité, gestion des déchets, postes de secours, etc...) ni les prestations nécessaires à l'installation et la remise en état du site (pose et dépose de potelets, gabions, rochers, mobiliers divers, capots des bornes, nettoyage du site, etc...). Toutes ces prestations externes sont de l'entière responsabilité des organisateurs, indépendamment de la facturation des droits d'occupation du domaine public.

**ANNEXE : Tarifs des droits de place applicables aux marchés de plein air, kiosques et à la Halle Ste Claire à partir du 1er janvier 2022**

Sauf mention contraire, les tarifs sont exprimés en euros par mètre linéaire.

**TARIFS DES ABONNEMENTS SUR LES MARCHES DE PLEIN AIR**

	2020	2021	2022
	Tarif par trimestre	Tarif par trimestre	Tarif par trimestre
<b>Pour un jour de présence par semaine, tarif classique</b> <i>Concerne :</i> - les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis sur tous les marchés (hors Europole et Montagnes de l'Isère) - les samedis et dimanches sur Eaux claires, Général Ferrié, Hébert -Périnetti matin et après-midi, Libération, Mistral	8,10 €	8,20 €	8,35 €
<b>Pour un jour de présence par semaine, tarif "jour d'affluence" (abonnement journée)</b> <i>Concerne :</i> - les samedis et dimanches sur tous les marchés (hors Eaux claires, Général Ferrié, Hébert -Périnetti matin et après-midi, Libération, Mistral, hoche) - les jeudis sur les marchés Europole et Montagnes de l'Isère	27,10 €	27,30 €	27,80 €
<b>Pour 6 journées par semaine</b> <i>Applicable sur les marchés Abbaye, Estacade, Place aux herbes, Malherbes, St André, St Bruno, Ste Claire, Villeneuve matin et après-midi, Victor Hugo</i>	46,15 €	46,50 €	47,40 €
<b>Tarif applicable sur Europole, Montagnes de l'Isère, Hoche</b>	13,50 €	13,60 €	13,90 €

**TARIFS AU JOUR LE JOUR SUR LES MARCHES DE PLEIN AIR**

	Tarif 2020	Tarif 2021	Tarif 2022
<b>Tarif journalier</b> <i>Tous marchés</i>	1,70 €	1,75 €	1,80 €
<b>Tarif pour les associations autorisées de manière exceptionnelle</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €

**TARIFS HALLE COUVERTE SAINTE-CLAIRE**

	Tarif 2020	Tarif 2021	Tarif 2022
<b>Banc de vente au RDC (78 jours / trimestre), par mètre linéaire, par trimestre</b>	87,00 €	87,60 €	89,25 €
<b>Espace au sous-sol de type cave, chambre froide, locaux compresseurs, par m<sup>2</sup>, par an</b>	87,00 €	87,60 €	89,25 €
<b>Utilisation de la salle de découpe, par utilisateur, par an</b>	582,00 €	586,00 €	597,15 €

**TARIFS DES MARCHES THEMATIQUES**

<b>Marché aux fleurs de la Toussaint</b>	Tarif 2020	Tarif 2021	Tarif 2022
Abonnement pour toute la période	28,40 €	28,60 €	29,15 €
Tarif à la journée pour la période ou le nombre de jours restant à couvrir	5,25 €	5,30 €	5,40 €

<b>Marché aux sapins de Noël</b>	Tarif 2020	Tarif 2021	Tarif 2022
Abonnement pour toute la période	13,40 €	13,50 €	13,75 €
Tarif à la journée pour la période ou le nombre de jours restant à couvrir	4,25 €	4,30 €	4,40 €



<b>Marché au Miel</b>	<b>Tarif 2020</b>	<b>Tarif 2021</b>	<b>Tarif 2022</b>
Tarif à la journée	1,70 €	1,75 €	1,80 €

<b>Brocante Hoche</b>	<b>Tarif 2020</b>	<b>Tarif 2021</b>	<b>Tarif 2022</b>
Abonnement, tarif au trimestre	13,20 €	13,30 €	13,55 €
Tarif à la journée	6,60 €	3,50 €	3,55 €

<b>Victor Hugo</b>	<b>Tarif 2020</b>	<b>Tarif 2021</b>	<b>Tarif 2022</b>
Abonnement mensuel / mètre facade	15,40 €	15,50 €	15,80 €

### **TARIFS ELECTRICITE**

	<b>Tarif 2020</b>	<b>Tarif 2021</b>	<b>Tarif 2022</b>
Tarif électricité à la journée	2,60 €	2,65 €	2,70 €
Forfait électricité trimestriel 1 jour par semaine	31,90 €	32,00 €	32,60 €
Consommation KWh	0,16 €	0,20 €	0,20 €
Taxe de raccordement électrique	19,20 €	19,30 €	19,70 €

### **KIOSQUES**

	<b>Tarif 2020</b>	<b>Tarif 2021</b>	<b>Tarif 2022</b>
Droits de place kiosques parc Paul Mistral / mois	156,00 €	157,00 €	160,00 €
Droits de place kiosques parc Paul Mistral / trimestre	468,00 €	471,00 €	479,95 €

**Le montant de la majoration due en cas de paiement de l'abonné après le premier jour de la période d'abonnement (article 29 du règlement des marchés ) reste inchangé, 10% du montant de l'abonnement.**

annexe à la délibération 49-26962

**Annexe : Tarifs à compter du 1er janvier 2022 - Redevances d'occupation du domaine public perçues au titre du pouvoir de police de la circulation et du stationnement et les droits de voirie perçus au titre du pouvoir de police de conservation sur le domaine public de propriété Ville de Grenoble**

Article	Nom/objet	Unité	Tarifs à partir du 1er janvier 2022							
			Tout m <sup>2</sup> , ml, ou tranche entamé est dû dans sa totalité arrondi à l'unité supérieure	1er établissement	Tarif unique	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5
1001	Droit fixe pour toute nouvelle demande (simple ou multi-objets ; création, ou modification de l'existant, sauf suppression)	Unité		5,30 €						
1002	Toute occupation du domaine public, travail, objet non prévus dans cette grille de tarifs quelle que soit la zone	en ml ou m <sup>2</sup> ou unité/jour		16,10 €						
<b>2000</b>	<b>TOUS TYPES DE COMMERCES</b>									
2001	étalage	m <sup>2</sup> /an				56,55 €	56,55 €	56,55 €	27,90 €	27,90 €
2002	Terrasse et entrepôt occasionnel (soldes, fleurs de la toussaints, sapins de Noël, ...)	m <sup>2</sup> /jour				1,75 €	1,75 €	1,75 €	0,90 €	0,90 €
2003	Terrasse sur stationnement	m <sup>2</sup> /an					83,95 €	55,45 €	27,20 €	13,45 €
2004	Terrasse fermée	m <sup>2</sup> /an				223,55 €	223,55 €	223,55 €	223,55 €	113,90 €
2005	Autre terrasse	m <sup>2</sup> /an				58,10 €	44,35 €	27,60 €	13,65 €	6,75 €
2006	Protection de terrasse : Abris, parasol, barnum, tonnelle, store non fixé en façade,...	m <sup>2</sup> /an		15,50 €						
2007	Paravent/séparateur	ml/an		36,30 €						
2008	Chevalet, panneau stoppeur, et autre mobilier de communication ou affichage non fixés au sol	U/an		143,60 €						
2009	Distributeur divers, consigne, automate, appareil automatique ou autre appareil similaire	U/an		119 €						
2010	Montre vitrée /Cadre /caisson fixe ou mobile	m <sup>2</sup> /an		60 €						
2011	Moyen de livraison (scooter,...) stationné sur emplacement autorisé et réservé	U/an		207,05 €						
2012	Moyen de livraison (vélo,...) stationné sur emplacement autorisé et réservé	U/an		51,75 €						
2013	Aire de déchargement, transport de fond	m <sup>2</sup> /an		21,30 €						
2015	Rampe d'accessibilité : exonération au titre de l'accessibilité handicapé	m <sup>2</sup> /an		0 €						
2016	Enseigne incrustée dans les trottoirs	m <sup>2</sup> /an		32,70 €						
2017	Installation de portes, portails volets, doubles fenêtres, persiennes et parements divers, en saillie (mesuré dans le plan vertical)	m <sup>2</sup> /an	4,65 €	2,95 €						
2018	Etablissement d'un vitrage jusqu'à 0,20 m de saillie sur l'alignement	m <sup>2</sup> /an	15,30 €	11,70 €						
2019	Marquises, auvents, tentes fixes au-dessus des portes et boutiques, au rez-de-chaussée	m <sup>2</sup> couvert/an	8,10 €	7,05 €						
2020	Tente mobile au-dessus des portes et boutiques au rez-de-chaussée	m <sup>2</sup> couvert/an	5,75 €	5,30 €						
2021	Tente mobile aux étages	unité/an		3,45 €						
2022	Lanternes, spots, sonnerie d'alarme, horloges, etc..	unité/an	20,75 €	15,50 €						
2023	Grille de sécurité, volet roulant, volet bois par m <sup>2</sup> , par an	m <sup>2</sup> /an	10,35 €	8,15 €						
2024	Caméra	unité/an	20,75 €	15,30 €						
2025	Enseignes lumineuses perpendiculaires	m <sup>2</sup> par face/an	17,80 €	14,55 €						
2026	Enseignes lumineuses parallèles par m <sup>2</sup> , par an	m <sup>2</sup> /an	17,80 €	14,55 €						
2027	Enseignes non lumineuses perpendiculaires	m <sup>2</sup> par face/an	10,80 €	7,75 €						

2028	Enseignes non lumineuses parallèles	m²/an	10,80 €	7,75 €					
2029	Rampes lumineuses, tubes néon	m courant/an	8,45 €	5,80 €					
2030	Support mural non lumineux pour tarifs et menus	unité/an	20,75 €	15,30 €					
2031	Support mural lumineux pour tarifs et menus	unité/an	29,85 €	21,80 €					
2032	Panneaux supports d'affiches en saillie sur le domaine public	m²/an	64,45 €	35,35 €					
2033	Caïsson pour volet roulant ou grille de sécurité	m courant/an	22,70 €	17,30 €					
2034	Appareils de ventilation	unité/an	212,65 €	138,70 €					
<b>3000</b>	<b>COMMERCES AMBULANTS</b>								
3001	Commerce Ambulant Permanent (camion, remorque, vélo, tricycle,...) longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque.	ml/mois			52,80 €	39,65 €	21,20 €	12,45 €	6,20 €
3002	Commerce Ambulant Régulier - Food truck (camion, remorque, vélo, tricycle,...) longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque.	ml/jour			3,05 €	2,55 €	2,05 €	1,55 €	1,00 €
3003	Commerce Ambulant Occasionnel lors de manifestation ou événement (véhicule) longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque.	ml/jour			20,70 €	20,70 €	20,70 €	20,70 €	10,40 €
3004	Commerce Ambulant Occasionnel lors de manifestation ou événement (vélo - tricycle) longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque.	ml/jour			10,40 €	10,40 €	10,40 €	10,40 €	5,20 €
<b>4000</b>	<b>ANIMATION</b>								
4001	Manège occasionnel, non permanent.	m²/jour			1,75 €	1,45 €	1,45 €	1,20 €	1,20 €
4002	Manège permanent annuel et hors conventionnement	m²/an			279,50 €	279,50 €	279,50 €	134,60 €	134,60 €
4003	Petites animations commerciales ou publicitaires de moins de 500 m² : Inauguration de commerce, manifestation promotionnelle, démonstration de produit... Avec ou sans petit chapiteau, tente, plancher, autre structure... Surface totale en m²/jour	m²/jour			9,25 €	7,25 €	5,20 €	3,05 €	1,00 €
4004	Grandes animations commerciales ou publicitaires de moins de 500 m² : Cirques, spectacles et manifestations diverses, Braderie, Brocante, Vide grenier, Événement promotionnel. Surface totale occupée y compris chapiteau, billetterie, zoo, caravane d'habitation, véhicules, autres annexes... Tous les jours du montage au démontage. Par jour et tranche de 100 m², toute tranche entamée est due dans sa totalité Jour 1 à 3	par tranche de 100m²/jour			6,20 €	6,20 €	6,20 €	6,20 €	3,05 €
4005	Grandes animations commerciales ou publicitaires de moins de 500 m² : Cirques, spectacles et manifestations diverses, Braderie, Brocante, Vide grenier, Événement promotionnel. Surface totale occupée y compris chapiteau, billetterie, zoo, caravane d'habitation, véhicules, autres annexes... Tous les jours du montage au démontage. Par jour et tranche de 100 m², toute tranche entamée est due dans sa totalité Jour 4 à 10	par tranche de 100m²/jour			5,20 €	5,20 €	5,20 €	5,20 €	2,55 €

4006	Grandes animations commerciales ou publicitaires de moins de 500 m <sup>2</sup> : Cirques, spectacles et manifestations diverses, Braderie, Brocante, Vide grenier, Événement promotionnel. Surface totale occupée y compris chapiteau, billetterie, zoo, caravane d'habitation, véhicules, autres annexes... Tous les jours du montage au démontage. Par jour et tranche de 100 m <sup>2</sup> , toute tranche entamée est due dans sa totalité au delà du dixième jour.	par tranche de 100m <sup>2</sup> /jour			4,20 €	4,20 €	4,20 €	4,20 €	2,05 €
4007	Pour toute animation commerciale de plus de 500m <sup>2</sup> de surface globale, la tarification est celle prévue par la délibération N° 44-(23918) votée le 02/11/2020								
4008	petit train routier touristique, longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque	m/jour		1,70 €					
4009	Véhicule en exposition	U/an		103,55 €					
5000	<b>PUBLICITE</b>								
5001	Publicité sur : mur de clôture,entrepôt de matériaux sur la voie publique pendant la construction d'immeubles neufs ou pendant des travaux importants effectués en façade d'immeubles existants, occupation du domaine public avec un échafaudage volant, mobile ou fixe pour réparation et pour entrepôt de matériaux divers	m2/mois		22,95 €					
5002	Publicité sur garage à vélo	m2/an		72,95 €					
5000	<b>DIVERS</b>								
6001	Bâtiment modulaire : kiosque, bulle de vente...	U/mois		315,90 €					
6002	<i>Jardinière autorisée exonérée au titre de l'embellissement du cadre de vie</i>			0 €					

Une exonération est décidée pour animation non commerciale, stand d'information associatif ou humanitaire à but non lucratif, pour les fêtes de quartiers, vide-greniers, braderies, stands favorisant le lien social et la redynamisation des quartiers, et pour animations organisées par les collectivités et associations à but non lucratif, lorsque les organisateurs de ces manifestations ne perçoivent pas de droits auprès des participants (public et exposants) : ni droit d'entrée, ni obligation de consommation sur le site.

Cette exonération devra apparaître comme une subvention en nature et doit figurer au compte-rendu financier de l'association. Conformément à l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales l'association devra fournir un bilan comptable de l'année concernée pour bénéficier de cette gratuité.

Ces tarifs ne couvrent que l'occupation du domaine public. Ils n'intègrent pas les prestations complémentaires dont peuvent avoir besoin les organisateurs et exploitants (type eau, électricité, sécurité, gestion des déchets, postes de secours, etc...) ni les prestations nécessaires à l'installation et la remise en état du site (pose et dépose de potelets, gabions, rochers, mobiliers diverses, capots des bornes, nettoyage du site, etc...). Toutes ces prestations externes sont de l'entière responsabilité des organisateurs, indépendamment de la facturation des droits d'occupation du domaine public.

Articles 4001 et 4002 ( Manèges et attractions enfantines): Ces tarifs s'appliquent pour les occupations dans les parcs et jardins et les espaces publics pour les attractions enfantines ou de divertissement (hors foire des rameaux) :

- petits et gros manèges
- chevaux mécaniques, balançoires, pédalos
- et toute attraction enfantine ou de divertissement payant

Le tarif est établi en fonction de la surface totale occupée par l'organisateur, y compris chapiteaux, billetteries, toutes formes d'habitations (campings, caravanes, etc.), véhicules, et autres annexes.

L'ensemble des jours de présence sont facturés (montage, exploitation, démontage des installations).

Toute tranche entamée est due dans sa totalité.

**Pour rappel , Tarifs appliqués depuis le 1er janvier 2021 - Redevances d'occupation du domaine public  
perçues au titre du pouvoir de police de la circulation et du stationnement et des droits de voirie**

Article	Nom/objet	Unité	Tarifs à partir du 1er janvier 2021							
			Tout m <sup>2</sup> , ml, ou tranche entamé est dû dans sa totalité arrondi à l'unité supérieure	1er établissement	Tarif unique	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5
1001	Droit fixe pour toute nouvelle demande (simple ou multi-objets ; création, ou modification de l'existant, sauf suppression)	Unité		5,20 €						
1002	Toute occupation du domaine public, travail, objet non prévus dans cette grille de tarifs quelle que soit la zone	en ml ou m <sup>2</sup> ou unité/jour		15,80 €						
2000	<b>TOUS TYPES DE COMMERCES</b>									
2001	Contre-étalage (sur façade)	m <sup>2</sup> /an				55,50 €	55,50 €	55,50 €	27,40 €	27,40 €
2002	Terrasse et entrepôt occasionnel (soldes, fleurs de la toussaints, sapins de Noël, ...)	m <sup>2</sup> /jour				1,70 €	1,70 €	1,70 €	0,90 €	0,90 €
2003	Terrasse sur stationnement	m <sup>2</sup> /an					82,40 €	54,40 €	26,70 €	13,20 €
2004	Terrasse fermée	m <sup>2</sup> /an				219,40 €	219,40 €	219,40 €	219,40 €	111,80 €
2005	Autre terrasse	m <sup>2</sup> /an				57 €	43,50 €	27,10 €	13,40 €	6,60 €
2006	Protection de terrasse : Abris, parasol, barnum, tonnelle, store non fixé en façade,...	m <sup>2</sup> /an		15,20 €						
2007	Paravent/séparateur	ml/an		35,60 €						
2008	Chevalet, panneau stoppeur, et autre mobilier de communication ou affichage non fixés au sol	U/an		140,90 €						
2009	Distributeurs divers, consigne, automate, appareil automatique ou autre appareil similaire	U/an		116,80 €						
2010	Montre vitrée /Cadre /caisson fixe ou mobile	m <sup>2</sup> /an		58,90 €						
2011	Moyen de livraison (scooter,...) stationné sur emplacement autorisé et réservé	U/an		203,20 €						
2012	Moyen de livraison (vélo,...) stationné sur emplacement autorisé et réservé	U/an		50,80 €						
2013	Aire de déchargement, transport de fond	m <sup>2</sup> /an		20,90 €						
2014	Véhicule en exposition	U/an		101,60 €						
2015	Rampe d'accessibilité : exonération au titre de l'accessibilité handicapé			0 €						
<b>délibération du 16/12/19 fixant les tarifs de droit de voirie à compter du 01/01/20</b>	Enseigne incrustée dans les trottoirs	m <sup>2</sup> /an		32,10 €						
	Installation de portes, portails volets, doubles fenêtres, persiennes et parements divers, en saillie (mesuré dans le plan vertical)	m <sup>2</sup> /an	4,55 €	2,90 €						
	Etablissement d'un vitrage jusqu'à 0,20 m de saillie sur l'alignement	m <sup>2</sup> /an	15,00 €	11,50 €						
	Marquises, auvents, tentes fixes au-dessus des portes et boutiques, au rez-de-chaussée	m <sup>2</sup> couvert/an	7,95 €	6,90 €						
	Tente mobile au-dessus des portes et boutiques au rez-de-chaussée	m <sup>2</sup> couvert/an	5,65 €	5,20 €						
	Tente mobile aux étages	unité/an		3,40 €						
	Lanternes, spots, sonnerie d'alarme, horloges, etc..	unité/an	20,35 €	15,20 €						
	Grille de sécurité, volet roulant, volet bois par m <sup>2</sup> , par an	m <sup>2</sup> /an	10,15 €	8,00 €						
	Caméra	unité/an	20,35 €	15,00 €						
	Enseignes lumineuses perpendiculaires	m <sup>2</sup> par face/an	17,45 €	14,30 €						
	Enseignes lumineuses parallèles par m <sup>2</sup> , par an	m <sup>2</sup> /an	17,45 €	14,30 €						
Enseignes non lumineuses perpendiculaires	m <sup>2</sup> par face/an	10,60 €	7,60 €							
Enseignes non lumineuses parallèles	m <sup>2</sup> /an	10,60 €	7,60 €							
Rampes lumineuses, tubes néon	m courant/an	8,30 €	5,70 €							

	Support mural non lumineux pour tarifs et menus	unité/an	20,35 €	15,00 €					
	Support mural lumineux pour tarifs et menus	unité/an	29,30 €	21,40 €					
	Panneaux supports d'affiches en saillie sur le domaine public	m <sup>2</sup> /an	63,25 €	34,70 €					
	Caisson pour volet roulant ou grille de sécurité	m courant/an	22,30 €	17,00 €					
	Appareils de ventilation	unité/an	208,70 €	136,10 €					
<b>3000</b>	<b>COMMERCES AMBULANTS</b>								
<b>3001</b>	Commerce Ambulant Permanent (camion, remorque, vélo, tricycle,...) longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque.	ml/mois			51,80 €	38,90 €	20,80 €	12,20 €	6,10 €
<b>3002</b>	Commerce Ambulant Régulier - Food truck (camion, remorque, vélo, tricycle,...) longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque.	ml/jour			3 €	2,50 €	2 €	1,50 €	1 €
<b>3003</b>	Commerce Ambulant Occasionnel lors de manifestation ou événement (véhicule) longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque.	ml/jour			20,30 €	20,30 €	20,30 €	20,30 €	10,20 €
<b>3004</b>	Commerce Ambulant Occasionnel lors de manifestation ou événement (vélo - tricycle) longueur totale y compris véhicule tracteur et flèche de remorque.	ml/jour			10,20 €	10,20 €	10,20 €	10,20 €	5,10 €
<b>4000</b>	<b>ANIMATION</b>								
<b>4001</b>	Manège occasionnel, non permanent.	m <sup>2</sup> /jour			1,70 €	1,40 €	1,40 €	1,20 €	1,20 €
<b>4002</b>	Manège permanent annuel et hors conventionnement	m <sup>2</sup> /an			274,30 €	274,30 €	274,30 €	132,10 €	132,10 €
<b>4003</b>	Petites animations commerciales ou publicitaires de moins de 500 m <sup>2</sup> : Inauguration de commerce, manifestation promotionnelle, démonstration de produit... Avec ou sans petit chapiteau, tente, plancher, autre structure... Surface totale en m <sup>2</sup> /jour	m <sup>2</sup> /jour			9,10 €	7,10 €	5,10 €	3 €	1,00 €
<b>4004</b>	Grandes animations commerciales ou publicitaires de moins de 500 m <sup>2</sup> : Cirques, spectacles et manifestations diverses, Braderie, Brocante, Vide grenier, Événement promotionnel. Surface totale occupée y compris chapiteau, billetterie, zoo, caravane d'habitation, véhicules, autres annexes... Tous les jours du montage au démontage. Par jour et tranche de 100 m <sup>2</sup> , toute tranche entamée est due dans sa totalité Jour 1 à 3	par tranche de 100m <sup>2</sup> /jour			6,10 €	6,10 €	6,10 €	6,10 €	3,00 €
<b>4005</b>	Grandes animations commerciales ou publicitaires de moins de 500 m <sup>2</sup> : Cirques, spectacles et manifestations diverses, Braderie, Brocante, Vide grenier, Événement promotionnel. Surface totale occupée y compris chapiteau, billetterie, zoo, caravane d'habitation, véhicules, autres annexes... Tous les jours du montage au démontage. Par jour et tranche de 100 m <sup>2</sup> , toute tranche entamée est due dans sa totalité Jour 4 à 10	par tranche de 100m <sup>2</sup> /jour			5,10 €	5,10 €	5,10 €	5,10 €	2,50 €
<b>4006</b>	Grandes animations commerciales ou publicitaires de moins de 500 m <sup>2</sup> : Cirques, spectacles et manifestations diverses, Braderie, Brocante, Vide grenier, Événement promotionnel. Surface totale occupée y compris chapiteau, billetterie, zoo, caravane d'habitation, véhicules, autres annexes... Tous les jours du montage au démontage. Par jour et tranche de 100 m <sup>2</sup> , toute tranche entamée est due dans sa totalité au delà du dixième jour.	par tranche de 100m <sup>2</sup> /jour			4,10 €	4,10 €	4,10 €	4,10 €	2 €
	Pour toute animation commerciale de plus de 500m <sup>2</sup> de surface globale, la tarification est celle prévue par la délibération N° 44-(23918) votée le 02/11/2020								

5000 PUBLICITE									
5001	Publicité sur les installations visées aux articles 10-100-101 de la présente délibération.	m2/mois		22,50 €					
5002	Publicité sur garage à vélo	m2/an		71,60 €					
5000 DIVERS									
6001	Bâtiment modulaire : kiosque, bulle de vente...	U/mois		310 €					
6002	Jardinière autorisée exonérée au titre de l'embellissement du cadre de vie			0 €					

**ANNEXE : TARIFS ENLEVEMENT AFFICHAGES SAUVAGES A PARTIR DU  
1<sup>er</sup> JANVIER 2022**

Le Code de l'environnement prévoit la possibilité de procéder d'office à la suppression de l'affichage sauvage, aux frais du contrevenant. Les frais de suppression d'office sont alors supportés par la personne qui a apposé ou fait apposer la publicité. Si cette personne n'est pas connue, les frais sont à la charge du bénéficiaire de l'affichage.

Afin de permettre le recouvrement desdits frais, il convient d'établir les montants correspondants aux frais de nettoyage liés à l'intervention des services municipaux pour enlever les affichages sauvages et rétablir l'intégrité du domaine public.

Les montants proposés sont les suivants :

- publicité fixée ou accrochée sur un support.....21.5 € l'unité (tarif 2021 : 21€ l'unité)
- publicité collée ou dessinée sur un support.....42 € l'unité (tarif 2021 : 41€ l'unité)
- autocollant.....31.5 € l'unité (tarif 2021 :31€ l'unité)

Montant total de la facture établie par le prestataire de la Ville dans l'hypothèse où l'enlèvement ne peut être réalisé par les services municipaux.

Les montants visés ci-dessus tiennent compte du mode de fixation de la publicité, des moyens utilisés, de la mise à disposition d'une équipe et des temps de déplacement supportés par les services communaux.

La facturation sera établie après qu'un constat ait été réalisé par un agent assermenté. Elle sera réalisée en fonction du nombre d'affiches enlevées, sur la base dudit constat et d'une fiche d'intervention du service Propreté urbaine.

Par ailleurs, si l'enlèvement de l'affiche ne peut être réalisé avec les moyens techniques et humains de la Ville, une entreprise pourra être missionnée à cet effet. Le contrevenant sera alors redevable du montant total de la facture établie par le prestataire désigné par la Ville.



Annexe 3  
Zones tarifaires RODP

Les droits de voirie pour l'occupation du domaine public se calculent au m2 ou à l'unité pour certains types de mobiliers urbains suivant 5 catégories en fonction de la situation géographique des établissements concernés.

Le périmètre de chaque catégorie est représenté sur le plan annexé à la présente délibération.

- Zone 1 : périmètre en rouge sur la carte suivante qui concerne les principales places piétonnes (place Grenette, Gordes, rue du docteur Bally, rue Félix Poulat...) auquel s'ajoute tout le périmètre du Jardin de Ville.
- Zone 2 : périmètre en vert sur la carte suivante qui concerne l'hypercentre de Grenoble auquel s'ajoute tout le périmètre de la Place Victor Hugo.
- Zone 3 : périmètre en vert sur la carte suivante qui concerne les grands axes auquel s'ajoute le parc Paul Mistral.
- Zone 4 : tout le reste de la ville. Aucune indication de couleur sur la carte suivante.
- Zone 5 : périmètre en jaune sur la carte suivante ainsi que l'ensemble des quartiers « Politique de la ville » comme définis par le décret n°2014-767 du 03/07/2014 en application de la loi n°2014-173 du 21/02/2014 article 5 dite de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

**Zone tarifaire**

 **Zone 1**

 **Zone 2**

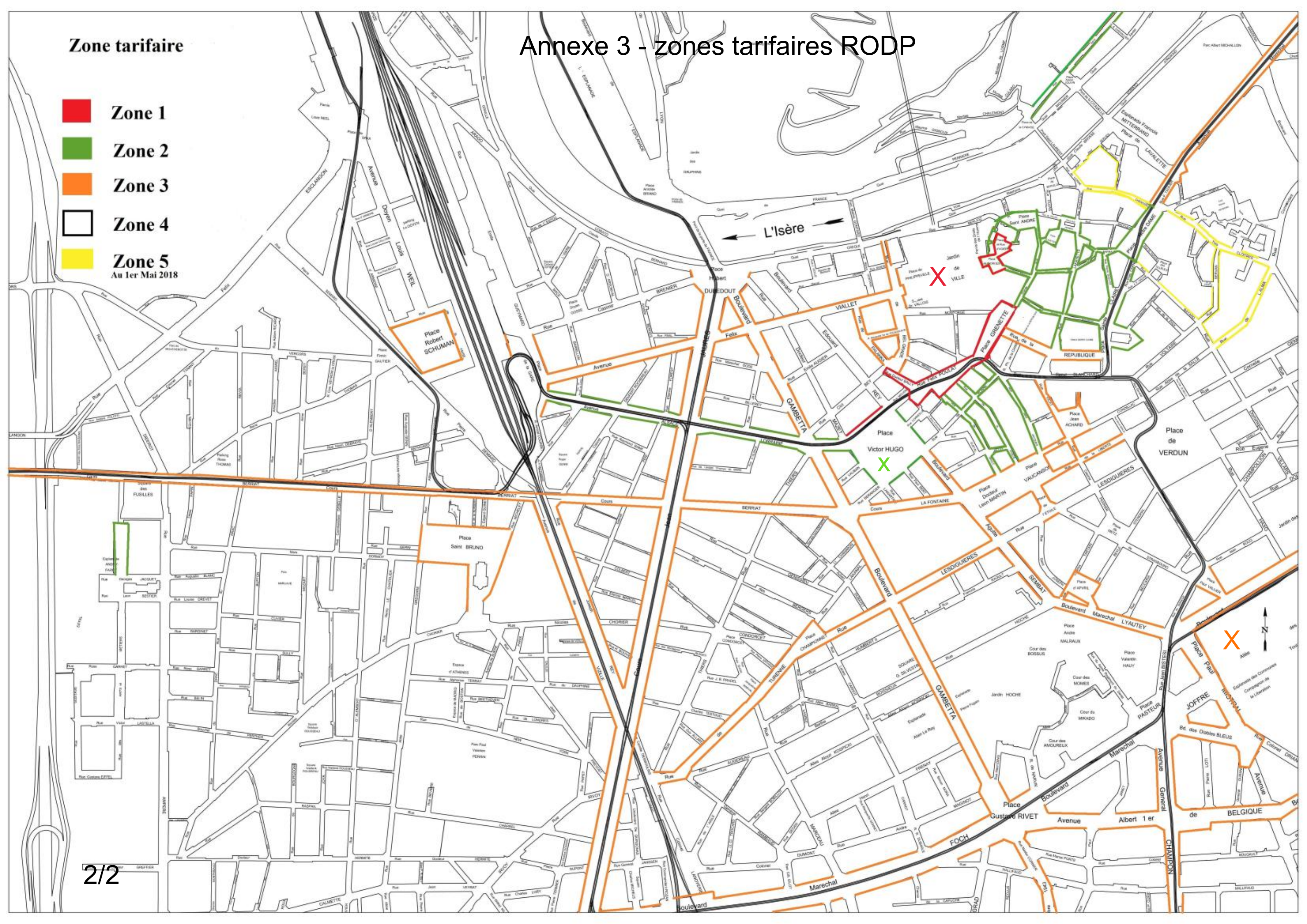
 **Zone 3**

 **Zone 4**

 **Zone 5**

Au 1er Mai 2018

**Annexe 3 - zones tarifaires RODP**



**ANNEXE****PRIX**

<b>VENTE DE VEGETAUX</b>			
Jeunes plants		Plantes d'annuelles, bisannuelles ou vivaces	0,40€
Jeunes plants		Plantes vivaces « Végétal Local »	0,50€
Jeunes plants		Plantes légumiers et aromatique label AB	0,40 €
Godet		Plantes bisannuelles	0,50€
Godet		Plantes annuelles	0,50 €
Godet		Plantes vivaces	0,50e
Pot		Plantes annuelles	1,50€
Pot		Plantes annuelles issues de bulbes	4,00€
Pot	1L	Plantes vivaces courantes	2,50 €
Godet		Plantes légumiers et aromatique label AB	1,00 €
Pot	>1L	Plantes vivaces courantes	3,00 €
Pot	4-5L	Plantes annuelles et fleuries	4,00 €
Conteneur		Grandes plantes vertes et arbustes	15,00 €
Pot		Plantes vertes de moyenne taille	6,00 €
Godet		Boutures de plantes grasses	4, 00€

**PRIX**

**VENTE DE COMPOSITIONS FLORALES\***

Piquet de table	Petit bouquet de table	13,36 €
Gros bouquet en vase	Avec fleurs fraîches dans divers contenants de taille moyenne	63,70 €
Bouquet de poing	Avec fleurs naturelles fraîches	42,00 €
Gerbes 1m	Avec fleurs naturelles fraîches avec support	58,20 €
Raquette 1m	Avec fleurs naturelles fraîches avec support	129,98 €
Raquette 2m	Avec fleurs naturelles fraîches avec support	249,94 €
Bouquet de table basse	Avec fleurs naturelles fraîches avec support	24,70 €
Bouquet de table d'honneur	Avec fleurs naturelles fraîches avec support	66,76 €
Décoration posée de grande dimension	Palmier en bac d'orangerie, jardinière béton	249,94 €

**\*les compositions florales se feront sur commande (minimum 15 jours avant)**

**LOCATION JOURNALIÈRE DE PLANTES VERTES ET FLEURIES \***

Plante verte	De grande hauteur (100 à 180cm), pot Ø40	Remplacement 204,40€	27,81 €
Plante verte	De hauteur intermédiaire (40 à 80cm), pot Ø20	Remplacement 82,00€	8,25 €
Plante verte	De petite taille (inférieure à 40), pot Ø10-13	Remplacement 20,20€	4,07 €
Plante fleurie	Pot Ø8-13	Remplacement 4,00€	1,53 €
Plante de pépinière extérieure	Grande hauteur (100 à 180cm), pot Ø25-40	Remplacement 47,60€	9,27 €
Jardinières balcon	Jardinière plantée rectangulaire	Remplacement 82,00€	12,33 €
Jardinières balcon	Jardinière plantée ronde de 70cm de haut	Remplacement 204,40€	44,32 €

**\* pour chaque location demandant livraison, un supplément de 40,50€ sera demandé**

**PRIX**

---

**PRESTATIONS**

---

Décoration posée de dimension moyenne (banc, borne fontaine, structures...)	48,50 €	Remplacement: 238,80€
---	---------	-----------------------

---

Décoration posée de petite dimension (caisse, tonneau, corbeille fleurie, etc.)	20,58 €	Remplacement: 102,20€
---	---------	-----------------------

---

**Hors classe**

La production de décors exceptionnels, construits sur site (bassin, murs, etc.) sera facturée comme suit : facturation des matériaux au coût d'achat et construction des décors au coût horaire de la main d'œuvre.

**Matériel de transport et de travaux publics-Location horaire sans chauffeur**

---

Camionnette de charge utile inférieure à 6T	20.58€
---	--------

---

Camion de charge utile de 6 à 10T	46,30 €
-----------------------------------	---------

---

Tractopelle	106,17 €
-------------	----------

---

Chariot élévateur de 1,5T	56,75 €
---------------------------	---------

---

**Main d'œuvre**

---

Coût horaire	40,50 €
--------------	---------

---

Coût horaire dimanche et jours fériés	67,20 €
---------------------------------------	---------

---

Coût horaire nuit (22h à 7h)	81,00 €
------------------------------	---------

---

---

**PRESTATIONS D'ANIMATION**

---

Atelier thématique 1h	Par personne	5,00 €
Atelier thématique 2h	Par personne	10,00 €

---

---

**VENTE DE MIEL**

**Prix au KG : 16€/KG**

---

Pot 125g	unité	2,00 €
Pot 250g	unité	4,00 €
Pot 500g	unité	8,00 €
Pot 1kg	unité	16,00 €

---

## annexe à la délibération 49-26962

## GRILLE TARIFAIRE CIRCULATION VILLE DE GRENOBLE

ARTICLE	DETAIL	UNITE	PRIX €
<b>100</b>	<b>AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR DEMENAGEMENT</b>		
101	<u>Option Confort</u> : Blocage de stationnement durant 3 jours maximum pour 20ml, incluant la pose, le constat et la dépose des panneaux ainsi que les frais de stationnement (horodateur) et les frais fixes.	20ml/jour	56,50
102	<u>Option Mini</u> : Blocage de stationnement pour 10m linéaires de stationnement autorisés (panneaux et constat non pris en charge) + les frais de stationnement inclus (horodateur) hors frais fixes ( <i>Le présent tarif passe à 5€/jour en zone "politique de la ville"</i> )	10ml/jour	20,50
102.1	Frais fixes liés à l'article 102	unité	15,50
<b>200</b>	<b>AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR TRAVAUX ET POSE DE BENNE</b>		
201	<u>Option Confort</u> : Le 1er jour pour 20m linéaires de stationnement réservés incluant la pose, le constat et la dépose des panneaux ainsi que les frais de stationnement (horodateur) et les frais fixes	20ml/j	56,50
202	<u>Option Confort</u> : Les jours suivants pour 20m linéaires de stationnement réservés incluant la pose, le constat et la dépose des panneaux ainsi que les frais de stationnement (horodateur) et les frais fixes	20ml/j suivants	36,00
203	<u>Option Mini</u> : Par jour pour 10m linéaires de stationnement autorisés (panneaux et constat non pris en charge) + les frais de stationnement inclus (horodateur) hors frais fixes <i>Le présent tarif passe à 5€/jour en zone "politique de la ville"</i>	10ml/jour	20,50
204	<u>Option Longue durée</u> : ( <i>réservée aux professionnels</i> ) Pour une durée de 5 jours consécutifs pour 10m linéaires de stationnement autorisés (panneaux à votre charge) + les frais de stationnement inclus (horodateur) hors frais fixes	10ml/5j	102,00
204.1	Frais fixes liés à l'article 203 et 204	unité	15,50
<b>300</b>	<b>CHANTIERS SUR ESPACE PUBLIC</b>		
301	<b>Droit fixe pour toutes nouvelles demandes de la serie 300</b>	unité	15,50
302	<b>Sur zone de chantier avec clôture/palissade</b> : Emprise de chantier, de stockage ou de travaux, échafaudage (volant, mobile, fixe, ...), bennes, stationnement tous types de véhicules ou engins de chantier, autres installations de chantier à l'intérieur de l'emprise de chantier. (par jours écoulés)	m <sup>2</sup> /j	0,31
303	<b>Sur zone de chantier avec clôture/palissade</b> : Emprise de chantier, de stockage ou de travaux, échafaudage (volant, mobile, fixe, ...), bennes, stationnement tous types de véhicules ou engins de chantier, autres installations de chantier à l'intérieur de l'emprise de chantier. (par semaines écoulées)	m <sup>2</sup> /s	1,02
304	<b>Sur zone de chantier avec clôture/palissade</b> : Emprise de chantier, de stockage ou de travaux, échafaudage (volant, mobile, fixe, ...), bennes, stationnement tous types de véhicules ou engins de chantier, autres installations de chantier à l'intérieur de l'emprise de chantier. (par mois écoulés)	m <sup>2</sup> /mois	4,08
305	<b>Sur zone de chantier avec clôture/palissade</b> : Emprise de chantier, de stockage ou de travaux, échafaudage (volant, mobile, fixe, ...), bennes, stationnement tous types de véhicules ou engins de chantier, autres installations de chantier à l'intérieur de l'emprise de chantier. (par années écoulées)	m <sup>2</sup> /an	40,80
306	Exonération pour ravalement obligatoire imposé par la ville de Grenoble	unité	0,00
307	<b>Suppression de stationnement autorisé /5ml/j non cloturée</b> pour dévoiement de circulation	5 ml/j	5,10
308	<b>Suppression de stationnement autorisé /5ml/j non cloturée</b> pour stationnement d'engins ou de véhicules de chantier	5ml/j	10,20
309	<b>Occupation du domaine public hors stationnement autorisé non cloturé</b> sur trottoir, voirie, espaces verts pour engins de chantier (nacelle, grues, véhicules, camion élévateurs ...)	5ml/j	10,20
310	Toute occupation du domaine public pour baraque de chantier ou WC chimique /U/mois entamé	unité	102,00
311	Toute occupation du domaine public pour bungalow de vente /u/ mois entamé	unité	311,00
<b>400</b>	<b>OCCUPATIONS PERMANENTES SOUS SOL VILLE DE GRENOBLE</b>		
401	Droit fixe	unité	15,50
402	Passage souterrain sous le sol communal à usage de galerie technique /m <sup>2</sup> /an	m <sup>2</sup> /an	117,50
403	Occupation du sous-sol, conduite souterraine existante /ml/an/fourreaux	ml/an	1,94
404	Fouille pour nouvelle conduite sous terraine (ml/an) pour une largeur de 0,60m	ml/an	5,76
<b>500</b>	<b>DIVERS</b>		
501	Forfait pour non restitution de clés /clés	unité	510,00
502	Forfait pour non restitution de badge / badge	unité	51,00
503	Frais administratif lié à la régularisation d'occupation illicite	unité	204,00
<b>600</b>	<b>EXONERATION</b>		
601	Sont exonérés des frais d'occupation de surface les entreprises travaillant pour le compte de - la Ville de Grenoble ou Grenoble Alpes Metropole - L'exploitant du réseau des transports - les concessionnaires de réseaux - les services de secours et d'incendie - les services de police	unité	0,00
<b>700</b>	<b>MOBILITE</b>		
701	Voiture ou véhicule en auto partage /u/an	unité/an	15,00
702	Vélo ou trottinette en autopartage avec ou sans place de stationnement /u/an	unité/an	22,00



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt et un, le huit novembre**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, dans la salle du Conseil métropolitain, sise 3 rue Malakoff, le Forum à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 2 novembre 2021.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

Mme Elisa MARTIN, 1ere Adjointe, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Mme Elisa MARTIN - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - M. Emmanuel CARROZ - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Lionel PICOLLET - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Sandra KRIEF - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Antoine FLECHET - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Katia BACHER - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL

Absents ayant donné pouvoir :

M. Eric PIOLLE donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN  
M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à M. Yann MONGABURU  
Mme Annabelle BRETTON donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX  
Mme Kheira CAPDEPON donne pouvoir à M. Hakim SABRI  
M. Pierre-André JUVEN donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT  
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à M. Djamel WAZIZI  
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à Mme Laura PFISTER  
Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS  
Mme Maude WADELEC donne pouvoir à M. Jérôme SOLDEVILLE  
Mme Chloé LE BRET donne pouvoir à Mme Margot BELAIR  
Mme Anne CHATELAIN-ROCHE donne pouvoir à Mme Delphine BENSE  
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Alan CONFESSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20211108\_50 - Evolution de la tarification du stationnement sur voirie



**50-(27209). DOMAINE PUBLIC\_: Evolution de la tarification du stationnement sur voirie**

**Monsieur Gilles NAMUR et Monsieur Lionel PICOLLET exposent,**

Mesdames, Messieurs,

La politique de stationnement fait partie intégrante de la politique générale des transports et déplacements du territoire et accompagne les choix d'aménagements faits sur la longue durée. Elle doit notamment permettre d'accompagner la démotorisation des ménages et le report modal en faveur d'alternatives à la voiture individuelle, tout en optimisant l'usage de l'espace public.

Dans une ville à forte densité, comme Grenoble, l'espace public est rare et la voirie disponible n'est pas en capacité d'accueillir tous les véhicules des résidents, pendulaires ou visiteurs qui souhaiteraient y stationner.

Pour réguler le stationnement sur voirie, plusieurs leviers sont usités par la Ville de Grenoble :

- La réglementation via la durée maximum de stationnement autorisé,
- La tarification associée à une zone de stationnement ou un profil d'utilisateur,
- Le contrôle et la verbalisation.

La tarification du stationnement payant sur voirie poursuit ainsi plusieurs objectifs complémentaires. Tout d'abord, il s'agit de satisfaire le stationnement des résidents à proximité de leur domicile, tout en encourageant la rotation des visiteurs pour faciliter l'accessibilité aux activités commerciales du centre-ville et dissuader le stationnement des véhicules ventouses et des pendulaires. Dans le même temps, la politique tarifaire doit inciter à réinvestir les espaces de stationnement privés disponibles et/ou les parkings en ouvrage afin de libérer de la voirie pour d'autres usagers souhaitables : cheminements piétons élargis et plus confortables, aménagements cyclables, végétalisation et embellissement de la ville, etc.

Les dernières augmentations de la grille tarifaire du stationnement sur voirie à Grenoble datent de 2009 et 2016. Depuis cette date, des ajustements ont été réalisés pour :

- Répondre à la demande des usagers et commerçants avec l'instauration en 2016 du ticket « 20 minutes gratuites » pour les zones orange et violette,
- Mettre en œuvre la réforme de la dépénalisation du stationnement au 1<sup>er</sup> janvier 2018 en prolongeant d'une demi-heure la durée maximum de stationnement autorisée afin d'introduire un forfait post-stationnement à 35 €.

Considérant que la tarification du stationnement sur voirie n'a pas augmenté depuis 2016, que des réserves de capacité de stationnement existent dans les parkings privés ou en ouvrage et que la politique tarifaire du stationnement s'inscrit dans une politique de

mobilité plus large qui incite au report modal, il est soumis à votre approbation les nouvelles grilles tarifaires suivantes du stationnement horaire pour les visiteurs.

Il vous est par ailleurs proposé de maintenir le coût de stationnement des tarifications préférentielles aux conditions existantes :

- Pour les ayant-droits résidents : 12 € pour 30 jours, 9 € pour 7 jours et 3 € pour 1 jour
- Pour les ayant-droits professionnels : 0,10 € / 10 minutes dans la limite de 2 h maximum en zone orange et violette et 8 h en zone verte

### Zones orange et violette :

Les zones de stationnement orange et violette sont réservées à du stationnement de courte durée pour favoriser la rotation en lien avec l'activité commerciale du centre-ville.

Les usagers ont la possibilité de bénéficier d'un ticket « 20 minutes gratuites », utilisable une fois par jour et non cumulable avec un ticket de stationnement.

Un demi-tarif s'applique entre 12 h et 14 h.

Tarif (€)	Cumul (min)
0,50 €	10
0,60 €	12
0,70 €	14
0,80 €	16
0,90 €	18
1,00 €	20
1,10 €	22
1,20 €	24
1,30 €	26
1,40 €	28
1,50 €	30
1,60 €	32
1,70 €	34
1,80 €	36
1,90 €	38
2,00 €	40
2,10 €	42
2,20 €	44
2,30 €	46
2,40 €	48
2,50 €	50
2,60 €	52
2,70 €	54
2,80 €	56

Tarif (€)	Cumul (min)
4,10 €	93
4,20 €	96
4,30 €	99
4,40 €	102
4,50 €	105
4,60 €	108
4,70 €	111
4,80 €	114
4,90 €	117
5,00 €	120
5,10 €	123
5,20 €	126
5,30 €	129
5,40 €	132
5,50 €	135
5,60 €	138
5,70 €	141
5,80 €	144
5,90 €	147
6,00 €	150
6,10 €	153
6,20 €	156
6,30 €	159
6,40 €	162

Tarif (€)	Cumul (min)
8,00 €	181
9,00 €	182
10,00 €	183
11,00 €	184
12,00 €	185
13,00 €	186
14,00 €	187
15,00 €	188
16,00 €	189
17,00 €	190
18,00 €	191
19,00 €	192
20,00 €	193
21,00 €	194
22,00 €	195
23,00 €	196
24,00 €	197
25,00 €	198
26,00 €	199
27,00 €	200
28,00 €	201
29,00 €	202
30,00 €	203
30,50 €	204

2,90 €	58
3,00 €	60
3,10 €	63
3,20 €	66
3,30 €	69
3,40 €	72
3,50 €	75
3,60 €	78
3,70 €	81
3,80 €	84
3,90 €	87
4,00 €	90

6,50 €	165
6,60 €	168
6,70 €	171
6,80 €	174
6,90 €	177
7,00 €	180

31,00 €	205
31,50 €	206
32,00 €	207
32,50 €	208
33,00 €	209
35,00 €	210

Zone verte :

La zone verte a vocation à du stationnement de moyenne ou longue durée.

Une gratuité s'applique entre 12h et 14h.

Tarif (€)	Cumul (min)
0,50 €	15
0,60 €	18
0,70 €	21
0,80 €	24
0,90 €	27
1,00 €	30
1,10 €	33
1,20 €	36
1,30 €	39
1,40 €	42
1,50 €	45
1,60 €	48
1,70 €	51
1,80 €	54
1,90 €	57
2,00 €	60
2,10 €	63
2,20 €	66
2,30 €	69
2,40 €	72
2,50 €	75
2,60 €	78
2,70 €	81
2,80 €	84

Tarif (€)	Cumul (min)
4,10 €	124
4,20 €	128
4,30 €	132
4,40 €	136
4,50 €	140
4,60 €	144
4,70 €	148
4,80 €	152
4,90 €	156
5,00 €	160
5,10 €	164
5,20 €	168
5,30 €	172
5,40 €	176
5,50 €	180
5,60 €	186
5,70 €	192
5,80 €	198
5,90 €	204
6,00 €	210
6,10 €	216
6,20 €	222
6,30 €	228
6,40 €	234

Tarif (€)	Cumul (min)
7,60 €	306
7,70 €	312
7,80 €	318
7,90 €	324
8,00 €	330
8,10 €	336
8,20 €	342
8,30 €	348
8,40 €	354
8,50 €	360
8,60 €	366
8,70 €	372
8,80 €	378
8,90 €	384
9,00 €	390
9,10 €	396
9,20 €	402
9,30 €	408
9,40 €	414
9,50 €	420
9,60 €	426
9,70 €	432
9,80 €	438
9,90 €	444

Tarif (€)	Cumul (min)
11,50 €	481
12,50 €	482
13,50 €	483
14,50 €	484
15,50 €	485
16,50 €	486
17,50 €	487
18,50 €	488
19,50 €	489
20,50 €	490
21,50 €	491
22,50 €	492
23,50 €	493
24,50 €	494
25,50 €	495
26,50 €	496
27,50 €	497
28,50 €	498
29,50 €	499
30,00 €	500
30,50 €	501
31,00 €	502
31,50 €	503
32,00 €	504

2,90 €	87
3,00 €	90
3,10 €	93
3,20 €	96
3,30 €	99
3,40 €	102
3,50 €	105
3,60 €	108
3,70 €	111
3,80 €	114
3,90 €	117
4,00 €	120

6,50 €	240
6,60 €	246
6,70 €	252
6,80 €	258
6,90 €	264
7,00 €	270
7,10 €	276
7,20 €	282
7,30 €	288
7,40 €	294
7,50 €	300

10,00 €	450
10,10 €	456
10,20 €	462
10,30 €	468
10,40 €	474
10,50 €	480

32,50 €	505
33,00 €	506
33,50 €	507
34,00 €	508
34,50 €	509
35,00 €	510

Ce dossier a été examiné par la :  
 Commission Résiliences du jeudi 28 octobre 2021  
 Commission Ressources du mercredi 27 octobre 2021

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- D'approuver l'application des nouvelles grilles de tarification pour le stationnement exposées ci-dessus, et ce à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.**

Conclusions adoptées :  
 Adoptée

Pour extrait conforme,  
 Pour le Maire,  
 L'Adjoint Délégué,  
 M. Gilles NAMUR

Affichée le : 12 novembre 2021



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt et un, le huit novembre**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, dans la salle du Conseil métropolitain, sise 3 rue Malakoff, le Forum à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 2 novembre 2021.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

Mme Elisa MARTIN, 1ere Adjointe, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Mme Elisa MARTIN - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Lionel PICOLLET - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Sandra KRIEF - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Antoine FLECHET - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Katia BACHER - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARNIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE

Absents ayant donné pouvoir :

M. Eric PIOLLE donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN  
M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à M. Yann MONGABURU  
Mme Annabelle BRETTON donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX  
M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à Mme Katia BACHER  
Mme Kheira CAPDEPON donne pouvoir à M. Hakim SABRI  
M. Pierre-André JUVEN donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT  
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à M. Djamel WAZIZI  
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à Mme Laura PFISTER  
Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS  
Mme Maude WADELEC donne pouvoir à M. Jérôme SOLDEVILLE  
Mme Chloé LE BRET donne pouvoir à Mme Margot BELAIR  
Mme Anne CHATELAIN-ROCHE donne pouvoir à Mme Delphine BENSE  
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB  
M. Romain GENTIL donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Alan CONFESSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20211108\_72 - Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens concernant des associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

**72-(27067). ACTION SOCIALE: Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens concernant des associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.**

**Monsieur Nicolas KADA expose,**

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble propose de soutenir, par des subventions, les actions identifiées dans le tableau ci-après. Ces actions répondent à des objectifs de vie de quartier et d'animation territoriale.

Des conventions d'objectifs et de moyens étant déjà signées avec les associations concernées, il y a lieu de formaliser le soutien complémentaire de la Ville par des avenants financiers.

Au titre du Droit Commun :

<b>Association</b>	<b>Libellé de la subvention</b>	<b>Montant</b>
BARATHYM	Création d'une soirée conviviale par et pour les habitants-tes 2021	<b>1 000,00 €</b>
BARATHYM	Dossier spécifique covid-19	<b>3 600,00 €</b>
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK	Subvention de projet – Bifurkations#7 versant Territoires COMPLEMENT	<b>250,00 €</b>
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE PREMOL	Fête de fin d'année Village Olympique Vigny Musset 2021	<b>1 500,00 €</b>

Ce dossier a été examiné par la :  
Commission Solidarités du lundi 25 octobre 2021

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes,**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,**

**- de dire que les montants de ces subventions sont intégrés dans la délibération générale «d'affectation de subventions sur crédits existants» de cette même séance du Conseil municipal.**

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,  
M. Nicolas KADA

Affichée le : 12 novembre 2021

Tableau des 59 membres du Conseil Municipal – Mandat 2020-2026  
Indemnités de fonction à compter du 01 octobre 2021

Fonction	Nom	Prénom	Indemnité de base en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Majoration en % de l'indemnité de base	Indemnité majorée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Maire	PIOLLE	Eric	109,11 %	0	109,11 %
1 <sup>er</sup> adjoint(e)	MARTIN	Elisa	40,28 %	50,00 %	60,42 %
2 <sup>e</sup> adjoint(e)	NAMUR	Gilles	40,28 %	50,00 %	60,42 %
3 <sup>e</sup> adjoint(e)	LHEUREUX	Lucille	40,28 %	50,00 %	60,42 %
4 <sup>e</sup> adjoint(e)	SABRI	Hakim	40,28 %	50,00 %	60,42 %
5 <sup>e</sup> adjoint(e)	PETERS	Isabelle	40,28 %	50,00 %	60,42 %
6 <sup>e</sup> adjoint(e)	ALLOTO	Maxence	40,28 %	50,00 %	60,42 %
7 <sup>e</sup> adjoint(e)	AGOBIAN	Anouche	40,28 %	50,00 %	60,42 %
8 <sup>e</sup> adjoint(e)	BERTRAND	Olivier	40,28 %	50,00 %	60,42 %
9 <sup>e</sup> adjoint(e)	BELAIR	Margot	40,28 %	50,00 %	60,42 %
10 <sup>e</sup> adjoint(e)	CONFESSON	Alan	40,28 %	50,00 %	60,42 %
11 <sup>e</sup> adjoint(e)	PANTEL	Chloé	40,28 %	50,00 %	60,42 %
12 <sup>e</sup> adjoint(e)	BACK	Antoine	40,28 %	50,00 %	60,42 %
13 <sup>e</sup> adjoint(e)	BRETTON	Annabelle	40,28 %	50,00 %	60,42 %
14 <sup>e</sup> adjoint(e)	CARROZ	Emmanuel	40,28 %	50,00 %	60,42 %
15 <sup>e</sup> adjoint(e)	CAPDEPON	Kheira	40,28 %	50,00 %	60,42 %
16 <sup>e</sup> adjoint(e)	FRISTOT	Vincent	40,28 %	50,00 %	60,42 %
17 <sup>e</sup> adjoint(e)	GARNIER	Christine	40,28 %	50,00 %	60,42 %
18 <sup>e</sup> adjoint(e)	JUVEN	Pierre-André	40,28 %	50,00 %	60,42 %
19 <sup>e</sup> adjoint(e)	MENNETRIER	Cécile	40,28 %	50,00 %	60,42 %
20 <sup>e</sup> adjoint(e)	KADA	Nicolas	40,28 %	50,00 %	60,42 %
21 <sup>e</sup> adjoint(e)	TAVEL	Maud	40,28 %	50,00 %	60,42 %
22 <sup>e</sup> adjoint(e)	MERIAUX	Pierre	40,28 %	50,00 %	60,42 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	BELTRAN-LOPEZ	Luis	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	DESLATTES	Céline	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	DJIDEL	Salima	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	BERON PEREZ	Nicolas	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	KRIEF	Sandra	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	CHASTAGNER	Thierry	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	LE BRET	Chloé	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	CLOUAIRE	Pascal	22,77 %	50,00 %	34,16 %



Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	OLMOS	Anne-Sophie	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	FOUGERES	Sylvie	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	SCHUMAN	Barbara	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	HABFAST	Claus	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	WADELEC	Maude	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	MONGABURU	Yann	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	ZENATI	Amel	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	PICOLLET	Lionel	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	SOLDEVILLE	Jérôme	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	BACHER	Katia	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	PFISTER	Laura	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	MASSON	Laure	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	FLECHET	Antoine	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	WAZIZI	Djamel	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	CARIGNON	Alain	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	CHATELAIN-ROCHE	Anne	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BOUTAFA	Cherif	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	SPINI	Dominique	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BOER	Brigitte	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BERANGER	Nathalie	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	PINEL	Nicolas	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	CHALAS	Emilie	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	SIX	Olivier	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	CENATIEMPO	Cécile	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BOUZEGHOUB	Hassen	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BEN-REDJEB	El Hasni	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BENSE	Delphine	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	GENTIL	Romain	6,00 %	33,33 %	8,00 %